



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Bundesamt für Migration BFM
Office fédéral des migrations ODM



Diaspora et communautés de migrants de Turquie en Suisse

Katharina Haab, Claudio Bolzman, Andrea Kugler,
Özcan Yılmaz

Edition

Editeur : Office fédéral des migrations (ODM),
Quellenweg 6, CH-3003 Berne-Wabern
www.bfm.admin.ch

Cette étude a été réalisée par la Swiss Academy for Development (SAD) et le Centre de recherche sociale (CERES), sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM).

Auteurs : Katharina Haab, Claudio Bolzman, Andrea Kugler,
Özcan Yilmaz

Responsable du projet : Katharina Haab

Graphisme : www.artification.com

Photos : © Laurent Burst / www.laurentburst.com

Distribution : OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
Numéro de commande : 420.043.f

© ODM/DFJP Août 2010

Table des matières

Propos préliminaires	5
1 Aperçu	8
2 La Turquie	14
2.1 Géographie et population	16
2.2 Contexte historique	16
2.3 Contexte politique, économique et social actuel	22
2.4 Diversité culturelle et religieuse	25
2.5 Migration interne et émigration	28
3 Immigration de Turquie en Suisse	32
3.1 Vagues migratoires	34
3.2 Politique d'asile de la Suisse à l'égard des ressortissants de Turquie	39
4 Données sociodémographiques	44
4.1 Cantons de résidence	46
4.2 Structure d'âges, genre et état civil	47
4.3 Statut et naturalisation	49
5 Données socio-économiques	52
5.1 Formation	53
5.2 Langues	61
5.3 Activité et emploi	68
5.4 Santé	76
5.5 Assurances sociales	85
5.6 Relations sociales et réseaux	91

6	Formes d'organisation et d'expression religieuses, sociales, culturelles et politiques	100
6.1	Formes d'organisation et d'expression religieuses	102
6.2	Formes d'organisation et d'expression sociales, culturelles et politiques	113
6.3	L'image des migrants originaires de Turquie	123
6.4	Questions liées à la cohabitation : conflits et dialogue	125
7	Activités transnationales et retour	130
8	Annexes	140
Annexe I	Bibliographie	141
Annexe II	Adresses utiles	150
Annexe III	Liste des interlocuteurs	156
Annexe IV	Liste des abréviations	157

Propos préliminaires

Sixième groupe de migrants en importance dans le pays, la diaspora de Turquie en Suisse compte quelque 120 000 personnes. En dépit de ce nombre, la population suisse connaît mal cette diaspora, sa diversité culturelle, religieuse et linguistique, sa situation socio-économique et le contexte plus général de la Turquie.

Partant de ce constat, l'Office fédéral des migrations (ODM) a chargé la Swiss Academy for Development (SAD) et le Centre de recherche sociale (CERES) de présenter une étude d'ensemble de cette population à l'appui de faits et de chiffres clés étayés par des informations de fond, en tenant compte également des spécificités des parcours migratoires et des processus d'intégration.

Le but était de concevoir un instrument de travail et d'information qui s'adresse à un large public – aussi bien aux représentants des autorités communales, cantonales et fédérales et aux acteurs des différents milieux publics (social, scolaire, médical, policier, judiciaire, etc.) qu'à des particuliers désireux de mieux comprendre les personnes originaires de Turquie qu'ils côtoient dans leurs activités quotidiennes.

Ce travail est divisé en blocs thématiques et n'impose donc pas d'ordre de lecture particulier. Au-delà d'une meilleure compréhension des aspects traités, il vise à élargir la réflexion. Il ne prétend toutefois pas à l'exhaustivité, le cadre volontairement restreint de l'étude ne permettant pas d'approfondir les thèmes abordés.

Cadre méthodologique

Trois sources documentaires ont été utilisées dans ce travail. Celui-ci s'est d'abord fondé sur un corpus d'ouvrages et d'articles de référence existants. Différentes sources statistiques ont ensuite été consultées. L'analyse s'est toujours faite à partir des données les plus récentes disponibles, même s'il a parfois fallu s'en tenir aux chiffres du recensement fédéral de 2000.

Enfin, un guide a été conçu pour accompagner les 25 entretiens réalisés auprès de représentants des communautés issues de l'immigration de Turquie et de spécialistes de différents milieux (recherche, santé, éducation, social, autorités, œuvres d'entraide, etc.). A l'exception d'un entretien par téléphone et d'un sondage écrit, les entretiens se sont tous déroulés sous forme d'entrevues directes. La dernière étape a consisté à soumettre les textes à des experts, dont les commentaires et suggestions ont été intégrés à la version définitive du document. A noter que l'étude prend en considération les développements historiques et politiques survenus jusqu'à l'été 2009.

Note de lecture

Les chapitres sont tous structurés de manière identique : les points traités sont d'abord résumés en encadré, avant d'être développés en sous-chapitres. Une bibliographie succincte permet ensuite au lecteur d'approfondir les différents sujets abordés.

Les thèmes traités sont illustrés par des graphiques, des images et des citations tirées des entretiens avec les experts. Enfin, des

renvois vers d'autres chapitres sont systématiquement insérés dans le texte.

Une liste d'adresses (non exhaustive) a par ailleurs été incluse en annexe, pour ceux qui souhaiteraient entrer en contact avec des organismes représentant des communautés originaires de Turquie ou travaillant avec elles, ou encore obtenir des informations complémentaires les concernant.

Terminologie

Les auteurs ont, dans la mesure du possible, privilégié une rédaction épïcène ; dans les autres cas de figure, le masculin désigne les deux sexes.

L'étude porte sur les communautés originaires de Turquie établies en Suisse. Sachant que celles-ci présentent une grande diversité linguistique, religieuse et culturelle, mais aussi des différences de parcours migratoires, de statut et de génération, l'épithète « turc » n'a délibérément pas été utilisée au profit des expressions « originaire/provenant de Turquie » ou « de nationalité turque », à moins que le contexte ne laisse place à aucune confusion. Pour les mêmes motifs, on ne parle pas de « communauté turque » ou de « culture turque ». La « culture » s'entend ici au sens dynamique du terme, c'est-à-dire de l'expression de modèles de pensée et d'action les plus divers, qui sont flexibles et en constante évolution. Dans cette acception, la notion de culture est étroitement liée au cadre de vie et à l'identité de l'individu. Elle ne se réduit donc pas à la culture nationale ou à l'appartenance religieuse d'un individu, mais s'étend à son contexte de socia-

lisation, à sa couche sociale, à son statut et à son milieu. C'est dans cette perspective qu'il faut lire les informations compilées et analysées dans cette étude.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, en mettant à profit leur expertise ou leurs expériences (voir à l'annexe III la liste des personnes interrogées) ou en prenant le temps de relire les textes, tout en les enrichissant de leurs commentaires. De vifs remerciements sont également adressés au groupe de suivi de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour ses précisions et ses remarques.

Enfin, un remerciement particulier va à Denis Dafflon, à qui les auteurs doivent les statistiques secondaires.

Bienne, août 2009

Katharina Haab (responsable du projet),
Claudio Bolzman, Andrea Kugler, Özcan Yılmaz



1 Aperçu

Aperçu

Fin 2007, la Suisse comptait quelque 75 000 personnes de nationalité turque, auxquelles s'ajoutaient environ 45 000 naturalisés provenant de Turquie.

Les motifs de leur migration – vers la Suisse ou vers d'autres pays d'Europe – sont essentiellement économiques ou politiques. Mais les réseaux transnationaux de parenté sont également un facteur décisif dans l'émigration.

Entre 1960 et 1980, sur fond de marasme économique en Turquie et à la faveur d'une forte demande de main-d'œuvre étrangère en Suisse, l'émigration a d'abord été économique. Elle est devenue politique à partir de 1980, au lendemain du coup d'Etat militaire qui a poussé des syndicalistes, des étudiants et des partisans de gauche, en particulier, à demander asile en Suisse. Les affrontements entre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et l'armée turque – qui culminent dans les années 1990 – sont ensuite venus grossir les rangs des réfugiés politiques en Suisse, essentiellement par des Kurdes du sud-est de la Turquie. Aujourd'hui, les migrants originaires de Turquie qui viennent s'installer en Suisse entrent, pour la plupart, par regroupement familial (*membres de la famille et conjoints*, cf. chapitre 3.1).

C'est en Suisse alémanique que les résidents de nationalité turque sont les plus présents, les hommes étant légèrement plus nombreux que les femmes (54 % contre 46 %). La plupart d'entre eux

(80,4 %) sont aujourd'hui titulaires d'un permis d'établissement (permis C) et 63 % résident en Suisse depuis 15 ans ou plus (cf. chapitre 4.3).

Véritable mosaïque de peuples, la Turquie abrite une multitude de groupes ethniques, religieux et culturels, avec une prédominance de musulmans sunnites. Cette pluralité sociale se retrouve dans les communautés provenant de Turquie en Suisse, avec une présence plus forte et plus visible des communautés turque et kurde et une minorité de Suryoye-Assyriens, d'Arméniens, de Tcherkesses, de Lazes, d'Arabes, etc. Enfin, si les musulmans sunnites sont majoritaires, les alévis sont également nombreux en Suisse (cf. chapitre 2.4).

Formation et langues

Les résidents de nationalité turque ont, en moyenne, un niveau de formation inférieur à celui des populations suisse et étrangère. Pour les travailleurs immigrés des années 1960, issus pour la plupart de régions rurales, ce niveau s'explique par un accès difficile à l'éducation. La situation est un peu différente pour les réfugiés politiques des années 1980 et 1990 qui, quoique bien formés pour certains, sont peu diplômés ou peinent à faire reconnaître leur formation en Suisse.

Les parents accordent en général beaucoup d'importance à l'éducation, même s'ils sont souvent mal outillés pour encadrer le parcours scolaire de leurs enfants. L'on observe ainsi une mobilité verticale ascendante – lente mais régulière – chez les immigrés de deuxième et troisième générations originaires de Turquie. Ils restent toutefois moins diplômés en moyenne que les Suisses et que les autres résidents étrangers, ce qui pénalise leurs perspectives professionnelles (*cf. chapitre 5.1*).

La réussite scolaire moindre des élèves originaires de Turquie s'explique, entre autres, par des difficultés linguistiques. Sachant que les parents – immigrés de la première génération – travaillent souvent dans des secteurs qui n'exigent que peu, voire pas de connaissances d'une langue nationale, il est rare qu'ils la maîtrisent, même après de nombreuses années passées en Suisse. Il n'est donc pas rare que les enfants n'apprennent la langue locale qu'en maternelle, voire une fois scolarisés. L'apprentissage de la langue locale se fait alors parallèle-

ment à celui des contenus scolaires. Cette situation entrave parfois l'acquisition d'un niveau satisfaisant (à l'oral et à l'écrit) dans la langue d'origine comme dans la langue nationale. Enfin, diverses études font état d'inégalités de traitement qui pénalisent les jeunes originaires de Turquie en cours de scolarité et de formation et qui affectent, là encore, leurs performances scolaires (Fibbi, Kaya et Piguet : 2004).

Activité et emploi

Les immigrés originaires de Turquie travaillent principalement dans des emplois à faibles qualifications. C'est le cas en particulier des immigrés de la première génération, majoritairement embauchés dans l'industrie, la construction, l'hôtellerie et la restauration. Souvent peu qualifiés, évoluant dans des secteurs très sensibles à la conjoncture, ils sont aussi plus exposés au chômage. Autres risques inhérents à ces secteurs : les troubles de santé liés aux conditions de travail parfois précaires et à un travail physiquement éprouvant. Ces troubles fréquents parmi la population originaire de Turquie s'accompagnent d'un taux de mise en invalidité supérieur à la moyenne suisse et à celle des autres résidents étrangers (*cf. chapitre 5.5*).

Autant de raisons, parmi d'autres, qui poussent de nombreux immigrés venus de Turquie à se tourner vers le travail indépendant et à tenir un commerce de quartier, un kebab ou une agence de voyage (*cf. chapitre 5.3*).

Relations familiales

Les immigrés de la première génération ont tendance à maintenir, voire à cultiver les traditions et les modes de vie de leur pays d'origine. Ce constat est particulièrement marqué chez les groupes ethniques non reconnus dans leur pays de provenance. Chez les deuxième et troisième générations, on observe plusieurs types de réaction : abandon total de la culture d'origine des parents, choix d'un projet de vie et de valeurs propres auxquelles se mêlent des valeurs héritées des parents, ou encore adhésion – parfois plus forte que les parents – à des valeurs conservatrices.

L'attachement des migrants de la première génération à leurs traditions dépend aussi du niveau de formation, de l'appartenance sociale et de la région d'origine de la famille. S'ils sont peu formés, issus d'une région rurale et d'un milieu social défavorisé, ils auront tendance à s'identifier au modèle familial traditionnel, de structure patriarcale et avec une hiérarchie par genre et par groupes d'âges. Dans ce type de familles – plus que dans d'autres peut-être – les conflits de génération seront plus marqués, du fait des différences de valeurs et de projets de vie entre parents et enfants. Les enfants en arrivent parfois à mener une « double vie », tiraillés entre deux univers culturels.

Les communautés provenant de Turquie ont développé de solides réseaux sociaux sur lesquels elles peuvent s'appuyer et qui sont un gage de sécurité et de soutien, mais qui présentent aussi un risque de contrôle social – parfois étouffant. Ainsi, de

nombreux immigrés de la première génération ne fréquentent quasiment personne en dehors de ces réseaux et n'ont guère de contacts avec des Suisses. Les réseaux sont plus ou moins perméables selon le statut socio-économique de l'individu et de sa famille. Plus ce statut sera élevé, plus grande sera l'ouverture à d'autres populations (suisse ou non). D'une façon générale, on constate une tendance à l'ouverture des réseaux de migrants originaires de Turquie au fil des générations et, avec elle, un nombre croissant de mariages binationaux (cf. chapitre 5.6).

Activités religieuses, culturelles, politiques et sociales

Il existe, en Suisse, de nombreux organismes qui offrent aux immigrés originaires de Turquie un cadre à leurs activités sociales, culturelles, religieuses et sportives.

Les organisations religieuses d'obédience musulmane sont celles sur lesquelles se focalisent les autorités et l'opinion suisse – souvent par crainte de tendances intégristes. On en distingue deux catégories : les organisations partenaires de l'Etat et celles qui désignent elles-mêmes leur imam. Les associations musulmanes sont surtout fréquentées par des immigrés de la première génération, les deuxième et troisième générations étant moins assidues – ce qui ne signifie pas que la foi n'ait pas d'importance. S'agissant des alévis – assimilés aux musulmans dans les statistiques – il faut préciser que l'alévisme se définit comme une confession à part entière, dotée de structures propres.

Pour les minorités chrétiennes, notamment les Suryoye-Assyriens ou les Arméniens, l'Église tient un rôle social central : elle sert de ciment unificateur dans la diaspora. Les associations de ces communautés s'engagent souvent, aux plans national et international, pour la reconnaissance par la Turquie du génocide perpétré entre 1915 et 1918.

De nombreuses organisations et associations kurdes en Suisse sont engagées sur le front politique et s'attachent à sensibiliser leur propre communauté et l'opinion suisse à la cause kurde. Outre la défense d'intérêts politiques, elles s'emploient à préserver le patrimoine culturel kurde, en particulier sa langue. Les associations culturelles kurdes se rattachent, pour la plupart, à la FEKAR (Fédération des associations kurdes en Suisse).

Les organisations et associations de migrants assument souvent une fonction clé dans l'intégration des personnes originaires de Turquie. Point d'accueil et d'information pour les nouveaux arrivants, elles peuvent aussi servir de trait d'union entre immigrés et autorités. Mais l'engagement dans ce type d'organismes se fait à titre bénévole et pendant le temps libre, ce qui induit de nombreux changements nuisant à la continuité des activités (cf. chapitre 6.2).

Parallèlement à leurs activités en Suisse, certaines organisations ou associations de migrants exercent des activités transnationales et lèvent des fonds destinés au financement de projets dans leurs régions, villes ou villages d'origine. Si l'essentiel des

fonds transférés en Turquie ne passe pas par ces organismes, mais par des privés qui soutiennent leurs familles, des investissements sont néanmoins réalisés dans le pays d'origine (acquisition de terrains ou de biens immobiliers). A noter aussi que ces liens économiques avec le pays d'origine se doublent de liens socioculturels (médias du pays d'origine) et familiaux (parenté/alliances) (cf. chapitre 7).

Perspectives

Divers rapports et études font état d'une recrudescence, en Suisse, de la discrimination et des préjugés à l'égard des personnes originaires de Turquie – et en particulier des musulmans – dont les effets se font ressentir dans la sphère privée comme publique.

La présence croissante de musulmans en Suisse et la peur de l'islam y sont pour beaucoup. Cette peur s'est accrue au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Des études montrent en effet que l'opinion est plus prompte, depuis, à assimiler l'islam au fanatisme et au terrorisme. Cette évolution n'épargne pas les résidents musulmans originaires de Turquie.

Dans les médias, les sujets évoquant le fort taux de chômage, les dérives intégristes, les mariages forcés et les crimes d'honneur contre des jeunes originaires de Turquie ne facilitent pas le débat sur la situation des deuxième et troisième générations, même si ces faits ne les concernent que très marginalement. La mauvaise presse occulte en effet les bonnes expériences et les parcours réussis en oubliant l'atout que représente le pluralisme culturel et linguistique dans

la construction de leur insertion sociale et économique.

A l'encontre de cette tendance, la présente étude entend contribuer au cheminement vers une meilleure compréhension mutuelle, en explorant le contexte historique, culturel et social de ce groupe de population et en mettant en évidence son caractère hétérogène.



2 La Turquie

En bref

Quelques données officielles	
Nom officiel	République turque (Türkiye Cumhuriyeti, sigle : T.C.)
Capitale	Ankara
Superficie	env. 780 000 km ²
Habitants	env. 72 millions
Langue officielle	turc
Religions	islam sunnite (majorité), groupes religieux reconnus (juifs, arméniens orthodoxes et grecs orthodoxes) ; groupes religieux non reconnus (p. ex. alévis)
Groupes ethniques/culturels	On estime à une cinquantaine le nombre de peuples présents dans le pays (Turcs, Kurdes, Tcherkesses, Suryoye-Assyriens, Arméniens, Lazes, Roms, etc.) (Andrews 1989 : 56)

- Véritable mosaïque de peuples, la Turquie abrite une multitude de groupes religieux, ethniques et culturels, avec une prédominance de musulmans sunnites.
- L'Etat turc moderne est né en 1923 du traité de Lausanne, acte fondateur de la république. Le pays est situé à cheval sur le continent européen et le continent asiatique (l'Anatolie, qui couvre l'essentiel de son territoire).
- Un nom à retenir dans l'histoire de la Turquie est celui du général Mustafa Kemal (dit Atatürk). Son idéologie et sa doctrine d'Etat, le kémalisme, posent aujourd'hui encore les principes fondamentaux – quasiment non négociables – de la République turque, dont le laïcisme (en l'occurrence : le contrôle étatique de la religion) et le principe de l'Etat-nation. A l'encontre du pluralisme de la société, la politique d'homogénéisation menée sous la république a suscité des résistances au sein de divers groupes de population et entraîné une migration importante, notamment de minorités chrétiennes et kurdes.
- L'histoire moderne de la Turquie a été marquée par trois coups d'Etat militaires (1960, 1971 et 1980). Le dernier, en particulier, a été suivi d'une vague migratoire de grande ampleur avec d'importants déplacements internes et externes. Le conflit kurde a atteint son paroxysme dans les années 1990. Il reste un problème majeur à résoudre en Turquie.
- Le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne soulève aujourd'hui d'autres questions politiques, tout comme le bras de fer entre l'establishment kémaliste et le parti islamo-conservateur modéré au pouvoir, l'AKP.

2.1 Géographie et population

La Turquie est un pays vaste et pluriel, qui possède une histoire mouvementée. Couvrant une superficie de 780 000 km² (soit près de 19 fois la Suisse), le pays est bordé par plusieurs mers (Méditerranée, mer Egée, mer de Marmara et mer Noire) et compte quelque 72 millions d'habitants. 97 % du territoire se situe en Asie (Anatolie) contre 3 % en Europe, les parties occidentale et orientale étant (selon l'historiographie classique) délimitées par le détroit du Bosphore. La capitale du pays, Ankara, est en concurrence avec Istanbul, métropole mondiale et première ville du pays avec plus de treize millions d'habitants.

L'Anatolie, montagneuse, est faite de vastes hauts-plateaux et de steppes arides ; elle est traversée par une zone volcanique active et bénéficie d'un climat continental, avec des étés chauds et secs et des hivers froids.

Le pays dispose d'une grande diversité de ressources naturelles et minières, telles que la houille, le chrome et le fer, sur lesquelles se fonde son industrie. L'agriculture revêt également une place de choix dans l'économie turque (productrice de coton, de fruits, de thé, de blé, de noix, de riz, etc.), suivie de l'industrie textile et d'un tourisme florissant.

Située au carrefour de l'Europe, l'Eurasie, le Moyen-Orient et la Méditerranée, la Turquie a, de ce fait, une vocation de trait d'union entre des univers culturels

différents. Mais sa situation géostratégique unique lui a aussi valu d'être, de tout temps, une zone de conflits et de tensions (Moser et Weithmann 2008).

2.2 Contexte historique

Retracer l'histoire de la Turquie n'est pas une affaire simple. Et pour cause, il existe, à côté de l'historiographie officielle, d'autres versions défendues par divers groupes, en particulier par les Arméniens, les Kurdes et les Suryoye-Assyriens. Les pages qui suivent s'en tiennent donc – au risque d'être lacunaires – aux principaux événements et développements qui ont marqué l'histoire du pays, dans une tentative de concilier les différentes versions.

L'Empire ottoman

L'histoire de la région est marquée par les tribus turques depuis le XV^e siècle. Les historiens situent l'origine des peuples turcs dans le massif de l'Altai, à la frontière entre la Sibérie et la Mongolie (Van Gent 2008). Majoritairement bouddhistes, chamanes chrétiens ou encore juifs jusqu'à la fin du VIII^e siècle, les peuples turcs se sont ensuite progressivement tournés vers l'islam (Kreiser et Neumann 2008).

En 1453, les troupes de Mehmet II (sultan de la dynastie ottomane) s'emparent de Constantinople (aujourd'hui Istanbul). La basilique orthodoxe de Sainte-Sophie (Aghia Sophia, en turc : Aya Sofya) est réaménagée pour devenir la mosquée principale de l'empire. Sous le règne des Ottomans se développe un immense empire,



Illustration 1 : Carte de la Turquie

Source : www.swissemigration.ch

dont le noyau correspond à la superficie actuelle de la Turquie (Sen 1998).

Le XIX^e siècle s'achève sur une série de défaites militaires, qui marquent le début du démembrement de l'Empire. En ces temps agités, une opposition s'organise contre le sultanat. C'est ainsi que le comité « Ittihad ve Terrakki » (Unité et Progrès) voit le jour : il réunit de jeunes officiers et des étudiants insurgés. La révolution des « Jeunes Turcs » – qui renversent le sultan en 1908 – pose les jalons de la future république (Steinbach 2007).

Les événements historiques de l'époque, en particulier la « question arménienne », continuent de hanter aujourd'hui la politique turque. Le gouvernement ottoman, qui considérait alors les Arméniens comme des alliés de ses adversaires, craignait l'émergence d'un Etat-nation arménien. Le nombre d'Arméniens qui ont péri dans les massacres et les « déplacements » forcés de populations non musulmanes à partir de 1915 demeure controversé à ce jour (300 000 victimes des déportations selon les sources officielles turques ; d'autres estimations font état de 700 000 à 1,5 million de morts). Autre massacre occulté

par la Première Guerre mondiale, celui des minorités chrétiennes assyriennes et nestoriennes, décimées dans le sud-est de l'Anatolie (Van Gent 2008).

Par delà la quasi-annihilation des cultures arménienne occidentale et syro-araméenne, ces massacres ont essaimé des diasporas, notamment dans le Proche-Orient, aux Etats-Unis et en Europe (Kreiser et Neumann 2008).

Tandis que la diaspora arménienne s'engage avec force notamment pour faire reconnaître comme génocide les persécutions et les massacres subis, la Turquie refuse largement de se livrer à un travail d'introspection sur ces événements (Steinbach 2007). Des discussions sont en cours depuis quelques années autour de la création d'une commission d'historiens turco-arménienne, mais le sujet reste fortement controversé.

A la fin de la Première Guerre mondiale, en 1918, l'Empire ottoman capitule sans condition. Le Traité de Sèvres conclu en 1920 prévoit le démembrement de l'empire, dont le territoire est découpé entre les puissances victorieuses : le territoire turc se réduit alors à une fraction de l'Anatolie, alors que de vastes territoires sont accordés à la Grèce, à la France, à la Grande-Bretagne et à l'Italie. Le traité prévoit aussi la création d'un Etat arménien et d'un territoire autonome kurde (Akkaya et al. 1998 ; Kreiser et Neumann 2008).

Fondation de la République turque

En 1922, Mustafa Kemal, alors jeune officier (il sera désigné plus tard « Atatürk » : Père des Turcs) organise la résistance qui débouchera, le 29 octobre 1923, sur la proclamation de la République turque. Il défait les armées grecques près d'Ankara, avant de les repousser définitivement hors d'Anatolie. Promu général, Mustafa Kemal dénonce le Traité de Sèvres et obtient la négociation d'un nouveau traité, qui fixe les frontières actuelles de la Turquie. Signé le 24 juillet 1923, le Traité de Lausanne est considéré comme l'acte fondateur de la République turque (Kreiser et Neumann 2008).

Une fois l'Etat reconnu par la communauté internationale, diverses réformes politiques sont lancées pour consolider le pays de l'intérieur. L'appareil administratif est mis au service d'un processus d'occidentalisation et d'eupéanisation pour réformer par le haut une société profondément marquée par la tradition islamique (Akkaya et al. 1998).

Le but de Mustafa Kemal est de mettre en marche une « révolution culturelle ». Son idéologie et sa doctrine d'Etat, le kémalisme, restent d'ailleurs des éléments fondamentaux – quasiment non négociables – de la politique turque. Les voyageurs remarqueront du reste l'omniprésence du portrait d'Atatürk dans les lieux publics (établissements scolaires, aéroports, hôpitaux) comme privés (restaurants, boutiques, écoles privées) (Van Gent 2008).

Les réformes engagées par Atatürk sont menées sur plusieurs fronts :

- religieux : l’islam sunnite est déclaré religion officielle de l’Etat, mais la religion est largement reléguée à la sphère privée et les institutions religieuses placées sous le strict contrôle de l’Etat;
- juridique : un exemple parmi d’autres, le Code civil suisse est introduit en 1926, avec notamment pour conséquence l’abolition de la polygamie. Par ailleurs, le droit de vote est accordé aux femmes, avec une bonne longueur d’avance sur la plupart des pays d’Europe et sur la Suisse;
- culturel : l’écriture de la langue turque est réformée, l’alphabet arabe étant abandonné au profit de l’alphabet latin, pour marquer une « rupture définitive avec le passé ottoman » (Van Gent 2008 ; Akkaya et al. 1998).

Pour Ismet İnönü, premier ministre de Kemal, la mission prioritaire du gouvernement est de « faire de chaque citoyen un Turc, coûte que coûte » (Inönü, cité par Van Gent 2008). La politique linguistique de la Turquie en témoigne, puisque le turc reste la seule langue d’enseignement et de formation admise dans les écoles publiques, et que les possibilités de s’exprimer dans d’autres langues sont limitées en public.

A l’encontre de la diversité culturelle et religieuse de la société, cette politique d’homogénéisation suscite des résistances au sein de différents groupes de population.

C’est ainsi qu’éclate, en 1925, la première insurrection kurde sous la férule du cheikh Saïd, qui dénonce les campagnes de turcisation et la mainmise de l’Etat sur la religion. Les insurgés sont défaits par les forces turques. Il s’ensuit une véritable politique d’intimidation (Akkaya et al. 1998).

Entre 1920 et 1930, on ne dénombre pas moins de seize révoltes kurdes contre l’Etat turc ; toutes seront réprimées. La dernière grande insurrection remonte aux années 1930, dans le Dersim (Tunceli en turc). Par la suite, le gouvernement a longtemps nié l’existence d’un peuple kurde en Turquie, qualifié de « Turcs des montagnes ». Le nationalisme kurde et la résistance renaîtront dans les années 1980, avec la création du PKK (*cf. chapitre 2 : « Les années 1990 et le conflit kurde »*) (Van Gent 2008).

Les coups d’Etat militaires

Au début des années 1950, les élections législatives marquent un nouveau tournant dans la politique turque, avec la victoire du parti démocrate d’Adnan Menderes qui met fin à l’hégémonie du parti kémaliste (Cumhuriyet Halk Partisi [CHP], parti républicain du peuple). Mais le gouvernement Menderes ne viendra pas à bout des problèmes soulevés par la crise économique et financière de 1955. En 1960, il est renversé par l’armée.

Le coup d’Etat débouche sur une réorganisation politique. Un système multipartite voit le jour une fois levée l’interdiction des activités politiques. Ce système, qui fonctionne plus ou moins bien, est une pre-



mière dans l'histoire de la république (Akkaya et al. 1998).

Durant la décennie de 1960 à 1970, le pays connaît une phase d'industrialisation et d'urbanisation accélérées. Mais le régime de faveur dont bénéficient les grands industriels et entrepreneurs suscite un mécontentement croissant au sein de la population. Le nombre de syndiqués passe à deux millions au cours de cette période, ponctuée par une série de grèves et de manifestations (Van Gent 2008 ; Akkaya et al. 1998).

Le pays tout entier bascule alors dans une spirale de déclin politique et économique. En 1971, un nouveau coup d'Etat militaire renverse le gouvernement. L'état de siège est décrété dans plusieurs provinces, et de nombreux activistes de gauche et membres de syndicats sont arrêtés (Van Gent 2008).

Dans les années 1970, on assiste à une succession de coalitions éphémères et à de fréquents changements de gouvernement, qui paralysent le système politique. Dans le même temps, les oppositions se radicalisent entre les groupements de gauche et de droite et se soldent par des affrontements de rue et une montée de la violence à travers le pays (Akkaya et al. 1998).

En 1980, le pays est au bord de la faillite. Il y a pénurie d'hydrocarbures, de médicaments, de matières premières et la production industrielle nationale est au plus bas. Un nouveau coup d'Etat (le troisième en 20 ans) renverse le gouvernement, auquel succède une junte militaire répressive qui durera trois ans. Une nouvelle constitution est promulguée en 1982, qui réduit considérablement les droits fondamentaux des citoyens. Les estimations chiffrent à 650 000 le nombre de personnes arrêtées –

et torturées pour la plupart – à 100 000 le nombre de personnes jugées pour leurs convictions politiques, et à plusieurs milliers celles qui ont dû s'exiler à l'étranger (Van Gent 2008).

L'arrivée au pouvoir de Turgut Özal, en 1983, est un renouveau pour la politique turque. Le pays connaît alors une phase de croissance économique et intègre l'économie mondiale (Akkaya et al. 1998).

Les années 1990 et le conflit kurde

Les années 1990 sont une période d'instabilité politique intérieure, de dégradation des droits civils et humains et de marasme économique. En 2001, la faillite de l'Etat est inévitable, en dépit des multiples aides du Fonds monétaire international (seize depuis 1960). L'existence d'un « Etat de l'ombre » (Etat dans l'Etat, infiltré dans l'armée, les milieux politique, judiciaire et administratif et des réseaux de crime organisé) devient de plus en plus manifeste, tout comme celle d'un système de corruption institutionnalisée, qui a permis aux élites de détourner les fonds d'aide pendant des années (Moser et Weithmann 2008).

Le parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), fondé en 1978, se revendique à l'origine du marxisme-léninisme. Sous la direction d'Abdullah Öcalan, il s'engage, en 1984, dans une lutte armée contre les forces d'Ankara. Le conflit qui oppose PKK et forces turques dans le sud-est du pays atteint son paroxysme dans les années 1990 (Moser et Weithmann 2008).

L'objectif proclamé du PKK est de délivrer les régions de la Turquie à majorité kurde de l'« emprise impériale turque » et de fonder un Etat kurde indépendant sur les territoires habités par les Kurdes en Turquie, au nord de l'Irak, en Syrie et en Iran. Le conflit a fait un nombre indéterminé de victimes compris, selon les estimations, entre 25 000 et 37 000 personnes (Kreiser et Neumann 2008). Dans les années 1990, le PKK devait disposer de 10 000 à 15 000 combattants armés sur le sol turc et d'une milice civile de plus de 50 000 personnes, auxquels s'ajoutaient plusieurs centaines de milliers de sympathisants dans la région et des dizaines de milliers de membres actifs disséminés en Europe.

La brusque disparition du président Turgut Özal, en 1993, entrave les chances d'une solution politique, qui se cristallise avec l'arrivée à la présidence de Suleyman Demirel et Tansu Çiller comme premier ministre, tous deux partisans d'une solution militaire. Des unités spéciales sont alors créées, qui détruisent systématiquement de nombreux villages dans le sud-est du pays. On estime à plus de 17 000 le nombre de personnes « disparues » dans ces opérations (Institut kurde de Paris, 21 décembre 2009), qui ont aussi déclenché une importante vague de réfugiés (*cf. chapitre 3.1*).

En 1998, Öcalan, alors en exil à Damas, est contraint de quitter la Syrie. En 1999, il est arrêté à l'ambassade de Grèce au Kenya et extradé vers la Turquie, où il est condamné à mort et incarcéré sur l'île-prison d'Imrali – sa peine ayant été commuée en prison à vie suite à l'abolition de la peine capitale.

Depuis sa cellule, le chef de file du PKK ordonne à ses troupes de se retirer dans le nord de l'Irak (Van Gent 2008). Mais en 2004, le PKK dénonce son cessez-le-feu unilatéral et, depuis 2005, on assiste à une recrudescence des nationalismes turc et kurde, qui fait suite à de nouvelles tensions dans le sud-est du pays.

En novembre 2007, la Turquie déploie 100 000 soldats à la frontière de l'Irak du Nord et bombarde les positions du PKK en Irak. En février 2008, une opération transfrontalière est lancée. Le conflit autour de la reconnaissance des Kurdes reste insoluble à ce jour et continue de peser lourdement sur la politique intérieure de la Turquie ; son évolution dépendra largement des rapports de force internes (NZZ am Sonntag, 9 août 2009).

2.3 Contexte politique, économique et social actuel

Contexte politique

En 2002, l'AKP (Parti de la justice et du développement), parti islamo-conservateur modéré, encore inconnu à l'époque, accède au pouvoir.

Le nouveau premier ministre, Recep Tayyip Erdoğan, et Abdullah Gül, actuel président de la Turquie, sont tous deux issus de milieux modestes et incarnent pour beaucoup l'espoir d'une ascension sociale. Emblèmes de l'émergence d'une nouvelle génération politique, les cadres de l'AKP sont souvent jeunes et bien formés. Nombre d'entre eux

sont diplômés de prestigieuses universités américaines ou européennes.

La victoire électorale inattendue de l'AKP a toutefois effrayé une partie des élites et de la population, qui craint un regain d'influence de l'islam sur la politique et sur les structures sociales du pays. Ces craintes ne se sont pas dissipées à ce jour.

En 2007, un nouveau bras de fer oppose le gouvernement AKP à l'establishment kémaliste, suite à l'élection à la présidence d'Abdullah Gül, candidat (AKP) très controversé en raison, entre autres, du foulard que porte son épouse. En période pré-électorale, l'armée – gardienne du kémalisme – a publié sur son site Internet un « mémorandum » de mise en garde contre l'élection de Gül. Ce mémorandum a généralement été perçu comme une menace de coup d'Etat.

C'est ainsi que l'AKP remporte, le 22 juillet 2007, les élections législatives anticipées avec près de la moitié des suffrages, soit 46,6 % des voix, consolidant sa position au gouvernement (Van Gent 2008).

La polémique sur le port du foulard est un bon exemple des rapports de force qui dominent la vie politique en Turquie. Régulièrement débattue depuis un siècle – sur la scène politique comme dans l'opinion – cette question semble toucher un point sensible de l'identité du pays : l'Anatolie se rattache-t-elle au monde oriental ou est-elle culturellement européenne?

En février 2008, l'AKP, majoritaire au Parlement, vote ainsi un amendement constitutionnel supprimant l'interdiction du port du foulard dans les universités et permettant aux musulmanes qui le portent d'accéder aux établissements universitaires. Dans les milieux laïques et kémalistes, cet amendement relance les craintes d'une islamisation rampante du pays, et d'une remise en cause des principes kémalistes. Il est aussi mal reçu parmi les femmes, en particulier dans les hautes fonctions (employées d'Etat, enseignantes et professeurs).

Le 6 juin 2008, l'amendement est annulé par la Cour constitutionnelle. Le port du foulard reste dès lors interdit à l'université (Van Gent 2008), même si 98 % de la population est de confession musulmane et si, selon des sondages récents, deux femmes sur trois portent le foulard (Van Gent 2008).

Puis, le 31 mars 2008, la Cour constitutionnelle est saisie d'une procédure d'interdiction de l'AKP, accusé « d'activités antilaïques ». 71 personnes listées par le procureur général sont menacées d'interdiction politique, dont le président Abdullah Gül, le premier ministre et chef de parti Recep Tayyip Erdoğan et Bülent Arınç, ancien président de la Chambre des députés. Le 30 juillet 2008, la demande est finalement rejetée. Le parti reste donc au gouvernement, mais se voit privé d'une partie significative de ses subventions publiques (NZZ, 31 juillet 2008).

Autre exemple du bras de fer que se livrent l'élite kémaliste et l'AKP : le procès

« Ergenekon ». Ouvert en octobre 2008, ce procès met en cause 86 membres supposés d'un réseau armé clandestin (« Ergenekon ») qui projetait une série d'attentats politiques et le renversement du gouvernement par la force et la violence. Parmi les prévenus figurent des avocats, des généraux et d'autres membres de l'élite de Turquie, accusés de complots et d'assassinat (p. ex. à l'encontre du prix Nobel de littérature Orhan Pamuk, du journaliste arménien Hrant Dink, assassiné en pleine rue en 2007 et de prêtres chrétiens (Quantara.de, 24 février 2009). Ce procès donne matière à spéculations à la presse, au monde politique et à l'opinion.

La question de l'adhésion à l'Union européenne (UE)

Depuis 1999, la Turquie est officiellement candidate à l'UE. La perspective d'une adhésion a fait naître de grands espoirs, notamment parmi les minorités religieuses et culturelles de Turquie, en tant que projet global de paix et d'intégration. Des négociations d'adhésion ont été engagées en décembre 2004, parallèlement au lancement d'une série de réformes, en particulier l'abolition de la peine capitale, la dissolution des tribunaux militaires d'exception et la réforme des codes civil et pénal (Bezwan 2008).

Mais le rythme des réformes s'est ralenti à la mi-2005. Parmi les questions qui restent à régler en vue d'une adhésion figurent la question chypriote, celle de la liberté d'expression et celle relative aux droits des minorités (Commission des Communautés européennes, 2008).



Les sondages montrent que la population de Turquie est moins favorable à une adhésion à l'UE à l'heure actuelle qu'elle ne l'était au début des pourparlers : la part des pro-européens aurait ainsi reculé de 70 à 50 %. Dans un contexte marqué par une montée du nationalisme turc et une politique d'information lacunaire, les citoyens de la Turquie se sentent de plus en plus souvent discrédités par l'Europe. L'adhésion de la Turquie est également remise en cause par des détracteurs européens, qui s'interrogent sur la stabilité et la politique sécuritaire de la Turquie et sur ses différences socioculturelles, ou qui craignent de voir déferler sur l'Europe une vague de travailleurs de Turquie (Quantara.de, 19 juillet 2006).

Contexte économique et social

A l'aune des standards européens, la Turquie est plongée depuis des années dans une profonde crise économique et financière. Selon les critères de la Banque mondiale, le pays n'a toujours pas dépassé le stade de pays en développement, en dépit de plusieurs phases de forte croissance. La reprise enregistrée ces dernières années n'a, en effet, profité qu'à une partie de la population, et l'écart de revenus entre riches et pauvres reste substantiel. Un décalage important persiste également entre l'est et l'ouest du pays, avec le développement de centres industriels et d'une société de services moderne à l'ouest, et la persistance dans le sud-est de l'Anatolie d'une économie de subsistance, figée dans des structures féodales.

A une classe très aisée, voire fortunée qui a tiré parti des privatisations, s'oppose un nombre croissant de « perdants de la modernisation ». Selon les critères de l'UE, le niveau de vie de la majorité de la population est égal ou inférieur au seuil de pauvreté. A ces problèmes s'ajoute celui du chômage, qui dépasse largement les 10 % officiels.

Les populations urbaines issues de milieux ruraux défavorisés sont particulièrement touchées par la précarité et le chômage (Moser et Weithmann 2008). A cet égard, les désignations « Turcs blancs » et « Turcs noirs » – d'usage courant en Turquie – illustrent les contrastes sociaux très marqués dans le pays. Le stéréotype du « Turc blanc » est jeune, sportif et fortuné, alors que le « Turc noir » est plutôt l'ouvrier de province travaillant 13 à 14 heures par jour et, en général, sans couverture sociale (Van Gent 2008).

2.4 Diversité culturelle et religieuse

Une pluralité de religions et de langues coexiste en Turquie, qui participe à son identité. Elle a longtemps été niée, mais les politiques et stratégies d'assimilation des éléments non turcs et non musulmans n'ont pas suffi à forger une unité culturelle et religieuse, de sorte que les identités contestées, bafouées ou dissimulées dans le pays retrouvent, par la migration, un espace d'expression.

Sur le plan linguistique, la Turquie se caractérise par une grande diversité (Andrews, 1989) puisqu'on y dénombre plusieurs dizaines de langues indo-européennes, ouralo-altaïques, sémites et caucasiennes ou affiliées à d'autres familles. Les langues les plus importantes en nombre de locuteurs sont le turc et le kurde. Le turc est la langue maternelle de la majorité de la population et la langue officielle du pays. Moyen parmi d'autres pour uniformiser la population – selon le principe de l'unité nationale turque – la politique d'assimilation linguistique menée par l'Etat a d'emblée rendu quasiment impossible l'utilisation d'autres langues que le turc en public. Cette politique a durement frappé les langues minoritaires, qui n'ont pu se développer qu'en exil.

La pratique des « dialectes » kourmanji et zazaki, parlés par les Kurdes de Turquie, a été interdite dans les lieux publics et réprimée dès 1925. Depuis 1991, leur usage est toléré dans la sphère privée. Pour répondre aux critères d'adhésion de l'Union européenne, la Turquie a adopté, en 2002, une série d'amendements constitutionnels facilitant « l'usage des divers dialectes et langues employés par les citoyens turcs »¹. L'enseignement du kurde est dès lors légal dans la sphère privée, de même que la diffusion d'émissions radiotélévisées en kurde, le port de prénoms kurdes, etc. Le 1^{er} janvier 2009, une chaîne gérée par l'Etat a même commencé à diffuser en kurde. Mais sa portée reste limitée, sachant que cette langue n'a pas encore acquis de sta-

¹ Les vocables « Kurde » ou « langue kurde » n'apparaissent dans aucun texte de loi.

tut officiel et que la mise en place des réformes ne va pas sans difficultés.

Sur le plan de la religion, la population de Turquie est majoritairement musulmane de rite sunnite. Mais la Turquie compte aussi d'autres communautés religieuses, dont on distingue trois catégories : les musulmans, les minorités non musulmanes protégées (arménienne, grecque, juive) et les autres minorités (syro-chaldéenne [ou assyrienne], alévie et yézide). Chacune de ces catégories se subdivise à son tour en sous-catégories linguistiques, religieuses et sociales (Zarcone 2004).

La première catégorie, à savoir les musulmans sunnites (qui se distinguent des chiites sur la question du successeur légitime de Mahomet) se subdivise en plusieurs écoles. Sur le plan linguistique, les fidèles se répartissent principalement entre turcophones et kurdophones. Une autre distinction porte sur la doctrine, plus précisément sur l'école juridique à laquelle ils sont rattachés (chaféite, hanafite, hanbalite et malékite). Ces écoles accordent plus ou moins de poids à la charia et à la tradition prophétique pour répondre aux questions de la vie contemporaine. Les Turcs se revendiquent de l'école hanafite, les Kurdes de l'école chaféite. On distingue, par ailleurs, les confréries soufies (les « tarîqa », p. ex. les confréries nakhibendi, kadiri, halvati, rifâi, mevlevi ou bektachi) et des communautés islamiques (les « cemaat », p. ex. les nourdjou, les suleïmandji, les fethullahci). Le soufisme, mysticisme de l'islam, recherche dans la dimension intérieure et ésotérique de la religion du prophète une lecture ap-

profonde du Coran et de la tradition islamique. La pratique contemplative (prières régulières, danse extatique, retraites), qui vise à purifier et à perfectionner l'être pour le rapprocher du Créateur, est caractéristique du soufisme (Zarcone 2004). Les confréries soufies, fondées au XII^e siècle, ont été interdites en 1925. Celles qui ont survécu aux persécutions des années 1930 ont pu ressortir de l'ombre après l'instauration du régime multipartite (1950). A partir des années 1940, on assiste à la création de communautés islamiques apparentées aux confréries. Confréries et communautés exercent, toutes deux, une influence considérable sur la politique et l'économie par l'intermédiaire de réseaux clientélistes.

Deuxième catégorie, celle des non-musulmans : peu nombreux, ils vivent pour la plupart à Istanbul. Cette catégorie se subdivise, elle aussi, selon plusieurs critères. Le premier est la religion, puisqu'on a, d'une part, des chrétiens (arméniens, suryoye-assyriens et grecs orthodoxes) et, de l'autre, des juifs. Un second critère est celui du statut légal des minorités. Si l'on se réfère à l'interprétation du terme « minorités non musulmanes » – utilisé dans le traité de Lausanne – donnée par la Turquie, le statut de « minorité protégée » ne s'applique qu'aux Arméniens, aux Grecs et aux Juifs (déjà protégés sous l'empire ottoman par le statut de millet²). Celui-ci n'est, par contre, pas reconnu aux Suryoye-Assyriens.

2 Le système de millet, qui remonte à la prise de Constantinople, a été institutionnalisé au XIX^e siècle et a perdu jusqu'au début du XX^e siècle. Ce système donnait un cadre de fonctionnement aux communautés religieuses non musulmanes ou minorités (arménienne, grecque et juive), dotées d'une large autonomie et placées sous la protection du sultan, mais exclues de l'exercice du pouvoir. Chaque mil-

La troisième catégorie regroupe les Suryoye-Assyriens, les alévis et les yézides. Le qualificatif « assyrien » a été introduit à la fin du XIX^e siècle par des missionnaires occidentaux pour désigner les chrétiens d'Orient. Aujourd'hui, il désigne, en Turquie, les chrétiens de langue araméenne qui se rattachent à différentes Eglises (catholique chaldéenne, syro-orthodoxe, syrienne catholique ou évangélique assyrienne [protestante], etc). Quasiment rayées de la carte dans le sud-est de la Turquie après les massacres de 1915 et les répressions politiques, persécutées dans d'autres pays où elles vivaient traditionnellement (Iran, Irak, Syrie), ces communautés ont quitté leurs terres d'origine pour fonder d'importantes communautés en Europe occidentale et aux Etats-Unis (Zarcone 2004).

Les communautés aléviées et yézides – considérées avec une certaine méfiance sous l'Empire ottoman comme sous la république – ont, elles aussi, périodiquement été l'objet de persécutions. L'alévisme est une branche de l'islam hétérodoxe dont se réclament 12 à 20 % de la population (Masicard 2004). Les alévis sont aussi surnommés « kızılbaş » (têtes rouges), par allusion à la coiffe des partisans du Shah Ismaïl. Ce surnom ayant progressivement pris une connotation péjorative, il a été remplacé au XIX^e siècle par « alévis » (fidèles d'Ali, cousin et gendre du prophète Mahomet). Les groupes kızılbaş sont, pour certains, apparentés aux confréries soufies bektachies. A noter que les alévis ne considèrent pas

comme obligatoires les piliers de l'islam, notamment la prière quotidienne, le jeûne du Ramadan et le pèlerinage à la Mecque.

L'alévisme compte des adhérents turcophones, kurdophones (kurmandjis et zazas), mais aussi, selon certains chercheurs, des arabophones (les nusayris). Leurs convictions religieuses et leurs rites varient selon le groupe linguistique et la région. Selon la tradition alévie, l'appartenance à l'alévisme est déterminée par la naissance et ne s'acquiert pas par conversion. Cela n'empêche pas les mariages mixtes avec des personnes de religions différentes.

Les yézides (ou yazidis) sont des Kurdes parlant un dialecte kurmandji. Le yézidisme est un syncrétisme, dont les origines ne font pas l'unanimité. Monothéistes, ils vénèrent Malek Taous (littéralement : l'ange-paon), créature à qui Dieu aurait confié la garde du monde. Sachant que le paon est souvent associé à Lucifer en Orient, les yézidis sont aussi appelés « adorateurs du diable ». Conversions forcées, persécutions et massacres les ont dispersés entre la Turquie, l'Irak, l'Arménie et l'Europe occidentale et les ont conduits à l'isolement. On ne compte guère qu'un million de fidèles en tout, dont quelques milliers en Turquie. Là encore, le yézidisme ne s'acquiert pas par conversion ; son appartenance est déterminée par la naissance. L'exogamie leur est interdite.

let (communauté religieuse) était contrôlé par un dirigeant (chef religieux de la communauté) et avait ses propres lois, sa propre taxation et ses propres tribunaux en matière de statut personnel.

2.5 Migration interne et émigration

Migration interne

Les différentes vagues migratoires vers l'Europe ont été précédées et se sont accompagnées d'une importante migration interne. La migration interne (essentiellement motivée par l'exode rural et des raisons économiques) reste d'ailleurs un phénomène d'ampleur en Turquie.

A partir des années 1950, la Turquie a connu une véritable explosion urbaine parallèlement à un dépeuplement des campagnes. Cet exode rural s'explique par la difficulté des conditions de vie dans les campagnes, durement frappées par le chômage et par le sous-emploi, mais aussi par les besoins en main-d'œuvre liés à l'industrialisation des villes. La migration interne s'est d'emblée concentrée sur quelques grandes villes : Istanbul, Ankara, Izmir, Konya et Bursa, qui ont vu leur population augmenter de 75 % entre 1950 et 1960 (Sancar-Flückiger 1990 ; Akkaya et al. 1998).

Les travailleurs qui ont migré vers les zones urbaines se sont, pour la plupart, installés avec leur famille dans des « geçekondus » (constructions édifiées sans autorisation sur des terrains publics en périphérie des métropoles), en général sans eau courante ni électricité et, souvent, sans perspectives. Les banlieues qui en ont émergé ont un caractère rural. Leurs habitants entretiennent des liens solides avec leurs villages d'origine et envoient une part significative de leurs

revenus aux familles restées au village (Sancar-Flückiger 1990 ; Van Gent 2008).

Émigration vers l'Europe

Les conventions bilatérales de main-d'œuvre conclues par la Turquie avec des pays européens ont ouvert la voie à l'émigration. Le premier accord, signé avec l'Allemagne, remonte à 1961. L'État turc devient ainsi pourvoyeur de main-d'œuvre à l'Europe occidentale, avec un point culminant au début des années 1970. En 1973, il place plus de 780 000 travailleurs, dont plus de 80 % en Allemagne (Focus Migration, 21 décembre 2009).

La migration d'est en ouest du pays et l'émigration vers l'Europe se sont renforcées par le jeu des liens familiaux et villageois, au point que, dans les alliances, la réputation et la propriété ne sont plus les seuls critères déterminants ; sous l'effet de la dynamique migratoire, la perspective d'une union avec un fils/une fille d'émigrés devient particulièrement intéressante. Sans compter que les nouvelles et les cadeaux envoyés d'Europe sont considérés, dans le village d'origine, comme symboles d'une vie meilleure. Le nombre croissant de villageois qui ont tenté l'aventure de l'exil en ont encouragé nombre d'autres à en faire autant (Sancar-Flückiger 1990).

Parmi les facteurs de migration (internes et externes), il ne faut pas oublier le conflit qui ravage le sud-est du pays, et qui a déclenché un fort courant migratoire. Celui-ci a parfois dépassé l'ampleur des migrations économiques (Akkaya et al. 1998). On estime ainsi à un million le nombre de per-

Date	Événement
1453	Prise de Constantinople (aujourd'hui Istanbul) par les forces ottomanes, conduites par Mehmet II
1908	Prise du pouvoir par les « Jeunes Turcs »
1915	Déportation collective et persécutions de non-musulmans, notamment d'Arméniens et d'Assyriens (« loi sur le déplacement »)
1920	Capitulation sans condition, démantèlement de l'Empire ottoman entériné par le traité de Sèvres
1923	Traité de Lausanne et fondation de la République turque
1925	Première insurrection kurde
1960	Premier coup d'Etat militaire
1971	Deuxième coup d'Etat militaire
1980	Troisième coup d'Etat militaire ; junte militaire au pouvoir pendant trois ans
1984	Prise des armes par le PKK
1993	Durcissement du conflit kurde sous la présidence de Demirel et le gouvernement Çiller
1999	Arrestation d'Abdullah Öcalan, chef du PKK
2002	Victoire électorale de l'AKP
2004	Ouverture de négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'UE
2007	Election d'Abdullah Gül (AKP) à la présidence de la République turque
2007	Durcissement des opérations militaires turques contre le PKK dans le nord de l'Irak

Tableau 1 : Quelques dates clés de l'histoire de la Turquie

sonnes déplacées dans le conflit entre le PKK et l'armée turque. La plupart d'entre elles se sont réfugiées dans les agglomérations de grandes villes turques ou en Europe, où elles continuent de vivre dans un état de pauvreté. A ce jour, peu d'entre elles ont pu retourner dans leur village (Van Gent 2008).

Pour en savoir plus

Akkaya, Çiğdem ; Özbek, Yasemin et Sen, Faruk (1998). Länderbericht Türkei. Darmstadt : Primus.

Andrews, Peter (1989). Ethnic Groups in the Republic of Turkey. Wiesbaden : Reichert.

Bezwan, Naif (2008). Türkei und Europa : Die Staatsdoktrin der Türkischen Republik, ihre Aufnahme in die EU und die kurdische Nationalfrage. Baden-Baden : Nomos.

Bozarslan, Hamit (2007). Histoire de la Turquie contemporaine. Paris : La Découverte.

Commission of the European Communities (2008). Turkey 2008 Progress Report. Bruxelles.

Deschner, Günther (2003). Die Kurden : Volk ohne Staat, Geschichte und Hoffnung. Munich : Herbig.

Hofmann, Tessa (1993). Die Armenier : Schicksal, Kultur, Geschichte. Nuremberg : DA Verlag Das Andere.

Kieser, Hans-Lukas et **Plozza**, Elmar (2006). Der Völkermord an den Armeniern, die Türkei und Europa. Zurich : Chronos.

Kreiser, Klaus et **Neumann**, Christoph K. (2008). Kleine Geschichte der Türkei. Stuttgart : Philipp Reclam jun.

Massicard, Elise (2005). L'autre Turquie, Paris : Presses Universitaires de France.

Moser, Brigitte et **Weithmann**, Michael (2008). Landeskunde Türkei : Geschichte, Gesellschaft und Kultur. Hambourg : Helmut Buske.

Oberdiek, Helmut (2008). Türkei-Update : Aktuelle Entwicklungen. Organisation suisse d'aide aux réfugiés (www.osar.ch).

PNUD (2008). Human Development Report : Youth in Turkey. PNUD : Ankara.

Roy, Olivier (dir.) (2004). La Turquie aujourd'hui : un pays européen? Paris : Universalis.

Seufert, Günter (2008). Islam und Politik in der Türkei von 2008. Stiftung Forschungsstelle Schweiz Türkei (www.sfst.ch).

Steinbach, Udo (2007). Geschichte der Türkei. Munich : C. H. Beck.

Van Gent, Amalia (2008). Leben auf Bruchlinien : Die Türkei auf der Suche nach sich selbst. Zurich : Rotpunktverlag.

Zarcone, Thierry (2004). La Turquie moderne et l'Islam. Paris : Flammarion.

Sources Internet

Focus Migration. Türkei Länderprofil. (21 décembre 2009). www.focus-migration.de

Institut kurde de Paris. (21 décembre 2009). www.institutkurde.org.

Konrad-Adenauer-Stiftung. AKP-Verbotsantrag und Ermittlungen gegen den « tiefen Staat » stellen die Türkei vor Zerreißprobe. 31 mars 2008. www.kas.de.

Neue Zürcher Zeitung (NZZ). Erdogans Partei wird nicht verboten. 31 juillet 2008. www.nzz.ch.

NZZ am Sonntag. Die grosse Chance für die Türkei. Ein Ende des Kurdenkonflikts scheint greifbar – wenn Regierungschef Erdogan will. 9 août 2009. www.nzz.ch.

Quantara.de. Geheimbund « Ergenekon » in der Türkei : die Schattenmänner. 24 février 2009. <http://de.qantara.de>.

Quantara.de. Dossier Türkei und EU. 19 juillet 2006. <http://de.qantara.de>.



3 Immigration de Turquie en Suisse

En bref

- Fin 2007, la Suisse comptait quelque 75 000 personnes de nationalité turque et environ 45 000 naturalisés originaires de Turquie.
- La Suisse a connu quatre vagues d'immigration provenant de Turquie. Une première vague d'immigration (presque exclusivement) de travail a eu lieu du milieu des années 1960 à 1980. La seconde a marqué l'arrivée de syndicalistes, d'étudiants et de partisans de gauche en quête d'asile après le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980. La troisième, dans les années 1990, a essentiellement amené des réfugiés kurdes de Turquie qui fuyaient le conflit opposant le PKK aux forces d'Ankara. Enfin, la quatrième, qui perdure, est liée à l'essor du regroupement familial, c'est-à-dire à l'arrivée des conjoints et des membres de la famille d'immigrés déjà installés en Suisse.
- Les nombreuses demandes d'asile introduites par des ressortissants de Turquie dans les années 1980 et 1990 ont joué un rôle décisif dans le débat sur la procédure d'asile et les révisions successives de la loi sur l'asile (entrée en vigueur en 1981).

3.1 Vagues migratoires

Le nombre de migrants de Turquie séjournant de manière permanente en Suisse s'est fortement accru à partir des années 1960 pour atteindre un pic à 84 790 personnes en 1996. Fin 2007, ce chiffre avait reculé à 75 382 (BFS, PETRA). A la même date, le nombre de naturalisés originaires de Turquie était estimé à 45 000. La Suisse compte aujourd'hui quelque 120 000 personnes provenant de Turquie.

Selon les experts interrogés, la Suisse a connu quatre vagues d'immigration en provenance de Turquie. Une première vague d'immigration (presque exclusivement) de travail s'est étendue du milieu des années 1960 à 1980. La seconde a marqué l'arrivée en Suisse de syndicalistes, d'étudiants et de partisans de gauche en quête d'asile après le coup d'Etat du 12 septembre 1980. La troisième, dans les années 1990, a essentiellement amené des réfugiés kurdes de Turquie qui fuyaient le conflit opposant le PKK aux forces armées turques. Très hétérogène, ce groupe comprenait aussi bien des agriculteurs que des activistes ou des intellectuels d'origine kurde. La quatrième vague, qui perdure, est liée à l'essor du regroupement familial et à l'arrivée en Suisse de membres de la famille et de conjoints d'immigrés des première, deuxième et troisième générations.

La **première vague d'immigration** était essentiellement économique (cf. *chapitre 2.3 et 2.5*). Au début des années 1960, l'objectif était de recruter des travailleurs qualifiés, puis, à partir de la seconde moi-

tié de la décennie, principalement des travailleurs non qualifiés.

L'immigration s'est développée sur fond d'une vigoureuse demande de main - d'œuvre étrangère en Suisse, à laquelle a contribué la concurrence de l'Allemagne, qui offrait des conditions de séjour plus intéressantes que la Suisse et attirait ainsi un nombre croissant de travailleurs notamment italiens. L'Italie était, rappelons-le, le premier pays pourvoyeur de main-d'œuvre étrangère en Suisse. Les employeurs suisses se sont ensuite tournés vers l'Espagne, le Portugal, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie. Au cours des vingt premières années de croissance qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a mené, à l'égard des travailleurs étrangers, une politique d'accueil volontairement libérale, qui obéissait à des impératifs économiques et reposait sur un principe de rotation. Les travailleurs étrangers étaient recrutés sous différents régimes : permis saisonnier (permis A, avec autorisation de séjour et de travail limitée à neuf mois), autorisation de séjour renouvelable à l'année (permis B) et autorisation d'établissement (permis C). L'idée était de disposer d'une main-d'œuvre étrangère la plus flexible possible, de façon à pouvoir l'ajuster à la conjoncture. Mais il manquait à la Suisse une politique de migration et d'intégration explicite (Mahning, Piguët 2003).

Les travailleurs s'expatriaient ainsi pendant quelques années, le temps de gagner suffisamment d'argent à l'étranger pour rentrer en Turquie et s'y forger une existence nouvelle. Ce parcours migratoire se faisait

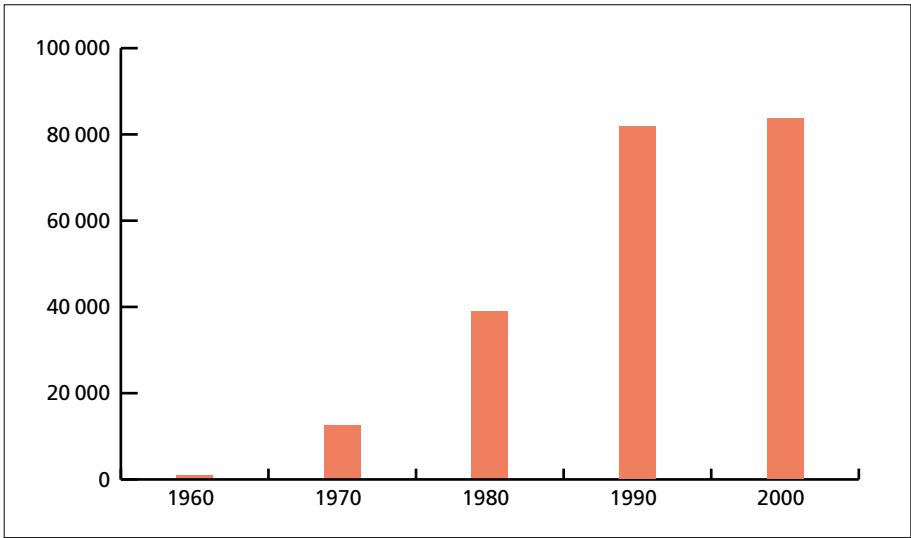


Illustration 2 : Population résidente de nationalité turque de 1960 à 2000

Sources : RFP, PETRA, ESPOP

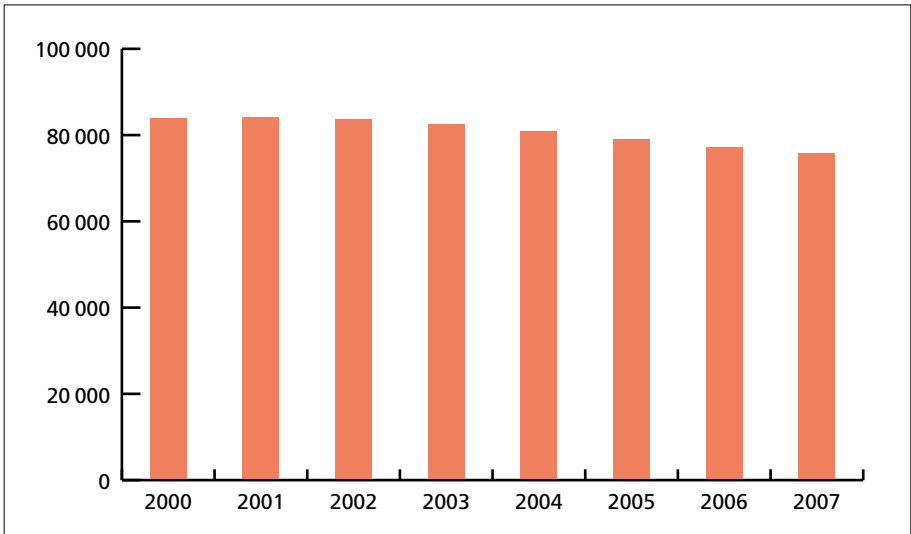


Illustration 3 : Population résidente de nationalité turque depuis 2000

Sources : RFP, PETRA, ESPOP

souvent en deux temps, avec une première escale dans une métropole turque (p. ex. à Izmir ou Istanbul) suivie d'un départ vers un pays européen (cf. *chapitre 2.5*). Le choix de la Suisse reposait essentiellement sur des considérations économiques. Les informations dont disposaient les candidats à la migration provenaient de parents et de proches déjà émigrés. Ceux-ci ne vantaient souvent que les avantages économiques de la migration et impressionnaient par leur aisance matérielle. A leur arrivée en Suisse, les migrants ont effectivement trouvé des possibilités économiques intéressantes, mais la vie d'expatrié, les discriminations, le fossé culturel qui les attendaient ont été difficiles à vivre (Evrensel 1984).

Alors qu'en Allemagne, le flux de migrants originaires de Turquie était réglé, depuis 1961, par une convention sur le recrutement de main-d'œuvre, la Suisse a mené, dès le début des années 1960, une politique d'accueil restrictive à l'égard des étrangers et, plus particulièrement, des migrants de cultures non chrétiennes, la raison étant que les différences linguistiques, culturelles et religieuses entre la Suisse et la Turquie paraissaient, d'une manière générale, difficilement surmontables. En l'absence d'une convention entre les deux pays – au grand dam du patronat suisse et de la diplomatie turque – de nombreux migrants en quête de travail ont malgré tout tenté d'entrer en Suisse, d'abord en qualité de touristes, puis de stagiaires. Pour y séjourner et y travailler, ils n'avaient d'autre choix que de contourner le droit applicable, de sorte que beaucoup sont restés clandestinement. Tant que l'essor économique ali-

mentait la demande de main-d'œuvre, ils étaient embauchés – souvent à bas salaires. Les autorités toléraient leur présence, alors que le dispositif de contrôle aux frontières se durcissait et qu'on avait cessé officiellement, dès 1964, de recruter des saisonniers originaires de Turquie (Tezgören 2008).

En 1969, la Suisse a conclu, avec la Turquie, une convention sur le régime de sécurité sociale applicable aux ressortissants de ce pays résidant et travaillant en Suisse, laquelle a été complétée au cours des années suivantes par un accord administratif et un avenant. Cette convention leur reconnaissait une « égalité de traitement » avec les travailleurs nationaux (Sancar-Flückiger 1995).

Le contrecoup du premier choc pétrolier, au milieu des années 1970, a frappé l'économie de plein fouet. La récession a entraîné des suppressions de postes massives, essentiellement parmi les travailleurs étrangers, ainsi qu'un recul de la population étrangère du fait du retrait ou du non-renouvellement des autorisations de séjour (Piguet 2004).

Ce recul a toutefois été moins marqué pour les résidents de nationalité turque que pour la moyenne des résidents étrangers, peut-être parce que leurs perspectives de retour dans leur pays d'origine paraissaient plus sombres. Les conditions d'admission faites aux immigrants de Turquie se sont ensuite assouplies à la fin des années 1970, à mesure que la conjoncture s'améliorait en Suisse (Tezgören 2008).



D'une façon générale, la politique suisse d'admission des travailleurs étrangers a donc été conditionnée par la conjoncture, au détriment d'une politique de migration ou d'intégration explicite. Dans l'opinion, le débat sur le problème de l'immigration clandestine, des passeurs et du travail au noir a progressivement glissé vers celui sur les répercussions sociales de l'immigration de Turquie en Suisse avec, au premier plan, les conflits entre différents groupes ethniques, culturels, religieux ou politiques, ou encore les dérives intégristes, les agissements d'extrémistes politiques et les activités criminelles de certaines associations de migrants (Tezgören 2008).

Dans les années 1980, les événements politiques, le renversement de régimes et la guerre civile en Turquie et au Sri Lanka

ont renforcé l'afflux en Suisse de personnes d'origine extracommunautaire (hors UE). Les **migrants de cette deuxième vague** étaient des réfugiés politiques, membres de mouvements d'opposition, tandis que ceux de la **troisième vague** étaient pour l'essentiel des réfugiés kurdes de Turquie (*voir le sous-chapitre suivant*). Cet afflux a ravivé le débat sur les répercussions sociales de l'immigration de Turquie en Suisse précédemment évoquées, lequel a alimenté les spéculations sur les motifs d'asile des requérants – parfois qualifiés de « pseudo-requérants » ou de « faux réfugiés » – suspectés d'être, pour la plupart, des migrants économiques (Wottreng 2000).

Enfin, le regroupement familial a été à l'origine d'une **quatrième vague d'immigration**. Avec la demande d'asile, le

Date	Événement
1950–1960	Essor économique ; politique d'admission libérale à l'égard des travailleurs étrangers (en particulier des nationaux de pays limitrophes), selon un principe de rotation.
1954	Levée de l'obligation de visa pour les immigrés de Turquie.
1960–1970	Durcissement de la politique d'admission, en particulier pour les immigrants d'origine lointaine, par crainte d'une « pénétration étrangère ». Dès 1964 : resserrement des conditions d'admission de nationaux de Turquie, entraînant une hausse de l'immigration clandestine.
1969	Conclusion d'une convention de sécurité sociale sur le régime applicable aux personnes de Turquie résidant et travaillant en Suisse.
1970	Arrêté du Conseil fédéral imposant un contingentement de la main-d'œuvre étrangère.
1970–1980	Diminution de la population résidente provenant de Turquie – moins forte toutefois que la moyenne des résidents étrangers, en dépit du choc pétrolier et de la récession.
1980–1989	Hausse du nombre de requérants d'asile de nationalité turque (intellectuels de gauche et Kurdes essentiellement), suite aux coups d'Etat militaires et à la guerre civile.
Dès 1990	Essor de l'immigration par regroupement familial et par regroupement de conjoints originaires de Turquie.

Tableau 2 : Dates clés : politique suisse des étrangers à l'égard des immigrés de Turquie

regroupement familial (famille/conjoints) est aujourd'hui, pour les nationaux de Turquie, l'une des seules voies d'immigration légales en Suisse. Les travailleurs ne sont admis qu'en nombre restreint et à condition d'être hautement qualifiés.

Le regroupement progressif des familles immigrées a provoqué un mélange de générations (par exemple : mariage d'un immigré de la troisième génération et d'une personne vivant en Turquie et qui vient s'installer en Suisse – c'est-à-dire immigrée de première génération) qui a changé la

donne du problème, mais aussi les enjeux sociaux qui en découlent (cf. chapitre 5).

3.2 Politique d'asile de la Suisse à l'égard des ressortissants de Turquie

Jusqu'à la fin des années 1970, le débat portait surtout sur l'afflux de travailleurs (clandestins) venus de Turquie et son problème corollaire, le travail au noir. A partir de 1980, s'y ajoute la question du nombre croissant de requérants d'asile de nationalité turque. Jusque-là, seuls des membres de minorités chrétiennes (Grecs, Arméniens, Suryoye-Assyriens) avaient demandé l'asile en Suisse. Mais le statut de réfugié leur était le plus souvent refusé (Tezgören 2008).

Après le coup d'Etat du 12 septembre 1980, on observe, jusqu'en 1988, une hausse linéaire du nombre de persécutés politiques – et donc de requérants d'asile originaires de Turquie (cf. *chapitre 2.2*). Avec elle s'est accrue la méfiance dans l'opinion suisse, qui voyait dans la procédure d'asile une possibilité de contourner les conditions d'admission très strictes faites aux personnes de Turquie et soupçonnait beaucoup d'entre eux d'être, en réalité, des migrants économiques. C'est ainsi qu'une loi sur l'asile a été adoptée en 1979 pour contrer le phénomène. Entré en vigueur en 1981, ce texte définissait clairement, pour la première fois, la procédure à suivre en matière d'asile et alignait la notion de réfugié sur la définition de la Convention de Genève de 1951 (relative au statut des réfugiés), tout en la complétant. Selon ses termes, un réfugié politique devait prouver qu'il était personnellement victime de persécutions étatiques directes ou indirectes

(c'est-à-dire tolérées par les autorités) du fait de son appartenance culturelle, ethnique ou religieuse (Tezgören 2008). Pour endiguer l'afflux incontrôlé de migrants venus de Turquie, les contrôles aux frontières se sont resserrés et l'obligation de visa – levée en 1954 – a été réintroduite en 1982, après deux ans de polémiques entre autorités de police et milieux économiques. Les premiers étaient déterminés à enrayer l'immigration en provenance de Turquie, alors que les seconds cherchaient surtout à ne pas froisser leur partenaire économique turc. Les conditions d'admission ont finalement été resserrées, sous l'effet des pressions politiques internes (Tezgören 2008).

Selon cette nouvelle loi, les requérants étaient d'abord entendus sur leurs motifs d'asile au niveau cantonal puis au niveau fédéral ; les décisions d'asile pouvaient être attaquées devant deux instances successives. Les garanties procédurales, la sous-dotation en personnel du service compétent du Département fédéral de justice et police et le nombre croissant des demandes ont entraîné de longs délais de traitement – ils pouvaient s'étendre sur plusieurs années, voire une décennie. Dans l'intervalle, les requérants vivaient, travaillaient et avaient des enfants en Suisse. Pendant que les parents attendaient une réponse pouvant signifier le renvoi de la famille, les enfants grandissaient, étaient scolarisés en Suisse et s'exprimaient en suisse allemand (Wottreng 2000).

Conséquence de la durée des procédures, le renvoi des requérants déboutés devenait de plus en plus difficile. La loi de 1981 sur

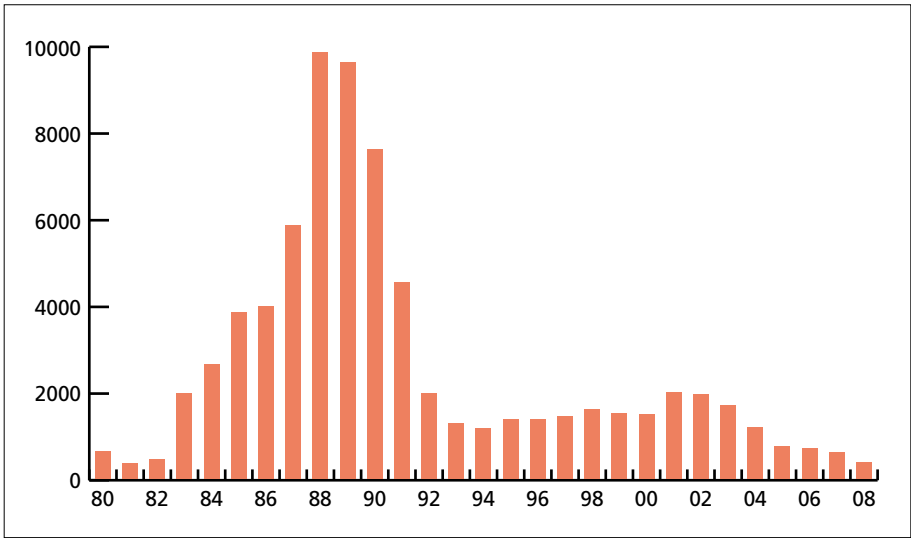


Illustration 4 : Nombre de demandes d'asile déposées par des ressortissants de nationalité turque depuis 1980

Source : ODM

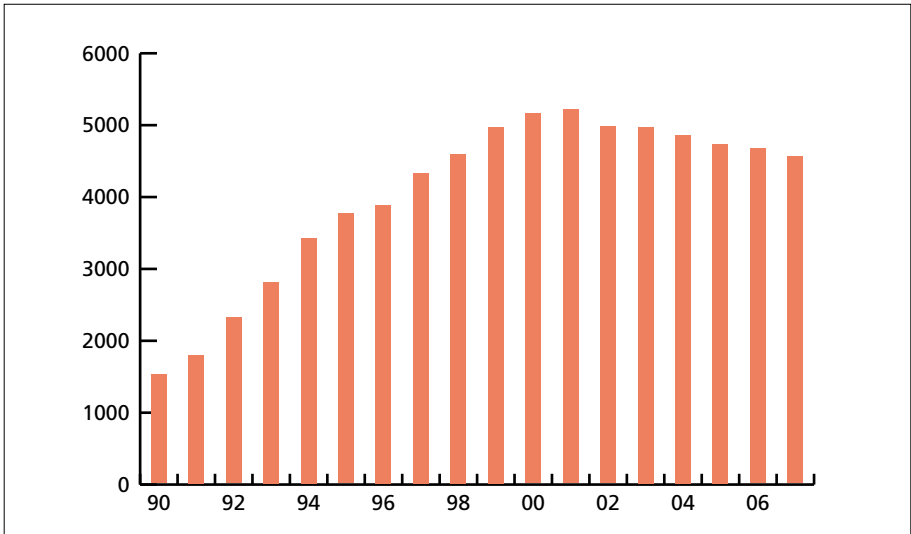


Illustration 5 : Réfugiés reconnus de nationalité turque depuis 1990

Source : PETRA

Date	Événement
Avant 1980	Demandes isolées, introduites surtout par des membres de minorités chrétiennes.
Après 1980	Hausse du nombre de requérants suite au coup d'Etat militaire qui renverse le gouvernement turc ; débat en Suisse sur les abus du droit d'asile par des migrants économiques.
1981	Entrée en vigueur de la première loi sur l'asile (adoptée en 1979), qui régleme la procédure d'asile : une distinction est opérée entre motifs politiques et motifs économiques.
1982	Rétablissement de l'obligation de visa pour les personnes provenant de Turquie.
1983–1989	Révisions successives et durcissement de la loi sur l'asile face à la multiplication des demandes déposées par des personnes provenant de Turquie : accélération de la procédure, qui est décentralisée sur les cantons, restriction de l'accès au marché du travail et exécution plus rigoureuse des décisions de renvoi.
Depuis 1990	Fort recul du nombre de demandes déposées par des personnes provenant de Turquie ; amélioration, en parallèle, du taux de reconnaissance de la qualité de réfugié.

Tableau 3 : Dates clés : politique d'asile de la Suisse à l'égard des personnes provenant de Turquie

l'asile a ainsi fait l'objet de plusieurs révisions entre 1983 et 1991. La procédure a d'abord été décentralisée sur les cantons, ce qui a permis de la raccourcir, d'accélérer le traitement des dossiers en suspens et d'éviter d'accumuler de nouveaux arriérés. Ensuite, l'accès au marché du travail a été limité, tout comme les possibilités d'intégration (interdiction de travail allant de trois à six mois, attribution des requérants à un canton, etc.). Enfin, la procédure de renvoi a été simplifiée (Tezgören 2008).

Après un pic en 1989, le nombre de demandes déposées par des personnes provenant de Turquie s'est tassé à mesure que la situation se détendait en Turquie. Pa-

rallèlement, le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié s'est amélioré, entre autres, parce que 50 % des réfugiés reconnus le sont par extension du statut de réfugié d'un membre de la famille déjà établi en Suisse.

Pour en savoir plus

Migration en Suisse en général / multiculturalisme

Mahnig, Hans et **Piguet**, Etienne (2003). Die Immigrationspolitik der Schweiz von 1948 bis 1998 : Entwicklung und Auswirkungen, dans : Wicker, Hans-Rudolf ; Fibbi, Rosita ; Haug, Werner (éd.). Migration und die Schweiz : Ergebnisse des Nationalen Forschungsprogramms « Migration und interkulturelle Beziehungen » Zurich : Seismo, p. 65–108.

Office fédéral des réfugiés (2001). Asyl in der Schweiz : ein Überblick über den Asyl- und Flüchtlingsbereich. Berne : Office fédéral des réfugiés.

Piguet, Etienne (2005). L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires. Zurich : Seismo.

Piguet, Etienne (2004). Einwanderungsland Schweiz : fünf Jahrzehnte halb geöffnete Grenzen. Berne : Haupt.

Vuilleumier, Marc (1992). Immigrés et réfugiés en Suisse : aperçu historique. Zurich : Pro Helvetia.

Wanner, Philippe (2004). Migration et intégration. Populations étrangères en Suisse. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Wottreng, Willi (2000). Ein einzig Volk von Immigranten : die Geschichte der Einwanderung in die Schweiz. Zurich : Orell Füssli.

Immigration de Turquie en Suisse (Allemagne/Europe)

De Tapia, Stephane (2007). Migrations et diasporas turques. Paris : Maisonneuve et Larose.

Evrensel, Ayse Y. (1984). Ausländische Arbeiter in der Einwanderungsgesellschaft : am Beispiel türkischer Arbeiter in der Stadt Zürich. Thèse présentée à l'Université de Zurich.

Gögen, Candan (2004). Ein Bericht über die Migration in die Schweiz und deren Migrationspolitik. Im Fokus : die türkischen Migrantinnen und Migranten. Travail de diplôme, Haute école pédagogique BL/BS.

Manço, Altay (2004). Turquie : Vers de nouveaux horizons migratoires? Paris : L'Harmattan.

Sancar-Flückiger, Annemarie (1996). ZwangsmigrantInnen aus der Türkei in der Schweiz : Formen kollektiver Auseinandersetzungen im schweizerischen Exil, dans : Wicker, Hans-Rudolf et al. (éd.). Das Fremde in der Gesellschaft : Migration, Ethnizität und Staat. Zurich : Seismo, p. 93–105.

Sen, Faruk et **Goldberg**, Andreas (1994). Türken in Deutschland : Leben zwischen zwei Kulturen. Munich : C. H. Beck.

Sieg, Christa (éd.) (1990). Reise der Hoffnung : Flucht, Schleppertum und schwei-

zerische Asylpolitik – ein Dokumentarband zum Thema des Films von Xavier Koller. Zurich : Werd.

Tezgören, Olivier (2008). Von « Pseudo-Touristen » zu « Pseudo-Asylanten » : die Einwanderung aus der Türkei in die Schweiz 1960–1990 im Fokus der Eidgenössischen Fremdenpolizei. Mémoire de licence présenté à l'Université de Zurich.

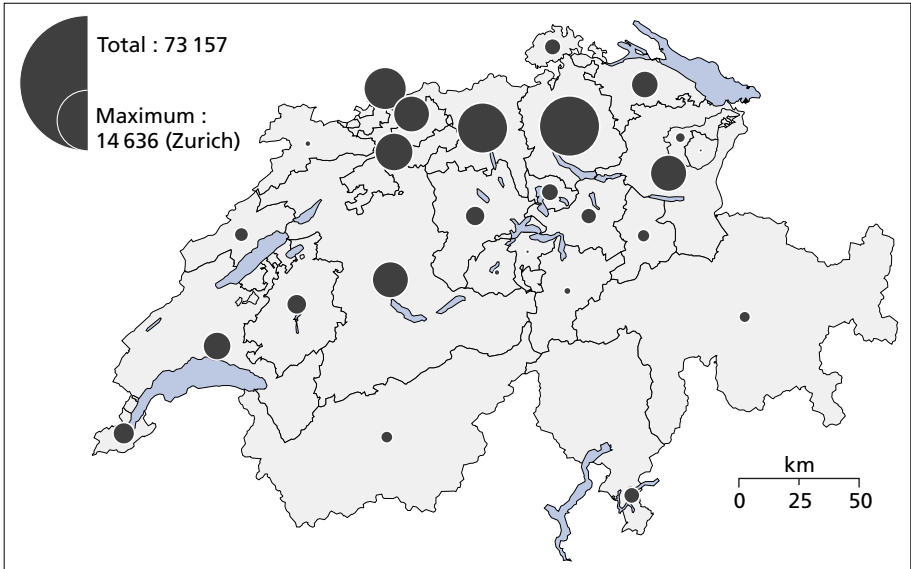
Wicker, Hans-Rudolf (éd.) (1993). Türkei in der Schweiz? Lucerne : Caritas.



4 Données sociodémographiques

En bref

- La Suisse compte environ 120 000 résidents originaires de Turquie. Près de 40 % d'entre eux (soit 45 000 personnes environ) sont naturalisés suisses. Après une progression régulière, le taux de naturalisation des personnes originaires de Turquie est reparti à la baisse après 2003.
- Près d'un tiers des 75 000 personnes de nationalité turque vivant en Suisse y sont nés (31,7 % contre 68,3 % nés hors de la Suisse).
- C'est dans les cantons alémaniques que les résidents de nationalité turque sont les plus nombreux, avec une légère prédominance des hommes (54 % contre 46 % de femmes). La plupart d'entre eux se situent dans la tranche d'âge des 25 à 35 ans.
- Enfin, ils sont en large majorité (80,4 %) titulaires d'un permis d'établissement (C).



*Illustration 6 : Cantons de résidence des personnes de Turquie en Suisse**

Sources : PETRA, RCE (2007)

* Fait avec Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>, Clémence Merçay/Institut de géographie UNINE

4.1 Cantons de résidence

L'ODM estime à 120 000 le nombre de personnes provenant de Turquie en Suisse. Près de 40 % d'entre elles (soit environ 45 000 personnes) sont naturalisées suisses et 75 000 possèdent la nationalité turque (double nationaux non comptés).

Comme le montre l'illustration 6, les résidents de nationalité turque vivent majoritairement en Suisse alémanique, avec une forte présence dans les cantons de Zurich, d'Argovie et de Bâle-Ville. En Suisse romande, ils se concentrent principalement dans le canton de Vaud.

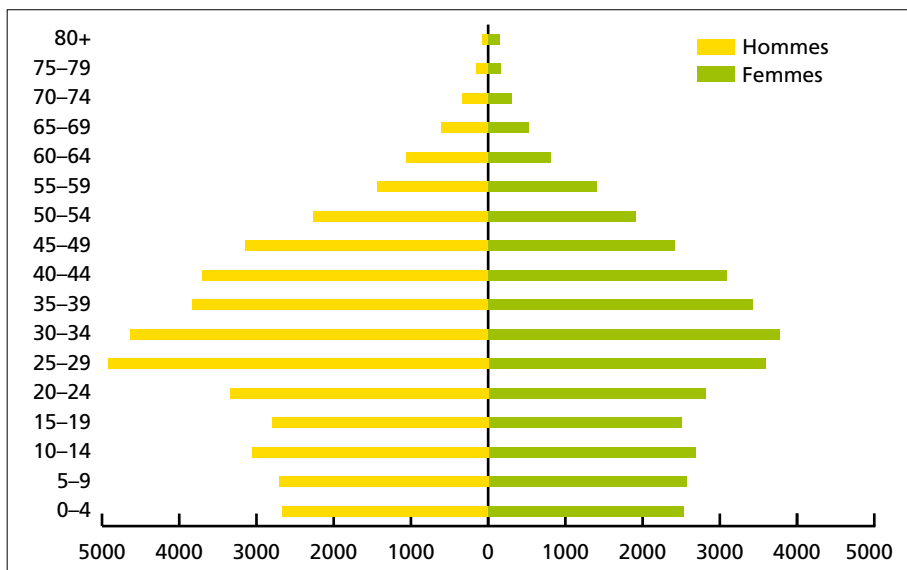


Illustration 7 : Pyramide des âges des personnes de nationalité turque, 2007 (n=75 382)

Source : PETRA

4.2 Structure d'âges, genre et état civil

Les données 2007 de l'Office fédéral de la statistique montrent que les hommes de nationalité turque vivant en Suisse sont légèrement plus nombreux que les femmes (soit 54 % contre 46 %). On ne relève pas de différence significative dans la structure d'âges, puisqu'une majorité d'hommes et de femmes sont dans la tranche d'âge des 25 à 35 ans, c'est-à-dire en âge actif. La pyramide des âges montre, par ailleurs, que les personnes de nationalité turque de la première vague d'immigration ont atteint l'âge de la retraite, mais que la forte proportion d'enfants et de jeunes contribue à rajeunir cette population.

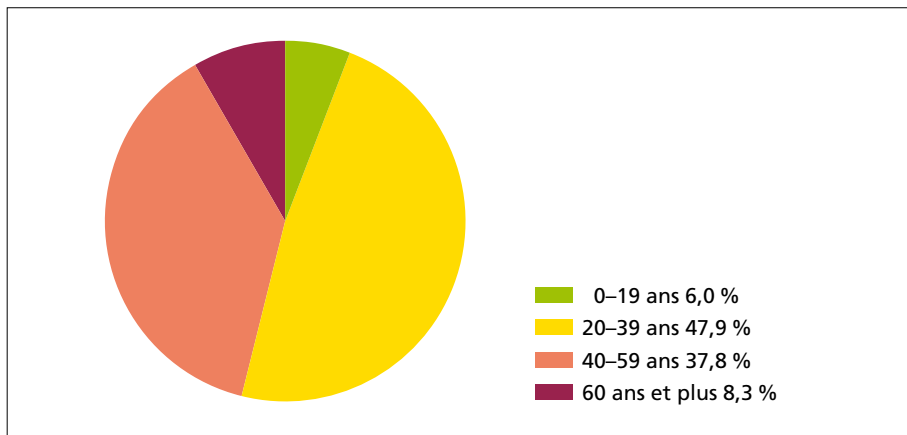


Illustration 8 : Personnes de nationalité turque nées hors de Suisse, selon l'âge, fin 2007 (n=49 582) (en %)

Source : PETRA

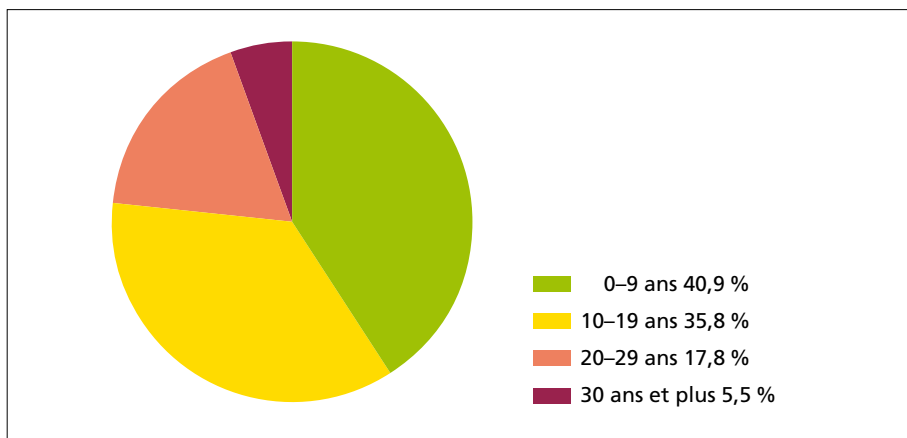


Illustration 9 : Personnes de nationalité turque nées en Suisse, selon l'âge, fin 2007 (n=23 051) (en %)

Source : PETRA

Près d'un tiers (31,7 %) des quelque 75 000 personnes de nationalité turque vivant en Suisse sont nés sur le sol suisse, contre 68,3 % nés à l'étranger. 85 % ou presque des résidents de nationalité turque ont entre 20 et 60 ans et sont ainsi en âge ac-

tif. Seule une faible proportion d'enfants et de jeunes sont nés à l'étranger. Il faut en conclure que le nombre de jeunes d'immigration récente est insignifiant pour la population originaire de Turquie. Enfin, près

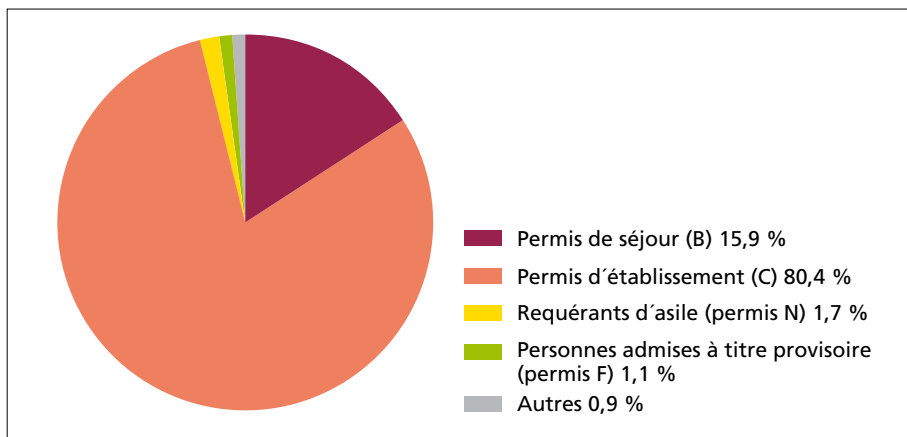


Illustration 10 : Population de nationalité turque, selon le statut de séjour, fin 2007 (n=75 382) (en %)

Source : PETRA

de 95 % des personnes de Turquie nés en Suisse ont moins de 30 ans.

54 % des résidents de nationalité turque sont mariés ; 39 % d'entre eux sont célibataires et 7 % divorcés ou veufs. Parmi les résidents mariés, on dénombre 3438 hommes mariés à des Suissesses et 1992 femmes mariées à des Suisses (PETRA, 2007).

4.3 Statut et naturalisation

Les résidents de nationalité turque sont en large majorité (80,4 %) titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C) ; 15,9 % sont détenteurs d'une autorisation de séjour annuelle (permis B). Les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire (permis F) ne comptent que pour une faible proportion de la popula-

tion de Turquie, soit respectivement 1,7 % et 1,1 %.

Entre 1995 et 2007, le nombre de permis B délivrés a nettement reculé, alors que le nombre d'autorisations d'établissement (permis C) restait relativement constant. Deux facteurs expliquent cette évolution : le nombre de permis B transformés en permis C au fil des ans et la naturalisation, en parallèle, de titulaires d'un permis C. Le nombre de requérants d'asile s'est réduit de plus de moitié sur la même période.

Le taux de naturalisation des personnes de Turquie a augmenté sans discontinuité jusqu'en 2003, améliorant dans le même temps l'égalité des chances et les possibilités de participation de ce groupe. Ce taux a évolué dans des proportions comparables pour les hommes et les femmes. Il est intéressant de noter que plus de 63 % des résidents de nationalité turque (non na-

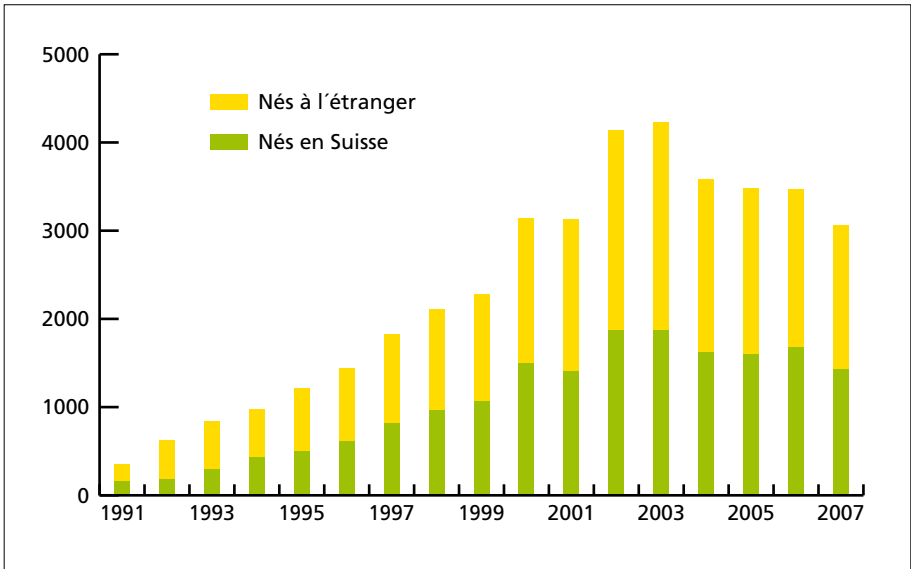


Illustration 11 : Personnes de nationalité turque – acquisition de la nationalité suisse par lieu de naissance depuis 1991

Source : PETRA

turalisés) vivent en Suisse depuis 15 ans ou plus, alors que la durée de résidence requise pour solliciter la naturalisation est en principe de 12 ans (PETRA, 2007). Cette baisse n'est pas imputable à des restrictions en matière de naturalisation – à l'instar de celles longtemps pratiquées par l'Allemagne – puisque la double nationalité suisse et turque est autorisée. Par contre, elle pourrait s'expliquer par la complexité de la procédure de naturalisation ou par des procédures de naturalisation échouées.



5 Données socio-économiques

5.1 Formation

En bref

- Les résidents de nationalité turque ont, en moyenne, un niveau de formation inférieur à celui des Suisses et des autres résidents étrangers.
- Pour les travailleurs immigrés des années 1960, le plus souvent issus de régions rurales, ce niveau s'explique par un accès difficile à la formation. Pour les réfugiés politiques des années 1980 et 1990, bien formés pour certains, il tient aussi au manque de diplômes ou aux difficultés à faire reconnaître leur formation en Suisse.
- Une grande importance est en général accordée à l'éducation des enfants, même si les parents de la première génération d'immigrés sont souvent mal outillés pour encadrer leurs enfants dans leur parcours scolaire.
- La difficulté d'accès à la formation et le manque de capital social et financier ne sont pas les seuls responsables du niveau d'instruction plus faible des personnes originaires de Turquie : les discriminations vécues en milieu scolaire et dans la recherche d'une place d'apprentissage y contribuent également.

Niveau de formation de la population adulte originaire de Turquie (immigrés de la première génération)

Le système éducatif turc comprend un cycle d'enseignement obligatoire (primaire) qui a été porté de cinq à huit ans en 1995 ; un cycle d'enseignement secondaire (lycée de formation générale et écoles professionnelles) et un cycle d'enseignement supérieur. Pour accéder aux études universitaires, il faut être reçu à un concours d'entrée reconnu sur l'ensemble du territoire et dont le résultat est déterminant dans le choix de la faculté et du lieu d'études. Deux millions de candidats subissent l'examen chaque an. Le concours est en principe ouvert à tous les élèves du cycle secondaire, mais les lycéens ont de meilleures chances d'être admis (Moser et Weithmann 2008).

Selon les experts interrogés, les travailleurs recrutés au début des années 1960 ont d'abord été des ouvriers qualifiés. A cette première vague a succédé une vague plus importante d'ouvriers non qualifiés, souvent issus de régions rurales d'Anatolie et coupés de l'accès à l'éducation. Embauchés dans des secteurs peu qualifiés, ils ne comptaient souvent pas, au départ, s'établir en Suisse et ne se sont donc pas engagés dans une formation, ni dans l'apprentissage d'une langue nationale. Lorsqu'il s'est avéré que leur projet de retour était reporté indéfiniment, il était en général trop tard pour compléter leur formation. Sans compter que la plupart d'entre eux ne pouvaient pas se le permettre financièrement.

La situation est légèrement différente pour les réfugiés politiques et les requérants d'asile arrivés en Suisse au début des années 1980 (deuxième vague d'immigration), parmi lesquels figuraient de nombreux intellectuels, étudiants et diplômés. Beaucoup d'entre eux n'ont pu faire reconnaître leurs diplômes ou terminer leurs études en Suisse – faute de moyens ou faute de maîtrise de la langue locale – et ont ainsi dû se résoudre à travailler dans des emplois pour lesquels ils étaient surqualifiés.

Quant aux requérants d'asile kurdes arrivés dans les années 1990, ils présentaient un niveau de formation très hétérogène. Là encore, le manque de moyens ne leur a souvent pas permis de se former ou de compléter leur formation en Suisse. Ils se sont donc tournés, eux aussi, vers des emplois non ou peu qualifiés.

Les experts citent toutefois le cas de réfugiés politiques qui ont réussi à terminer leurs études en Suisse – dans les filières sociales pour la plupart – et à se faire une place dans ce domaine.

Le recensement fédéral de la population 2000 a montré que la part des personnes sans diplômes dans la population de nationalité turque (17,9 %) dépassait nettement la moyenne globale (3 %), la moyenne suisse (1,9 %) et celle des autres nationalités (7,4 %). Seuls 4,9 % des résidents de nationalité turque ont ainsi obtenu un diplôme de troisième cycle, alors que le taux moyen (Suisse/autres nationalités) était de 19 %.

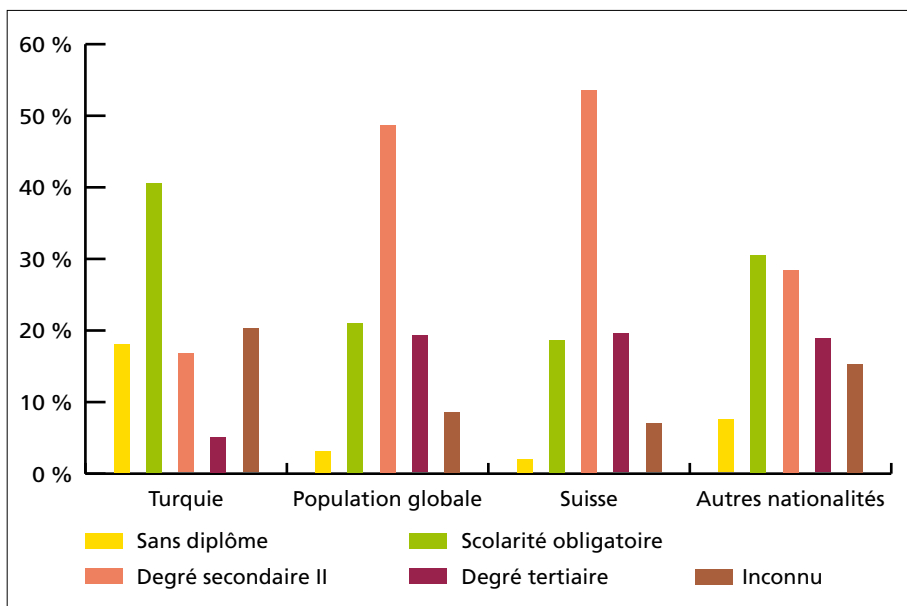


Illustration 12 : Niveau de formation de la population adulte originaire de Turquie (25 ans et plus), comparé au niveau des populations suisse et étrangère, 2000 (en %)

Source : Recensement fédéral de la population 2000

Des données plus récentes recueillies en 2008 (on ne dispose pas, pour l'heure, de données comparables à celles du recensement de 2000) montrent que les actifs de nationalité turque restent moins nombreux à poursuivre une formation de troisième cycle que les actifs d'autres nationalités. Ce constat est particulièrement flagrant pour les femmes de nationalité turque, par comparaison aux autres nationalités. L'écart observé s'explique aussi par la composition de la catégorie « Autres nationalités », dans laquelle entrent les ressortissants de pays membres de l'UE, des Etats-Unis, du Canada et d'autres pays industrialisés, souvent très bien formés et présents en Suisse depuis plus longtemps, voire depuis plu-

sieurs générations (ressortissants italiens et espagnols notamment).

Outre le niveau de formation inférieur évoqué, De Coulon et al. (2003) constatent que les qualifications et diplômes acquis à l'étranger sont moins reconnus, voire non reconnus sur le marché du travail suisse. Cela vaut en particulier pour les titres obtenus dans les Etats tiers extra-européens (dont la Turquie), qui n'ont pas conclu avec la Suisse ou l'UE un accord de reconnaissance mutuelle des diplômes.

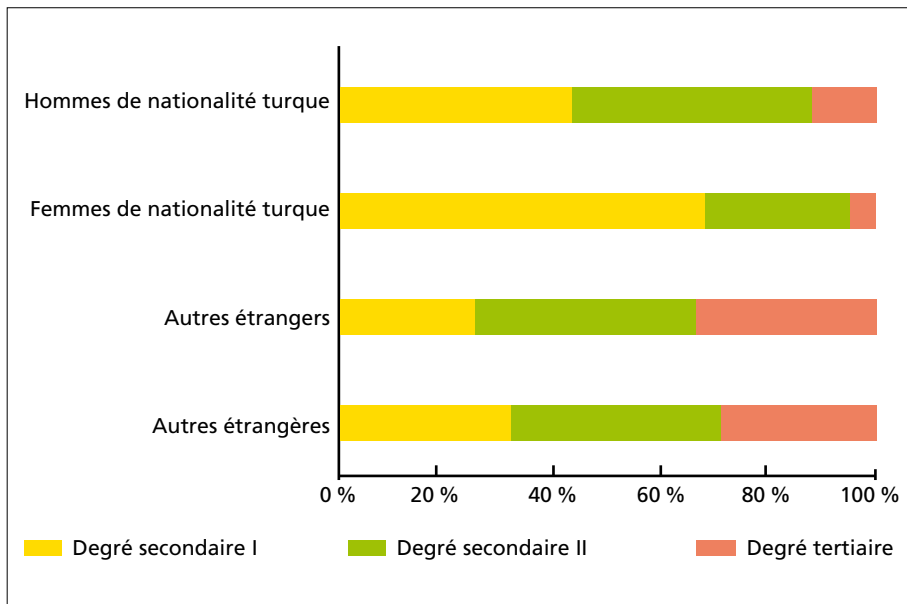


Illustration 13 : Population active par niveau de formation, 2008 (en %)

Source : ESPA

Regards des parents sur la formation

A partir des années 1980, les personnes de Turquie ont pris conscience de l'importance de l'éducation et de la formation ; elles se sont aussi familiarisées avec le système scolaire. Selon les experts interrogés, l'attitude positive de la mère, surtout, contribue à éveiller l'intérêt et la curiosité de l'enfant pour la langue nationale, pour son entourage et pour son parcours scolaire.

Selon Fuhrer et Uslucan (2005), les parents originaires de Turquie ont en général des attentes élevées quant aux performances scolaires de leurs enfants, car ils souhaitent voir leurs enfants réaliser ce qu'ils n'ont pu réaliser eux-mêmes. D'après les experts, les parents sont d'autant plus enclins à pousser

leurs enfants à la réussite qu'ils ont un statut socio-économique modeste ; la réussite scolaire étant perçue comme un moyen d'ascension sociale.

Pourtant, l'ascension sociale par le biais de la formation reste difficile pour les enfants de travailleurs immigrés qui n'ont pas eu eux-mêmes accès à la formation. Le manque de capacités linguistiques, les compétences insuffisantes en lecture, une connaissance lacunaire du système scolaire suisse (capital social) font que les parents ne sont pas suffisamment outillés pour encadrer leurs enfants et les aider à atteindre leurs objectifs. Sans compter le manque de moyens pour financer des cours particuliers. Il faut en conclure qu'en matière de formation, les choix sont moins le fait de la

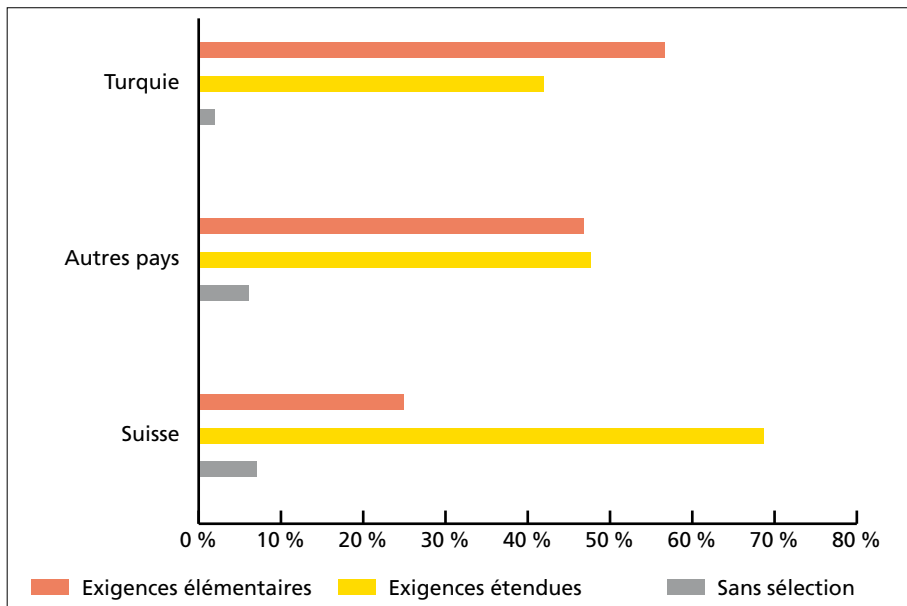


Illustration 14 : Répartition des élèves de 8^e en cycle secondaire I, par type d'orientation, 2007-2008 (en %)

Source : Office fédéral de la statistique

nationalité ou de l'appartenance culturelle que de la classe sociale : plus le niveau de formation des parents est élevé, meilleures sont les perspectives de formation des enfants. Celles-ci dépendent aussi du cadre de résidence de la famille et du lieu de scolarisation des enfants.

Toutes ces difficultés font que les enfants des migrants de Turquie réussissent moins bien leur scolarité et leurs études secondaires postobligatoires que la moyenne des enfants suisses, mais aussi que l'ensemble des enfants allochtones en Suisse, et qu'ils sont nettement sous-représentés dans les filières tertiaires.

Niveau de formation des enfants

L'illustration 14 monte la représentation, au cours de la huitième année de scolarité obligatoire, des élèves de nationalités turque, suisse ou autres dans chacune des trois filières (filières à exigences élémentaires, filières à exigences étendues et filières sans sélection). Les chiffres montrent que les élèves de nationalité turque sont surreprésentés (56,5%) dans les classes à exigences élémentaires (c'est-à-dire de niveau inférieur), par rapport aux élèves d'autres nationalités (46,6%) ou suisses (24,7%). Ils sont aussi moins nombreux à accéder au niveau supérieur (filières à exigences étendues), soit 41,8% contre 47,5% des élèves d'autres nationalités et 68,5% des élèves suisses.

Le faible niveau de formation des deuxième et troisième générations n'est pas uniquement dû au statut social inférieur et aux carences linguistiques de parents peu éduqués ou à la surcharge des enseignants, mais aussi à des étiquettes hâtivement attribuées par la société dominante et qui ne correspondent souvent pas à la réalité. Il est prouvé en effet qu'à résultats équivalents, un jeune portant un nom à consonance étrangère sera moins bien apprécié et noté plus sévèrement par son enseignant en secondaire ou son maître d'apprentissage qu'un jeune Suisse (Fibbi, Kaya et Piguet 2004).

Selon les experts interrogés, les discriminations en milieu scolaire dépendent largement de l'attitude de l'enseignant. Il est fréquent de prêter des capacités moindres aux élèves issus de l'immigration. Il faut alors un mentor ou un tiers qui serve de modèle et d'interlocuteur, pour encourager les élèves de façon ciblée et les motiver à réussir leur scolarité.

Témoignage

« En ce qui me concerne, j'ai eu la chance d'avoir été soutenu à la maison pendant ma scolarité. Tout dépend des idées que se font les parents et de la façon dont ils soutiennent leurs enfants. Evidemment, sur le plan de la langue, ils ne pouvaient pas nous aider, mais ils ont fait beaucoup pour nous. Ils travaillaient tous deux et se sont démenés pour que nous puissions étudier aussi longtemps. »

Expert du travail et de la formation

De l'avis des experts, la discrimination dans la recherche de places d'apprentissage a parfois reculé, sous l'effet d'expériences positives qui ont contribué à lever certains préjugés. Les jeunes issus de l'immigration de Turquie n'en restent pas moins victimes de traitements défavorables, souvent symptomatiques d'une attitude fondamentalement islamophobe. Au point qu'ils se replient parfois sur une place qui ouvre moins de perspectives et de possibilités d'évolution. Il est d'autant plus important de le souligner que 60% environ des jeunes de l'immigration de Turquie se dirigent vers un apprentissage – ce taux est voisin de celui des jeunes Suisses (cf. illustration 15).

Les jeunes issus de l'immigration de Turquie ne sont pas les seuls d'origine étrangère à être pénalisés dans leur parcours scolaire et la recherche d'un apprentissage ; le phénomène touche aussi d'autres nationalités (p. ex. les jeunes originaires d'ex-Yougoslavie). Dans une étude parue en 2004, Haerberlin, Imdorf et Kronig constatent : « Les résultats attestent que les jeunes étrangers et les filles en général (et les filles étrangères en particulier) sont pénalisés lors du passage de la scolarité à la formation professionnelle. [...] La sélection scolaire attache une grande importance à l'aptitude à s'exprimer en langue locale, et moins aux compétences acquises dans d'autres branches, comme les mathématiques. [...] Pourtant les connaissances linguistiques (du moins celles certifiées scolairement) jouent un rôle secondaire dans l'obtention d'une place d'apprentissage qui valorise plutôt le type d'école suivi et la note ob-

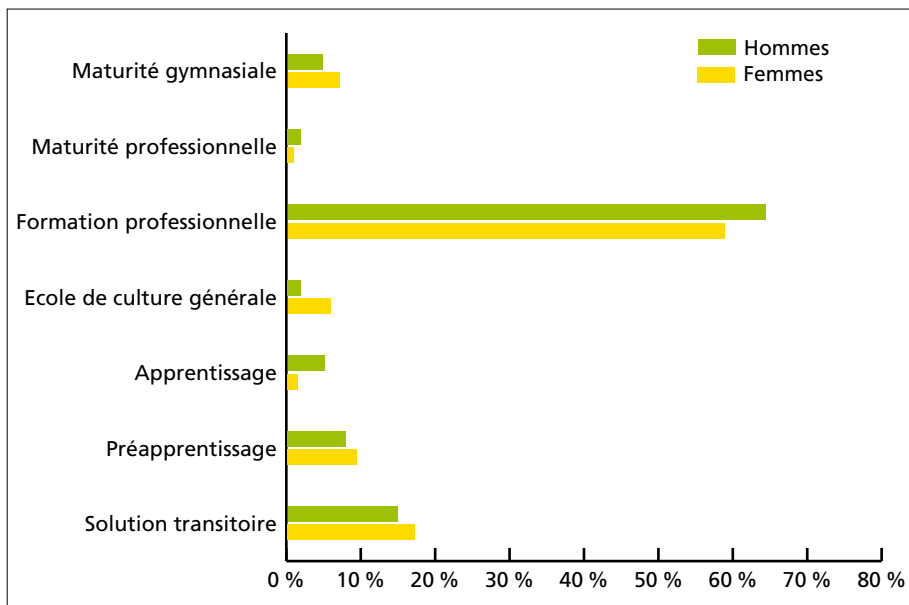


Illustration 15 : Répartition des élèves en 1^{re} année de formation postobligatoire, par filière et par genre – Turquie, 2007-2008 (en %)

Source : Office fédéral de la statistique

tenue en mathématiques. Ce constat se vérifie surtout chez les jeunes étrangers de première génération qui sont les plus mal lotis dans la recherche d'un apprentissage – les mieux dotés étant les jeunes Suisses de sexe masculin. Les difficultés que rencontrent les jeunes étrangers de la première génération tiennent à ce qu'ils jouissent d'un capital de confiance inférieur et qu'ils peuvent rarement jouer la carte des relations. Or, dans la recherche d'une place, les contacts avec des personnes connaissant personnellement le maître d'apprentissage sont capitaux. »

Pour en savoir plus

De Coulon, Augustin et al. (2003). Analyse des différences de salaires entre la population suisse et étrangère, dans : Wicker, Hans-Rudolph; Fibbi Rosita et Haug, Werner (éd.) Les migrations et la Suisse. Résultats du PNR « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo, p. 275–301.

Fibbi, Rosita ; **Kaya**, Bülent et **Piguet**, Etienne (2004). Nomen est omen : Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence. PNR n° 43, Programme national de recherche Formation et emploi. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fibbi, Rosita ; **Kaya**, Bülent et **Piguet**, Etienne (2003). Le passeport ou le diplôme? Etude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fuhrer, Urs et **Uslucan**, Haci-Halil (2005). Familie, Akkulturation und Erziehung : Migration zwischen Eigen- und Fremdkultur. Stuttgart : Kohlhammer.

Haeberlin, Urs ; **Imdorf**, Christian et **Kronig**, Winfried (2004). Chancenungleichheit bei der Lehrstellensuche : der Einfluss von Schule, Herkunft und Geschlecht. PNR 43, Programme national de recherche Formation et emploi. Berne/Argovie : Fonds national suisse.

Lischer, Rolf (2003). Qui choisit quelle formation? Dans : Terra Cognita. Berne, 2, p. 42–43.

Moser, Brigitte et Weithmann, Michael (2008). Landeskunde Türkei : Geschichte, Gesellschaft und Kultur. Hambourg : Helmut Buske.

Office fédéral des migrations (2006). Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identification des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration. Berne : Office fédéral des migrations.

5.2 Langues

En bref

- Les personnes originaires de Turquie sont souvent très attachées à leur langue maternelle. Ce constat se vérifie tout particulièrement pour les langues minoritaires, interdites en Turquie.
- Les migrants de la première génération, notamment les travailleurs immigrés des années 1960, ne maîtrisent que rarement une langue nationale, même après plusieurs décennies passées en Suisse. Ce déficit tient, d'une part, aux emplois dans lesquels ils ont été embauchés – qui ne demandent que peu ou pas de connaissances linguistiques – et, d'autre part, à leur cercle de fréquentation essentiellement intracommunautaire (personnes de même culture d'origine).
- Les immigrés des deuxième et troisième générations passent en général par le système scolaire suisse, où ils apprennent la langue nationale locale – si ce n'est déjà fait. Mais l'acquisition d'un niveau de maîtrise satisfaisant est souvent difficile (à l'oral comme à l'écrit), que ce soit dans la langue d'origine des parents ou dans la langue locale.
- Il n'est pas rare que les difficultés linguistiques se répercutent sur l'ensemble des performances scolaires.

Langues d'origine

De par la diversité de sa population (évoquée au chapitre 2.4), la Turquie présente aussi une grande diversité linguistique. Pour nombre de communautés culturelles/ethniques, la langue d'origine joue un rôle capital, précisément parce qu'elle a été réprimée ou que l'usage en a été interdit en Turquie dans la foulée du mouvement nationaliste (cf. chapitre 2.2). Certaines langues, telles que le kurde, l'araméen ou l'arménien sont, pour leurs locuteurs, un puissant vecteur d'identité. Elles font ainsi l'objet d'une promotion ciblée dans la diaspora, où elles sont transmises aux générations suivantes pour être sauvegardées. Cela étant, la langue de communication de ces groupes est souvent le turc ou une langue nationale.

48 % des 83 312 résidents de nationalité turque enregistrés en Suisse lors du recensement 2000 ont déclaré avoir le turc pour langue principale. La langue principale est celle que le locuteur maîtrise le mieux et dans laquelle il réfléchit. La catégorie « Autres langues » – soit 9 % des réponses obtenues – regroupe l'ensemble des autres langues d'origine parlées en Turquie, sans donner davantage de précisions.

Des cours de langue et de culture d'origine (LCO) sont proposés aux enfants de migrants de Turquie en Suisse pour leur permettre d'apprendre la langue d'origine de leurs parents. On distingue deux types de cours reconnus par les cantons : ceux proposés par l'ambassade ou les consulats, et ceux dispensés par des organismes non étatiques (p. ex. par des associations

kurdes ou syro-chaldéennes, etc.). D'autres encore ne sont pas reconnus pour l'heure (p. ex. les cours proposés par le service de l'enseignement obligatoire de Zurich¹). Les cours de langue turque proposés par l'ambassade et les consulats sont dispensés par des enseignants LCO détachés par l'Etat pour quatre ans. Ceux-ci sont aujourd'hui 45 environ, répartis sur les différentes régions de Suisse. La participation aux cours est facultative. Assuré par des enseignants de langue d'origine, l'enseignement vise l'apprentissage de la langue et de la culture d'origine, mais aussi de règles de conduite fondamentales. Les enseignants peuvent également intervenir comme personnes de confiance auprès des parents.

Les avis sur ce type de cours divergent considérablement. Les experts interrogés soulignent que les enseignants LCO peuvent servir de relais auprès des enseignants suisses, des parents et des enfants, d'où l'importance de les associer plus étroitement à l'école ordinaire et de leur apporter davantage de soutien du côté suisse. Le rôle d'intermédiaire que pourra jouer l'enseignant sera largement fonction de sa personne, de sa connaissance des institutions suisses et de son aptitude à la communication interculturelle. C'est pourquoi la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique recommande d'intégrer les cours de langue et de culture dans les temps d'enseignement et de consigner la fréquentation de ces cours

1 Service de l'enseignement obligatoire du canton de Zurich. www.volksschulamt.zh.ch/site/index.php?userid=gast&lang=d&page_id=1870&template=23&page_zaehtler=1988&elements

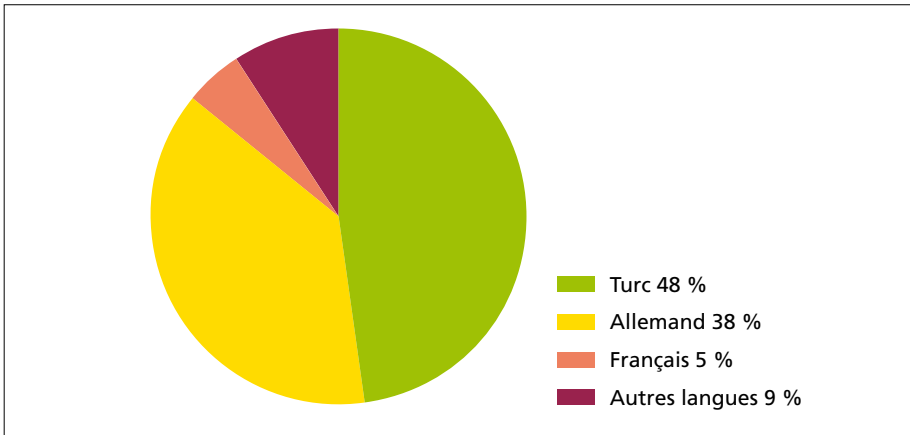


Illustration 16 : Langue principale déclarée des personnes de nationalité turque, 2000 (n=83312)

Source : Recensement fédéral de la population 2000

et les résultats obtenus dans les carnets scolaires (Truniger 1998).

Niveau de maîtrise d'une langue nationale suisse : immigrés de la première génération

L'appropriation de la langue nationale du pays d'accueil constitue souvent un défi majeur pour les immigrés. Leurs capacités d'apprentissage sont largement fonction de leur formation et du contexte migratoire. En l'occurrence, le faible niveau de formation, l'absence de contacts, l'âge à la migration, mais aussi le manque de soutien du côté des autorités ou de l'employeur font que les immigrés de la première génération originaires de Turquie ont souvent une mauvaise maîtrise de la langue nationale locale. Cela est particulièrement vrai des travailleurs de la première vague d'immigration, dont les activités ne nécessitaient pas, en général, la maîtrise d'une langue nationale (travail à la chaîne, etc.)

et qui travaillaient le plus souvent entourés de collègues allophones.

Par ailleurs, l'accès aux médias en langue d'origine (en particulier la télévision) a encouragé l'usage de cette langue, voire entravé, dans certains cas, la pratique de la langue locale.

Or une maîtrise insuffisante de la langue locale rend particulièrement difficiles les interactions avec les autorités, la justice et les structures de santé, du fait du jargon utilisé. Elle peut ainsi être source de malentendus et de frustrations de part et d'autre.

Témoignage

« La communication liée à l'affect est d'autant plus difficile. C'est plus qu'une question de vocabulaire : il faut aussi savoir exprimer et nommer des sentiments, des peurs, des souffrances. Et quand tu ne connais pas le jargon et que tu as ta propre

compréhension du corps, comment l'exprimer? Admettons que tu dises « j'ai chaud » et que le médecin traduise « chaud » par « fièvre », alors que tu parlais de chaleur au sens métaphorique du terme – c'est-à-dire tendu, stressé. Le médecin te prend la température et te dit que, non, tu n'as pas de fièvre. Là, il faut des traducteurs formés et sensibilisés. »

Spécialiste en sciences sociales et juridiques

Sur 37 119 résidents de nationalité turque interrogés lors du recensement 2000, 70 % des 10 à 19 ans déclaraient avoir une langue nationale comme langue principale. Les jeunes de cette tranche d'âge sont souvent nés en Suisse ou y ont suivi leur scolarité. Mais ce taux diminue à mesure qu'on avance en âge : dans les plus de 50 ans, il dépasse à peine les 15 %.

Il apparaît en outre que, toutes tranches d'âges confondues, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir pour langue principale une langue nationale. Cet écart se creuse à mesure qu'on avance en âge. Deux facteurs l'expliquent : les hommes immigrés de la première génération sont arrivés plus tôt en Suisse et ont été davantage en contact avec la langue locale de par leur travail que leurs épouses, arrivées plus tard. Selon les spécialistes interrogés, leur rôle était d'ailleurs souvent celui de mère et femme au foyer. Sachant que leur cercle de fréquentation était presque exclusivement intracommunautaire, elles n'entraient que rarement en contact avec des Suisses. Et lorsque c'était le cas, soit les besoins de communication

étaient limités, soit leur mari ou leurs enfants servaient d'interprètes.

Niveau de maîtrise d'une langue nationale : immigrés des deuxième et troisième générations

Contrairement à leurs aînés, les immigrés des deuxième et troisième générations sont scolarisés en Suisse et apprennent ainsi la langue locale en situation d'immersion scolaire. Toutefois, il n'est pas rare qu'ils aient des difficultés à atteindre un niveau d'expression (oral et écrit) correct dans leur langue maternelle comme dans la langue nationale.

Les spécialistes interrogés constatent que les enfants qui rentrent à la maternelle ne parlent souvent que le turc ou une autre langue d'origine, à moins d'avoir bénéficié d'un encadrement préscolaire. S'ils acquièrent très rapidement une nouvelle langue, ils sont néanmoins plus sollicités que les autres au départ. Le problème ne se limite pas à la langue d'enseignement : il rejaillit sur la plupart des autres branches, les carences linguistiques empêchant une pleine compréhension des contenus véhiculés par la langue. Il en résulte des performances scolaires moindres et, au final, de moins bonnes perspectives de formation et d'ascension sociale.

Témoignage

« C'est ce qui me pousse à dire que de toutes petites choses peuvent apporter de grands changements. La barrière linguistique, la langue, c'est l'alpha et l'oméga. Bien sûr qu'il y a tout le reste aussi, d'autres difficultés, mais tant que ça pêche à ce ni-

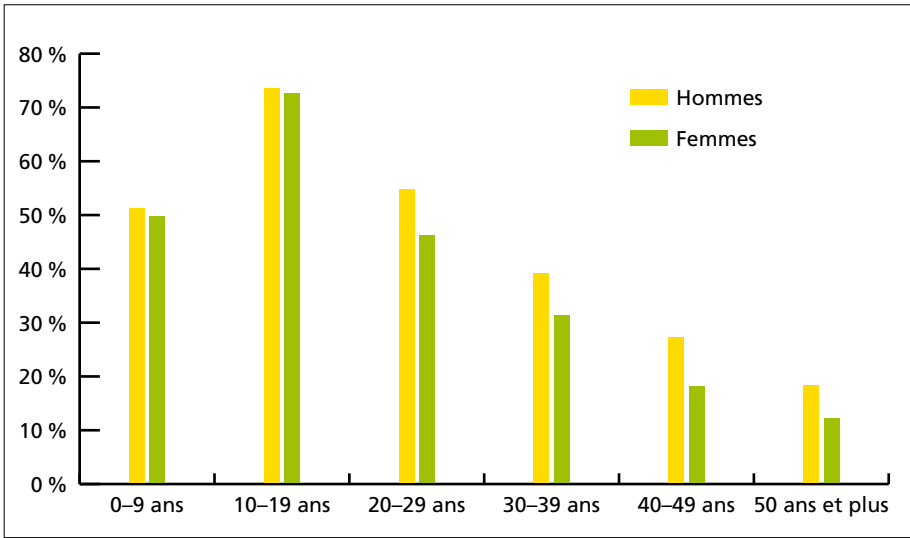


Illustration 17 : Population de nationalité turque ayant pour langue principale une langue nationale, par genre, 2000 (n= 37 119) (en %)

Source : Recensement fédéral de la population 2000

veau-là... C'est l'ossature, sur laquelle tout se construit. »

Spécialiste du travail et de la formation

Une mauvaise maîtrise des deux langues (celle d'origine et celle du pays d'accueil) peut également engendrer un sentiment de désorientation et d'impuissance, avec pour conséquence qu'il peut devenir difficile de vivre partagé entre deux univers linguistiquement et culturellement très différents (Dorfmueller-Karpusa 1993).

Révéléateur du niveau d'intégration scolaire, la pratique langagière montre aussi comment le locuteur conjugue deux univers culturels. Horrocks et Kolinsky (1996) notent qu'à partir de la deuxième ou de la troisième génération, les langues se métissent et les pratiques langagières se diversifient :

certains maîtrisent mieux le turc, d'autres mieux la langue du pays d'accueil, d'autres encore parlent très bien les deux langues. Mais il y a aussi ceux qui mélangent les deux pour se « fabriquer » une troisième langue, passant fréquemment d'une langue à l'autre pour choisir le vocable qui exprime le mieux ce qu'ils ressentent, que ce soit en turc ou dans la langue d'accueil. Ce passage d'une langue à l'autre (dit « code switching ») peut intervenir au sein d'une même phrase. L'entourage, qui ne le maîtrise pas, qualifiera peut-être ce parler de « semi-linguisme ». On peut également voir une forme particulière de bilinguisme. De nombreux bilingues ressentent la capacité à s'exprimer en deux langues comme une richesse, en ce qu'elle contribue à élargir les possibilités d'expression. Le choix de la langue sera souvent fonction de la

situation. Ainsi, dans un contexte familial ou affectif, la langue d'origine sera plutôt dominante, alors que dans un contexte public, la langue locale sera davantage utilisée. L'étendue du vocabulaire dans les langues respectives dépendra des besoins d'expression du locuteur dans les différents domaines. Il se forme ainsi des variétés langagières où se côtoient deux univers culturels, qui s'imbriquent et se combinent pour créer de nouvelles formes d'expression, chargées de nouveaux symboles.

Pour en savoir plus

Brzic, Katharina (2007). Das geheime Leben der Sprachen : gesprochene und verschwiegene Sprachen und ihr Einfluss auf den Spracherwerb in der Migration. Münster, New York, Munich, Berlin : Waxmann.

Dorfmüller-Karpusa, Käthi (1993). Kinder zwischen zwei Kulturen : soziolinguistische Aspekte der Bikulturalität. Wiesbaden : Deutscher Universitäts-Verlag.

Grin, François ; **Rossiaud**, Jean et **Kaya**, Bülent (2003). Langues de l'immigration et formation professionnelle en Suisse, dans : Wicker, Hans-Rudolf ; Fibbi, Rosita et Haug Werner (éd.). Les migrations et la Suisse. Résultats du programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo.

Horrocks, David ; **Kolinsky**, Eva (1996). Turkish Culture in German Society Today. Oxford : Berghahn Books.

Schader, Basil et **Haenni Hoti**, Andrea (2004). Potenziale mit Entwicklungsbedarf : Zu den verborgenen Früchten des albanisch-deutschen Sprachkontakts und zu Determinanten des Schulerfolgs albanischsprachiger Schülerinnen und Schüler. *vpod bildungspolitik*, vol. 138, p. 20–27.

Sources Internet

Truniger, Markus (1998). Annexe 6 : Zum Unterricht in Migrationssprachen (Nicht-Landessprachen) innerhalb eines Gesamtsprachenkonzepts. In *Sprachkonzept Schweiz*. <http://sprachenkonzept.franz.unibas.ch>

5.3 Activité et emploi

En bref

- En dépit de niveaux de formation hétérogènes, les immigrés originaires de Turquie sont surtout présents dans les secteurs d'activité à faibles qualifications. Les travailleurs immigrés de la première vague ont majoritairement été embauchés dans l'industrie, la construction, l'hôtellerie et la restauration, tandis que les réfugiés politiques des deuxième et troisième vagues sont également actifs dans le travail social.
- Plusieurs facteurs expliquent les difficultés de mobilité professionnelle ascendante que rencontrent les immigrés de cette origine : leur faible niveau de qualifications et la non-reconnaissance des diplômes obtenus en Turquie d'une part, mais aussi, de l'autre part, les discriminations à l'embauche et la précarité de leur statut de séjour.
- Souvent peu qualifiés, ils sont aussi plus rapidement et plus durement touchés par le chômage en périodes de ralentissement conjoncturel.
- Enfin, les immigrés de Turquie sont proportionnellement nombreux à se tourner vers une activité indépendante et à tenir un restaurant, un snack, un commerce de quartier ou une agence de voyage.

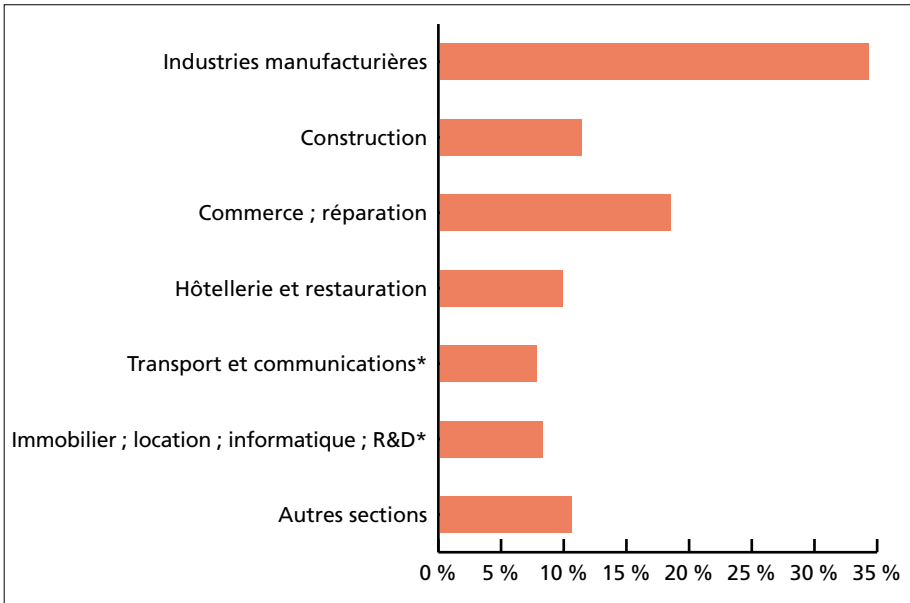


Illustration 18 : Main-d'œuvre de nationalité turque (hommes), par secteur d'activité, 2008 (en %)

Source : ESPA

* Fiabilité statistique limitée

Activité des immigrés de la première génération

En dépit de niveaux de formation hétérogènes, les immigrés de Turquie travaillent essentiellement dans des emplois peu qualifiés.

Ne possédant qu'une formation rudimentaire, les travailleurs immigrés de la première heure ont surtout été embauchés dans les secteurs de l'industrie, de la construction, de l'hôtellerie et la restauration, pour des travaux non qualifiés mais exigeants, qui comportaient à terme d'importants risques pour la santé (cf. chapitre 5.4).

Les réfugiés politiques des années 1980 et 1990 comptaient, pour leur part, de nombreux étudiants, parfois diplômés d'une université de Turquie. Mais leurs diplômes n'ont souvent pas été reconnus en Suisse. À défaut de maîtriser une langue nationale, ils se sont, eux aussi, tournés vers des emplois peu qualifiés pour gagner leur vie. Voyant ensuite leur séjour en Suisse se prolonger indéfiniment, beaucoup d'entre eux, selon les spécialistes, se sont alors investis dans l'apprentissage d'une langue nationale, dans le suivi d'une formation en Suisse et dans l'amélioration de leurs perspectives sur le marché du travail (cf. chapitre 5.1). Ils se sont surtout orientés vers les filières du travail social et l'interprétation commu-

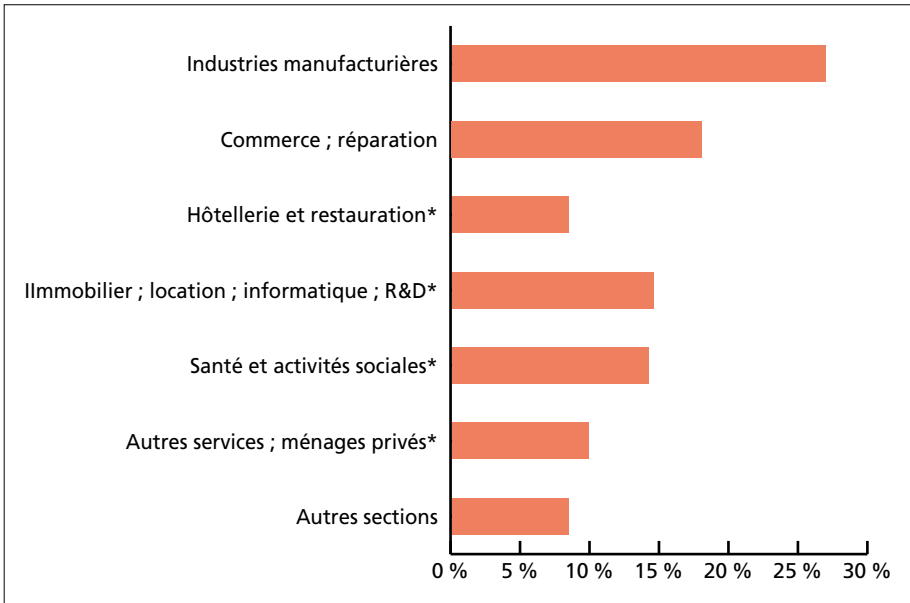


Illustration 19 : Main-d'œuvre de nationalité turque (femmes), par secteur d'activité, 2008 (en %)

Source : ESPA

* Fiabilité statistique limitée

nautaire, sans doute parce que leur vécu migratoire, la maîtrise d'une seconde langue demandée dans le domaine du social (le turc ou le kurde p. ex.) ou leur propre conscience sociale les y prédisposaient.

S'agissant des requérants d'asile, il faut rappeler qu'ils font en général l'objet de strictes restrictions d'accès au marché du travail. D'abord interdits de travail pour une durée de trois à six mois selon le canton d'attribution, ils ne sont ensuite autorisés à travailler que sur le territoire de ce canton, et uniquement dans les secteurs définis en fonction de la demande de main-d'œuvre. Il leur est, en outre, interdit d'exercer une activité indépendante.

Les personnes admises à titre provisoire (permis F) bénéficient, quant à elles, de conditions plus favorables : en effet, selon l'art. 85 de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr), elles peuvent aujourd'hui se voir délivrer une autorisation de travail par les autorités cantonales, indépendamment de la conjoncture et de la situation du marché du travail. Kuster et Cavelti (2003) notent que deux tiers environ des requérants d'asile et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire travaillent dans l'hôtellerie ou la restauration.

Plus généralement, trois raisons expliquent les difficultés que rencontrent les étrangers dans leur mobilité professionnelle ascen-

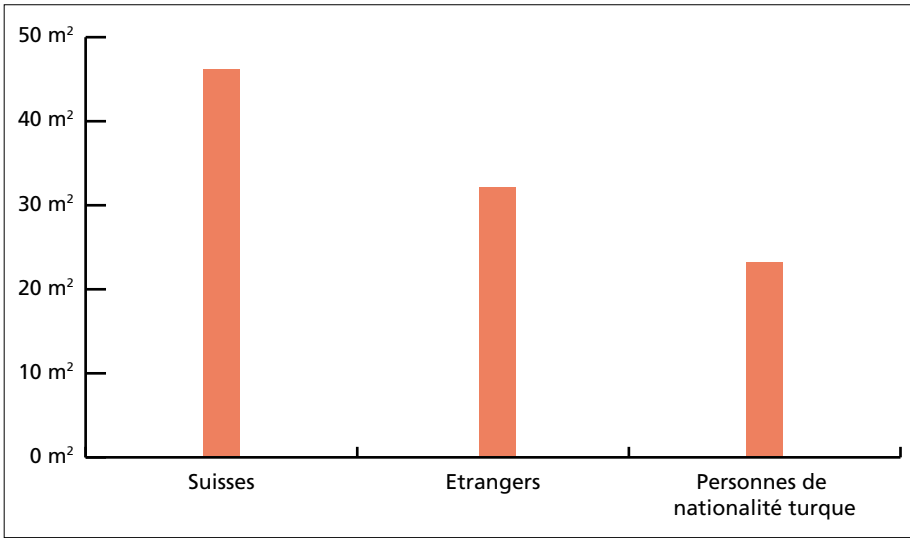


Illustration 20 : Surface habitable moyenne (en m²) par habitant, 2000

Source : Recensement fédéral de la population 2000

dante : premièrement, le manque de formation ou de formation reconnue, deuxièmement, les discriminations à l'embauche pratiquées par certains employeurs et, troisièmement, le statut au regard du droit de séjour et du droit du travail – celui-ci ne leur permet guère de dépasser les premiers échelons de la hiérarchie (Flückiger, Ramirez 2003).

Il existe par ailleurs des écarts considérables entre actifs suisses et étrangers en termes de niveaux de salaire. Ces écarts s'expliquent, d'une part, par les différents niveaux de qualifications des travailleurs, d'autre part, par leur statut juridique (en matière de droit du travail) et leur provenance géographique. Sans compter que les diplômes et qualifications obtenus à l'étranger ne sont souvent pas reconnus sur le marché suisse du travail. De même, il

apparaît que les formations suivies par les étrangers en Suisse, quelle que soit leur origine, sont nettement plus valorisées sur le marché que celles achevées dans leur pays d'origine (De Coulon et al. 2004).

Pour réussir son intégration professionnelle, il est dès lors essentiel de pouvoir s'appuyer sur un réseau bien implanté et rodé, en particulier pour les nouveaux arrivants (*cf. chapitre 5.6*).

Les écarts de salaires et de moyens se reflètent, en outre, dans les conditions de logement des résidents originaires de Turquie : alors que les personnes de nationalité turque disposent en moyenne de 23 m² de surface habitable par personne, elle est de 46 m² pour les Suisses et de 32 m² pour la population résidente étrangère.

Chômage

Les étrangers sont en général plus touchés par le chômage que les Suisses. A fin 2008, les statistiques du marché du travail du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dénombreaient 118 762 personnes inscrites au chômage en Suisse, dont 54 546 étaient de nationalité étrangère. Sur ce nombre, 3365 étaient de nationalité turque, soit 2,8 % de l'ensemble des chômeurs inscrits et 6,2 % des étrangers inscrits au chômage.

L'écart de chômage observé entre Suisses et étrangers est essentiellement dû à la forte présence des étrangers dans des secteurs très exposés au chômage. Leurs carences linguistiques y sont pour beaucoup, tout comme leur surreprésentation dans des formations de niveau inférieur. Le genre joue également un rôle, puisque les femmes – Suissesses et étrangères confondues – ont davantage tendance à travailler dans des secteurs exposés à un risque accru de chômage. Des difficultés auxquelles viennent s'ajouter les discriminations des étrangers à l'embauche (SECO 2006).

Les résidents de nationalité turque – très présents dans les secteurs non ou peu qualifiés – n'échappent pas à ces constats, puisqu'ils sont, eux aussi, plus vulnérables au chômage en périodes de ralentissement conjoncturel ou de récession. C'est donc davantage un problème de demande ou de principe de « préférence des étrangers qualifiés ». L'insertion ou la réinsertion de personnes non qualifiées ou peu qualifiées est particulièrement difficile en période de crise. Les spécialistes interrogés soulignent toutefois que même sans qualification, les

personnes de Turquie ont tendance à être sûres de leurs capacités, ce qui s'explique par le fait qu'en Turquie, elles ont l'habitude d'apprendre sur le terrain (cf. chapitre 5.5).

Travail indépendant : restauration rapide, commerces de quartier et agences de voyage

Les spécialistes interrogés soulignent, en outre, le fort taux d'indépendants parmi les immigrés de Turquie. Les activités les plus courantes sont la restauration, la restauration rapide, le commerce de proximité et les agences de voyages. S'ils sont nombreux à opter pour cette voie, c'est d'abord faute d'opportunités sur le marché du travail. Autre explication – vérifiée pour les immigrés en provenance de Turquie vivant en Allemagne et certainement applicable aussi à ceux établis en Suisse – celle du rêve non réalisé de se créer une existence nouvelle à son retour en Turquie, lequel est finalement concrétisé dans le pays d'accueil (Sen 1994). La plupart des entreprises tenues par des personnes originaires de Turquie sont des petites entreprises et des entreprises familiales. Elles sont en général créées à l'aide de fonds collectés auprès de parents et de proches ou à l'aide d'un crédit.

Selon les spécialistes, les immigrés de formation supérieure ont, pour la plupart, tenté d'ouvrir une agence de voyages. Mais les projets d'entreprise ont parfois échoué, faute de compétences administratives, en gestion d'entreprise et en marketing. Aujourd'hui, ce sont les propriétaires de petits commerces, ouverts 24 heures sur 24 et



impliquant l'ensemble de la famille, qui ont les meilleures chances de réussite.

Témoignage

« A l'époque de la procédure d'asile, j'ai commencé par travailler dans la restauration et le bâtiment, mais j'ai toujours cherché à devenir indépendant. J'ai fini par trouver un commerce de quartier ; celui qui le tenait venait de Turquie. Comme il était malade et qu'il était prêt à me remettre son commerce, j'ai décidé, avec un collègue, de le lui racheter. On y a aménagé un coin boucherie avec des spécialités turques. Comme la demande augmentait, je me suis dit, après deux ans, que j'allais continuer dans cette voie. J'ai alors regroupé le commerce et la production. Résultat : le volume du commerce doublait chaque année. Nous étions deux

au départ, aujourd'hui nous sommes près d'une centaine à travailler ici. »
Spécialiste du travail et de la formation

Mobilité verticale des générations suivantes

Si l'on observe une mobilité verticale ascendante au fil des générations, les personnes originaires de Turquie se caractérisent toujours par des niveaux de diplômes inférieurs et ont tendance à travailler dans des métiers moins qualifiés que la moyenne des Suisses. Ce constat se vérifie, plus généralement, pour l'ensemble des immigrés de la deuxième génération – même lorsqu'ils sont nés en Suisse et naturalisés. La reproduction (partielle) du niveau de formation d'une génération à l'autre et la jeune moyenne d'âge de ce groupe ex-

plique aussi leur niveau de salaire inférieur (De Coulon et al. 2003).

S'y ajoutent des pratiques discriminatoires à l'embauche sur le marché de l'emploi. Selon les chiffres avancés par Fibbi, Kaya et Piguët, dans leur étude « Nomen est omen : Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence » (2004), 30 % des jeunes issus de l'immigration de Turquie en Suisse alémanique sont discriminés dans la recherche d'un emploi. En effet, « cette enquête démontre que la discrimination est un phénomène réel en Suisse et, de plus, quantitativement très important, qui frappe avant tout les jeunes originaires de pays extracommunautaires en dépit de leur scolarisation réussie en Suisse. C'est également le cas dans de nombreux pays européens d'immigration [...] Dès lors, la position marginalisée des jeunes d'origine immigrée sur le marché du travail ne peut être attribuée seulement aux difficultés scolaires ou aux faibles connaissances linguistiques, mais est le résultat, du moins partiellement, des pratiques discriminatoires au moment de l'embauche. »

Pour en savoir plus

De Coulon, Augustin et al. (2003). Analyse des différences de salaires entre la population suisse et étrangère, dans : Wicker, Hans-Rudolph; Fibbi, Rosita et Werner, Haug (éd.) Les migrations et la Suisse. Résultats du PNR « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo, p. 275–301.

Fibbi, Rosita ; **Kaya**, Bülent et **Piguet**, Etienne (2004). Nomen est omen : Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence. PNR n° 43, Programme national de recherche Formation et emploi. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fibbi, Rosita ; **Kaya**, Bülent et **Piguet**, Etienne (2003). Le passeport ou le diplôme? Etude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Flückiger, Yves et **Ramirez**, José (2003). Positions hiérarchiques et ségrégation par origine en Suisse, dans : Wicker, Hans-Rudolph; Fibbi, Rosita et Haug, Werner (éd.). Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo, p. 290–319.

Juhasz, Anne et **Mey**, Eva (2001). Die zweite Ausländergeneration erzählt : zur Lebenssituation der zweiten Generation im Kanton Zürich, dans : Hoffmann-Nowotny,

Hans-Joachim (éd.): Das Fremde in der Schweiz. Zurich : Seismo, p. 208–228.

Kuster, Jürg et **Cavelti**, Guido (2003). Le recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Effets des règlements du droit des étrangers et du droit d'asile, dans : Wicker, Hans-Rudolph ; Fibbi, Rosita et Haug, Werner (éd.). Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo, p. 259–274.

Sen, Faruk et **Goldberg**, Andreas (1994). Türken in Deutschland : Leben zwischen zwei Kulturen. Munich: C. H. Beck.

Office fédéral des migrations (2006). Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identification des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration. Berne : Office fédéral des migrations.

Sources Internet

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (2006). Etrangers, étrangères, chômage et assurance maladie. Synthèse d'un projet de recherche mené dans le cadre de l'évaluation de l'impact des mesures de marché du travail de l'assurance-chômage. Octobre 2006. www.seco.admin.ch

5.4 Santé

En bref

- Le système de santé turc est différent du système helvétique. Il reste très complexe et moins accessible aux personnes démunies, même si ces dernières se voient proposer différentes formes d'aide sociale.
- Il existe en Suisse des différences considérables, selon la nationalité, en ce qui concerne l'état de santé des personnes et leur accès aux soins médicaux. Certaines caractéristiques propres aux migrants de Turquie ainsi que le rapport qu'ils entretiennent avec le système de santé suisse influencent leur état de santé. A noter toutefois que les conceptions de la santé et de la maladie des migrants originaires de Turquie ne diffèrent pas fondamentalement de celles de la population suisse.
- D'une manière générale, l'état de santé des migrants en provenance de Turquie est moins bon que celui des Suisses, ce qui s'explique avant tout par les activités pénibles et moins qualifiées qu'ils exercent, pour certains par la répression subie en Turquie, par les discriminations rencontrées en Suisse et par le sentiment d'apatridie. Ils font plus souvent appel à des prestations de santé que les Suisses, et ils sont largement touchés par des problèmes tant physiques que psychiques.
- La fréquence des consultations médicales montre que les personnes de nationalité turque s'estiment en mauvaise santé. Moins de 5 % d'entre elles déclarent ne pas avoir de médecin de famille. Parallèlement, elles s'adressent souvent à un médecin traditionnel de leur communauté, ce qui témoigne de leurs rapports complexes avec le système de santé helvétique.
- En comparaison avec les Suisses, les migrants en provenance de Turquie consomment davantage de médicaments, fument plus et affichent plus souvent un surpoids. En revanche, ils boivent moins d'alcool que les Suisses et ils pratiquent plus de sport.
- En comparaison avec d'autres groupes de migrants, ils se soumettent régulièrement à des examens de dépistage de maladies comme le cancer.

La Turquie compte 14 médecins pour 10 000 habitants (contre 40 pour les Etats de l'UE). Le pays a accompli de grands progrès et pris de nombreuses mesures pour instituer un système de santé qui réponde aux besoins de la population. Plusieurs réformes sont en cours, même s'il reste encore des difficultés à surmonter. La santé reste le premier sujet de préoccupation pour 30 % de la population, devant les problèmes financiers, le logement et la criminalité (OMS 2008).

Le système de santé turc est très complexe. L'accès aux soins médicaux dépend du revenu et de l'appartenance à l'un des trois groupes de salariés (employés, fonctionnaires et autres, p. ex. les commerçants et les indépendants). Les personnes non assurées et démunies ont uniquement accès aux infrastructures publiques et doivent prendre en charge la totalité des coûts ou dépendent de l'aide sociale. 75 % des prestations de santé sont fournies par des hôpitaux publics, dans lesquels un médecin peut être amené à traiter jusqu'à 150 patients par jour (Hurriyet, 3 septembre 2008), ce qui a des conséquences extrêmement négatives sur le temps d'attente et la qualité des soins.

Selon les spécialistes, les problèmes de santé en Turquie sont traités davantage à l'hôpital et chez le médecin qu'à domicile, même s'il existe des exceptions pour les régions reculées. Néanmoins la première génération de migrants originaires de Turquie atteste de connaissances médicales limitées. Dans maints cas, le manque de connaissances médicales et linguistiques

peut conduire à des problèmes de communication, voire à une méfiance envers le système de santé suisse. Il semblerait même que certains migrants retournent dans leur pays d'origine pour se faire soigner.

En Suisse, l'assurance-maladie est obligatoire, et la grande majorité des assurés disposent d'un médecin de famille qui les suit en priorité. La plupart des ressortissants de Turquie font usage de cette possibilité, bien que les différences entre les systèmes de santé turc et suisse ainsi que la conception différente de la santé et de la médecine par ces migrants soient source de difficultés.

Perception de la santé et de la médecine

La conception de la santé et le rapport au corps sont régis par des valeurs et des attitudes liées au vécu socioculturel, qui peuvent donner lieu à des difficultés de communication quand patients et soignants ne partagent pas le même système de références, et peuvent ainsi se répercuter sur l'état de santé des migrants. La santé des personnes originaires de Turquie est par ailleurs influencée par le système de santé suisse, et plus particulièrement par les politiques de santé mises en place envers les populations étrangères. Le recours facilité à des interprètes offre la possibilité d'expliquer les différences et d'améliorer les rapports des migrants avec le système de santé helvétique (Gabadinho et al. 2007).

L'état de santé des migrants en provenance de Turquie dépend aussi d'autres facteurs, plus personnels. Les spécialistes interrogés et l'étude consacrée à la santé

et au comportement en matière de santé des populations migrantes en Suisse (Gabadinho et al. 2007) soulignent qu'il existe des différences notables en matière de santé selon la nationalité. Ils mettent en exergue certaines caractéristiques qui peuvent influencer l'état de santé des migrants originaires de Turquie, parmi lesquelles figurent la situation socio-économique, les caractéristiques démographiques, le passé migratoire, le niveau de participation et d'égalité des chances, les connaissances d'une langue nationale, les discriminations actuelles ou passées rencontrées en Suisse, le sentiment d'apatridie ainsi que la répression ou la violence politique vécue personnellement dans le pays d'origine. Une forte proportion des migrants en provenance de Turquie (51 % des hommes, 71 % des femmes) appartient à une couche socio-économique défavorisée. Par ailleurs, 39 % des hommes et 55 % des femmes ne maîtrisent aucune des langues nationales. Sans compter que ce groupe de migrants recense le plus grand nombre de personnes qui se sentent victimes de discriminations (23 % des hommes, 15 % des femmes) (Gabadinho et al. 2007).

Troubles les plus fréquents et état de santé

Les spécialistes interrogés évoquent une série de troubles physiques et psychiques, les plus fréquemment cités étant certains problèmes de dos et de l'appareil locomoteur (lumbago, arthrose, hernie discale, etc.). Les activités pénibles et peu qualifiées (avant tout dans le bâtiment et l'industrie) exercées par les migrants de Turquie contribuent fortement au développement

de ces maladies. Les spécialistes soulignent aussi que les personnes concernées ont commencé à travailler dans des activités pénibles à un âge précoce, si bien qu'à l'âge de 50 ans, leur corps est usé et épuisé, d'où l'apparition de troubles de la mobilité. Ils mentionnent également la différence de l'âge de la retraite dans les deux pays, celui-ci étant sensiblement plus élevé en Suisse qu'en Turquie. Depuis les réformes conduites en 1999 et en 2006, l'âge légal de la retraite en Turquie s'élève à 58 ans pour les femmes et à 60 ans pour les hommes, étant précisé qu'en raison de nombreux programmes de retraite anticipée, les femmes peuvent déjà partir à la retraite à l'âge de 43 ans, contre 47 ans pour les hommes (Karayel et Math 2007).

L'équilibre psychique des migrants de Turquie est sensiblement moins bon que celui des Suisses. Les principaux problèmes psychosociaux évoqués sont la solitude, les dépressions, l'agoraphobie, les crises d'angoisse (en particulier chez les anciens détenus de prisons turques), l'insomnie, la nervosité et les syndromes de stress post-traumatiques (chez les victimes de répressions en Turquie). Ces troubles dépendent principalement de la situation prémigratoire, de la migration elle-même et du processus d'intégration en Suisse.

Témoignage

« En ce qui concerne les Kurdes, je m'attends à des dépressions. Après la défaite du PKK, on a l'impression que les gens ont perdu leurs idéaux. Avant, il y avait des personnalités de leaders potentielles, qui donnaient un sens à l'engagement



de chacun. A présent, de nombreuses personnes véritablement engagées en politique se trouvent devant des contradictions. J'ai entendu des commentaires tels que : J'ai consacré 30 ans de ma vie à la lutte et maintenant, je vis en Suisse comme un petit citoyen, j'appartiens à la couche moyenne inférieure et je n'ai aucune perspective. C'est déprimant. »

Spécialiste du travail social et de la santé

Les pathologies les plus fréquemment diagnostiquées sont les troubles de la thyroïde, le diabète, les ulcères et les infections à l'*helicobacter pylori*.

Selon l'étude réalisée par Gabadinho et al. (2007), l'état de santé des migrants de Turquie est sensiblement moins bon que celui des Suisses. Ils sont affectés plus souvent par des incapacités fonctionnelles de

longue durée (43 %) et par des troubles physiques plus importants. Par ailleurs, ils se trouvent plus souvent dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle ou de la vie quotidienne en raison d'un handicap.

En ce qui concerne l'état de santé subjectif, c'est-à-dire l'état de santé perçu et décrit par les personnes concernées, les migrants – hommes et femmes – en provenance de Turquie s'estiment dans l'ensemble en moins bonne santé que les Suisses. Cette proportion, qui est aussi relativement élevée parmi les migrants de Turquie vivant dans d'autres pays européens, s'explique par des connaissances moins bonnes de la langue locale et/ou par les discriminations ressenties (Gabadinho et al. 2007).

Malgré leur mauvaise santé physique et psychique, les migrants de Turquie ne présentent pas de troubles spécifiques particulièrement marqués. Ils souffrent de problèmes de santé similaires aux personnes d'autres groupes de migrants arrivés en Suisse récemment, en particulier les Kosovars et les Sri Lankais, qui appartiennent à la même catégorie socio-économique et qui sont, eux aussi, exposés à de fortes contraintes.

Témoignage

« En résumé, voici ce que l'on peut dire sur la question de la santé psychosociale : il s'agit d'une communauté laborieuse dans son ensemble, qui vit au bas de l'échelle sociale, qui rencontre des problèmes psychosociaux et de santé, et qui peine à trouver une reconnaissance. Cela suscite des crises existentielles qui peuvent mener à des dépressions. Ces problèmes ne sont toutefois pas spécifiques aux personnes de Turquie mais caractérisent les communautés de migrants vivant ici. Leur projet de migration est remis en question. »

Spécialiste du travail social et de la santé

Comportement en matière de santé et facteurs de risque

En comparaison des Suisses, la consommation d'alcool chez les ressortissants de Turquie établis en Suisse est relativement faible, contrairement à la consommation de tabac, particulièrement élevée. Par ailleurs, 65 % des hommes et des femmes affichent une surcharge pondérale, soit une proportion plus élevée que les Suisses. Les spécialistes expliquent que l'accès facilité à certains aliments contribue au surpoids

et peut être à l'origine de certaines maladies. En Turquie, nombre de migrants ne pouvaient pas manger de la viande tous les jours. Une fois arrivés en Suisse, leurs habitudes alimentaires se modifient, ce qui conduit à des problèmes de cholestérol et d'autres troubles cardiovasculaires. A noter toutefois que les hommes originaires de Turquie pratiquent plus de sport que les hommes suisses, et que les femmes de Turquie consomment moins souvent des drogues que les Suissesses (Gabadinho et al. 2007). Bien que les migrants de Turquie établis en Suisse consomment moins d'alcool, que les hommes fassent plus de sport et que les femmes consomment moins de drogues, leur comportement en matière de santé les expose à un risque plus élevé d'affections circulatoires et pulmonaires.

Relation avec le système de santé

La relation avec le système de santé a été examinée sur la base d'une série d'indicateurs, par exemple la prise en considération des spécificités culturelles ou religieuses, l'égalité de traitement par rapport aux nationaux, le recours à la médecine traditionnelle, la participation de médiateurs (accompagnateur ou interprète professionnel) lors des consultations médicales, ainsi que la fréquence de ces dernières (Gabadinho et al. 2007).

Tous les spécialistes interrogés s'accordent à souligner que la communication – qui nécessite des connaissances linguistiques appropriées – est particulièrement importante pour les interactions entre migrants et personnel soignant, l'interprète se voyant conférer un rôle clé. Les migrants

originaires de Turquie se rendent souvent accompagnés chez le médecin, car les patients ont de la peine à comprendre le personnel soignant et à se faire comprendre. Des problèmes de compréhension surviennent aussi lorsque le médecin ne diagnostique « rien ». Se déclenche alors un « mécanisme de persécution » : le patient craint de passer pour un menteur ou a le sentiment que le médecin lui cache la vérité. Cela explique pourquoi un certain nombre de migrants se rendent chez le médecin en Turquie pour subir un check-up, certains y étant incités par le coût élevé des soins médicaux en Suisse. Ainsi, nombre d'entre eux préfèrent aller chez le médecin en Turquie, faire les examens et autres prestations de santé qu'ils ne pourraient pas s'offrir en Suisse. Les visites médicales et les consultations hospitalières pendant un séjour de vacances en Turquie sont aussi en lien avec la circoncision des garçons issus de familles musulmanes. Les coûts d'une telle intervention étant relativement élevés en Suisse, les migrants préfèrent se rendre en Turquie. Parfois, l'intervention a lieu dans le cadre familial ou à l'occasion d'une fête, auquel cas plusieurs enfants sont circoncis le même jour.

Près de 19 % des ressortissants de Turquie estiment que leurs besoins culturels et religieux ne sont pas suffisamment pris en compte, alors que cette proportion n'atteint que 11 % sur l'ensemble des étrangers interrogés (Gabadinho et al. 2007). Les spécialistes relèvent que, dans de nombreuses situations, le personnel soignant devrait faire preuve d'une plus grande sensibilité face aux besoins culturels et reli-

gieux des migrants. Par exemple, en Turquie, une femme qui vient d'accoucher est entourée et honorée par d'autres femmes pendant une dizaine de jours. Après l'épreuve de l'accouchement, elles aspirent à cette « fête de la femme », mais cette aspiration n'est pas satisfaite de la même manière en Suisse, bien que les femmes puissent rentrer rapidement chez elles après la naissance. A la maison, elles ont souvent d'autres enfants. Il leur manque alors leurs accompagnatrices « naturelles », c'est-à-dire leur mère, leur belle-mère, etc.

Par ailleurs, nombreux sont les migrants originaires de Turquie (20 %) à penser qu'ils sont moins bien soignés que les Suisses. Ce groupe de migrants s'adresse majoritairement à des praticiens de médecines traditionnelles. 32 % indiquent avoir eu recours aux services d'un tel praticien appartenant à leur communauté au cours de l'année précédant le sondage (Gabadinho et al. 2007), souvent lorsque la famille a épuisé sans succès toutes les possibilités médicales. Cette pratique ne remplace toutefois pas la médecine moderne. Des familles y ont aussi souvent recours, par exemple lorsqu'elles ont un enfant handicapé et que le médecin déclare avoir entrepris tout ce qui était médicalement possible. Parallèlement, il existe une corrélation statistique entre le sentiment d'une moins bonne prise en charge que les Suisses et d'un respect insuffisant des besoins culturels d'une part et les connaissances insuffisantes d'une langue nationale d'autre part.

Des indicateurs tels que la consultation d'un médecin au cours des douze derniers mois,



le traitement d'un problème psychique au cours de l'année précédente, le suivi par un médecin de famille et le recours à des soins ambulatoires fournissent des informations sur le type et l'étendue des prestations de santé sollicitées (Gabadinho et al. 2007). Un nombre relativement élevé de migrants originaires de Turquie (81 % des hommes et 90 % des femmes) ont consulté un médecin au cours des douze derniers mois, dont la majorité s'étant rendue chez un médecin de famille. Seulement 5 % des hommes et des femmes ont indiqué ne pas disposer d'un tel médecin de confiance. Ce groupe de migrants affiche également des valeurs élevées en ce qui concerne le traitement de problèmes psychiques : 8 % des hommes et 20 % des femmes ont déclaré avoir suivi un traitement pour des troubles de cette nature. Ils sont aussi très nombreux à avoir

eu recours à un traitement ambulatoire (25 % des femmes et 24 % des hommes).

Pour ce qui est des attentes des ressortissants de Turquie établis en Suisse envers les médecins et le système de santé, les spécialistes sondés insistent avant tout sur l'importance de la communication et la prise en considération d'un certain savoir-faire traditionnel. Le recours à un interprète, qui utilisera différentes expressions pour décrire un malheur (p. ex. « le mauvais œil »), permet de répondre au besoin d'une meilleure communication entre le médecin et le patient.

Consommation de médicaments, dépistage et prévention

Les migrants originaires de Turquie consomment plus de médicaments que les Suisses :

55 % des hommes et 70 % des femmes déclarent avoir pris un médicament au cours des sept derniers jours, tandis que 37 % des hommes et 53 % des femmes ont consommé des analgésiques au cours de la semaine précédant le sondage. Le recours à des somnifères et à des tranquillisants est également très élevé (9 % des hommes et 23 % des femmes). La consommation de médicaments est plus élevée chez les personnes qui ont été victimes d'actes de répression ou de violence, qui souffrent de troubles physiques (pour l'essentiel des problèmes de dos et des organes moteurs), qui ont subi des discriminations ou qui éprouvent un sentiment de ne plus avoir de patrie (Gabadinho et al. 2007). Elle s'explique aussi par un sentiment plus marqué de solitude et de manque de soutien dans la vie quotidienne, du fait de la faible présence de l'entourage habituel de la personne en Suisse.

Les migrants originaires de Turquie ont plus souvent recours à des mesures de dépistage et de prévention de certaines maladies que les autres catégories d'étrangers interrogés. Si la proportion de ressortissants de Turquie qui ont subi une analyse du taux de cholestérol est inférieure à celle des Suisses, elle est relativement élevée en comparaison à d'autres groupes de migrants. Les frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus sont aussi fréquents chez les migrantes de Turquie. En ce qui concerne la prévention du cancer du sein, elles se soumettent plus souvent que les Suissesses à un examen mammaire. En revanche, les ressortissantes de Turquie passent moins de tests de dépistage du VIH que les Suissesses, même

si leur proportion est relativement élevée en comparaison avec d'autres groupes d'étrangères. Concernant les tests VIH, les hommes de Turquie et les hommes suisses présentent les mêmes tendances (Gabadinho et al. 2007).

La part d'interruptions volontaires de grossesses (IVG) chez les migrantes originaires de Turquie permet de conclure à un comportement de prévention moins actif. Dans le canton de Vaud, les femmes en provenance de Turquie représentaient 17 % du nombre total d'IVG pratiquées durant la période 1999–2002 (Balthasar et al. 2004).

Pour en savoir plus

Balthasar, Hugues ; **Jeannin**, André ; **Benninghoff**, Fabienne et **Spencer**, Brenda (2004). Demande d'interruption volontaire de grossesse dans le canton de Vaud : analyse des données 2002. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive (Raison de santé, 94).

Fleury, François et **Cuah**, Madeleine (2001). Derrière chaque mot, il y a encore des mots qui évoquent des maux, texte présenté au Congrès international de l'interprétation en milieu social ou la complexité d'une profession, tenu à Montréal du 22 au 26 mai 2001. www.criticallink.org.

Gabadinho, Alexis ; **Wanner**, Philippe et **Dahinden**, Janine (2007). La santé des populations migrantes en Suisse : une analyse des données du GMM. Etude 49 du SFM. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Güngör, Kenan ; **Salis Gross**, Corina ; **Gilgen**, Denise et **Hatz**, Christoph (2000). Gesundheitsrelevante Netzwerke türkeistämmiger MigrantInnen in der Schweiz. Rapport final au Fonds national suisse. Bâle : Institut tropical suisse.

Hurriyet (2009). Da özel hastane sayisi artacak. 3 septembre 2008.

Karayel, Ayfer et **Math**, Antoine (2007). Le système des retraites en Turquie : vers un processus de réformes sans fin, dans : Chronique internationale de l'IRES, n° 108, septembre 2007, p. 40–60.

OMS (2009). Rapport sur la santé dans le monde, 2008. Les soins de santé primaires. Rapport annuel de l'OMS.

Salis Gross, Corina (2002). Trauma und Medikalisierung : Die Flüchtlingserfahrung in der Schweiz, dans : Dossier « Experiencing Medical Power and the State », Guest Editors Salis Gross, Corina and Del Vecchio Good, Mary-Jo. *tsantsa* 7 :22.30 (revue de la Société Suisse d'Ethnologie).

Weiss, Regula (2005). Macht Migration krank ? Eine transdisziplinäre Analyse der Gesundheit von Migrantinnen und Migranten. Zurich : Seismo Verlag.

5.5 Assurances sociales

En bref

- Les migrants de Turquie travaillent majoritairement dans des secteurs économiques dans lesquels le risque d'accidents professionnels est plus important (p. ex. l'industrie et le bâtiment), ce qui explique qu'ils affichent un taux d'accidents professionnels élevé, en particulier dans l'industrie des métaux, la construction métallurgique et les entreprises de second œuvre du bâtiment. Les taux restent néanmoins stables d'une année à l'autre.
- Le pourcentage de bénéficiaires d'une rente d'assurance-invalidité (AI) est plus élevé chez les migrants originaires de Turquie que chez les Suisses et les autres groupes d'étrangers. Les troubles psychiques, les maladies des os et des organes moteurs ainsi que les accidents comptent parmi les problèmes les plus fréquents à l'origine d'une invalidité chez les ressortissants de Turquie.
- En ce qui concerne les troubles psychiques, des syndromes liés en particulier à des violences vécues dans le pays d'origine se traduisent, dans certains cas, par un risque d'invalidité plus élevé. Les cas d'invalidité suite à des maladies des os et des organes moteurs ou à un accident sont étroitement liés aux conditions de travail difficiles prévalant dans les secteurs d'activité dans lesquels les migrants originaires de Turquie travaillent majoritairement.
- Les résidents de nationalité turque bénéficient plus souvent d'une rente d'invalidité partielle que les Suisses. Leurs rentes AI sont, de ce fait, inférieures à celles des invalides suisses, ce qui peut entraîner une dégradation de leur situation économique et une dépendance de l'aide sociale.
- S'agissant de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), la proportion des ressortissants de Turquie au bénéfice d'une rente principale est sensiblement inférieure à celle des Suisses, une différence qui s'explique avant tout par la structure d'âge relativement jeune des personnes de Turquie établies en Suisse. Les rares rentiers AVS de ce groupe de migrants reçoivent quasi exclusivement des rentes partielles inférieures à celles des Suisses.
- Quant au taux de chômage, il est supérieur à la moyenne suisse chez les migrants de Turquie, en raison de la forte proportion de personnes peu qualifiées dans ce groupe de population.
- Ce groupe de migrants compte une proportion plus importante de bénéficiaires de l'aide sociale que la population suisse. Il en va de même en ce qui concerne la part de chômeurs de longue durée et de travailleurs pauvres, dont le revenu se situe en dessous du minimum vital.

Accidents professionnels, assurance-invalidité et assurance-veillesse

L'industrie de transformation et le secteur de la construction, qui comptent de très nombreux travailleurs originaires de Turquie, enregistrent le plus grand nombre d'accidents professionnels, si bien que le nombre d'accidents professionnels est très élevé parmi les ressortissants de Turquie. En 2006 et 2007, une part relativement importante des nouveaux accidents professionnels enregistrés concernait des migrants de Turquie. Dans les années 2005, 2006 et 2007, l'industrie des métaux, la construction métallurgique et les entreprises de second œuvre du bâtiment ont aussi connu un nombre élevé d'accidents professionnels. A noter que les chiffres sont restés relativement stables : en 2005, l'on a enregistré 968 accidents, contre 965 en 2006 et 966 en 2007. En toute logique, la catégorie d'âge la plus touchée avait entre 20 et 50 ans, à laquelle appartiennent la plupart des salariés (Commission des statistiques de l'assurance-accidents LAA 2008).

Témoignage

« Il paraît que les cas d'AI sont tout aussi fréquents chez les Kosovars. Le critère déterminant est toutefois le secteur dans lequel vous travaillez. Il ne faut comparer que ce qui est comparable. Si tous les ressortissants de Turquie travaillaient dans le secteur bancaire, il n'y aurait aucun problème avec l'AI. Pourquoi un grand nombre de Portugais sont à l'AI? Ce n'est pas parce qu'ils sont Portugais, mais parce qu'ils travaillent sur les chantiers. Il en va de même pour les Turcs et les Kosovars. Cela n'a rien

à voir avec la nationalité mais avec le secteur d'activité et la nature des accidents qui y surviennent. Vous ne souffrez pas d'un lumbago parce que vous êtes Turc. »

Spécialiste de l'emploi et de la formation

Les migrants originaires de Turquie sont particulièrement nombreux à solliciter l'assurance-invalidité. En 2007, le taux de nouvelles rentes s'élevait à 0,34 % chez les Suisses, tandis que celui des migrants de Turquie atteignait 0,93 %, soit le taux le plus élevé parmi les ressortissants étrangers, la deuxième place revenant aux migrants d'ex-Yougoslavie, avec 0,77 %. Parmi les migrants peu qualifiés originaires de l'Europe du Sud – Italiens, Espagnols et Portugais – ce taux évolue entre 0,42 % et 0,57 % (OFAS 2009). Ainsi, les personnes de nationalité turque affichaient, la même année, la plus forte progression des rentes d'invalidité. Le nombre des demandes de rente est légèrement supérieur chez les hommes, ce qui s'explique par leur forte présence dans le secteur de la construction. Au total, 7920 ressortissants de Turquie perçoivent une rente principale AI, ce qui équivaut à environ 11 % de la population de Turquie résidante en Suisse, contre 3 % des Suisses (OFAS 2009).

En Suisse, le montant des rentes d'invalidité correspond à celui des rentes de vieillesse de l'assurance-veillesse et survivants (art. 37, al. 1 LAI). Le système prévoit le versement de rentes complètes et partielles. Peut bénéficier d'une rente complète celui qui a cotisé sans interruption depuis l'âge de 20 ans jusqu'à la survenance de l'invalidité. Parmi les bénéficiaires de nationalité

turque, seuls 36 % touchent une rente AI complète, alors que ce taux atteint 75 % chez les bénéficiaires suisses. Le montant des rentes dépend en deuxième ligne du revenu de l'activité lucrative. Le montant minimum d'une rente complète se monte actuellement à 1140 CHF (art. 34, al. 2 LAVS).

Il existe une corrélation étroite entre le risque d'invalidité et les caractéristiques sociales des migrants. Ainsi, leur niveau de formation, leurs connaissances linguistiques et leur qualification professionnelle y jouent un rôle considérable. La qualification professionnelle influence en effet très fortement les secteurs dans lesquels les migrants travaillent et le type d'activité qu'ils peuvent exercer. Le nombre élevé de bénéficiaires d'une rente AI parmi les migrants originaires de Turquie – et des pays d'ex-Yougoslavie – s'explique en partie par leur forte présence dans des emplois très peu qualifiés (OFAS 2009). A l'instar d'autres travailleurs migrants peu qualifiés (Italiens, Espagnols, Portugais, etc.), la mise en invalidité intervient souvent suite à un accident ou à une maladie des os et des organes moteurs. Toutefois parmi les migrants en provenance de Turquie la principale raison à l'origine d'une invalidité est plutôt d'ordre psychique (OFAS 2009). Dans certains cas, les syndromes – en particulier ceux liés à des violences vécues dans le pays d'origine – se traduisent par un risque d'invalidité plus élevé. Ainsi, plus les expériences pré-migratoires sont douloureuses, plus grande sera la probabilité de survenance de problèmes psychiques (Gillgen et al. 2003).

Témoignage

« Après dix ans, je dirais que 75 % sont affectés par des problèmes liés au fait qu'ils sont tiraillés entre deux cultures, au fait qu'ils sont des migrants. Les problèmes les plus fréquents que je constate sont ceux liés au défaut d'intégration : solitude et problèmes psychiques. Mais nombre d'entre eux souffrent dès le début de problèmes de dos. Il y a une entreprise qui a engagé ces ouvriers et qui a profité d'eux, et bon nombre d'entre eux ont terminé à l'AI. (...) On relève des cas d'agoraphobie et de crises d'angoisse chez des personnes qui ont fait un séjour en prison. On observe aussi d'autres troubles comme l'insomnie, la nervosité, etc. »

Spécialiste du travail social et de la santé

En ce qui concerne l'assurance-vieillesse et survivants, en 2009, près de 9 % des résidents de nationalité turque touchaient une rente complète (contre 20 % pour les Suisses), une différence qui s'explique avant tout par la structure d'âge relativement jeune des ressortissants de Turquie établis en Suisse. Il existe aussi une grande différence en ce qui concerne le montant moyen des rentes AVS perçues, la rente moyenne des ressortissants de Turquie (1101 CHF) étant nettement plus faible que celle des Suisses (1795 CHF). Ainsi, la rente principale moyenne des personnes de nationalité turque est inférieure à la rente principale minimale, laquelle se monte à 1140 CHF. Cette différence s'explique par les conditions qui déterminent le type de la rente AVS (complète ou partielle), à savoir la durée de cotisation et le montant du revenu de l'activité lucrative des migrants



originaires de Turquie. La plupart d'entre eux étaient âgés de plus de 20 ans à leur arrivée en Suisse, autrement dit, ils n'ont pas pu cotiser à l'AVS dès le début de l'obligation de cotiser. Enfin, le revenu moyen de ce groupe de migrants est inférieur à celui des Suisses. La part des rentes principales AVS complètes est extrêmement faible parmi les bénéficiaires originaires de Turquie, puisqu'on n'en dénombre que 23 sur 3507. De ce fait, la quasi-totalité (99 %) des personnes de Turquie qui perçoivent une rente AVS touchent une rente partielle (OFAS 2008a).

Chômage et aide sociale

Selon le Recensement fédéral de la population 2000, les actifs originaires de Turquie, des pays de l'ex-Yougoslavie et du Portugal comptent la plus forte proportion d'ouvriers et la plus faible proportion de diri-

geants ou de cadres supérieurs. Or, sur un marché de l'emploi soumis à une pression concurrentielle croissante, les postes de travail peu qualifiés se font de plus en plus rares, ce qui se traduit par une marginalisation professionnelle et personnelle des demandeurs d'emploi peu qualifiés (Girard et al. 2005).

Les migrants originaires de Turquie rencontrent actuellement de sérieuses difficultés à s'affirmer sur le marché de l'emploi, et ils sont largement touchés par le chômage. Fin 2008, ils comptaient pour 2,8 % de l'ensemble des chômeurs et pour 6,2 % des chômeurs de nationalité étrangère.¹

Parmi les principaux facteurs expliquant ce taux de chômage, l'on peut citer le faible

¹ Données fournies par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (2009).

niveau de formation, des compétences professionnelles et linguistiques déficientes, un faible niveau de qualification, les diplômes non reconnus en Suisse et la grande taille des familles. Sans oublier les problèmes psychiques, liés aux violences vécues dans le pays d'origine, qui influencent aussi la capacité de travail. Viennent s'y ajouter les discriminations subies dans le pays d'accueil, qui représentent un obstacle important pour les migrants. Les discriminations peuvent aussi frapper les enfants des migrants de Turquie, qui ont fait toute leur scolarité en Suisse (Fibbi 2005 ; Fibbi et al. 2004).

Les principaux motifs à l'origine du recours à l'aide sociale sont la situation économique précaire des migrants originaires de Turquie (salaires bas, contrats de travail à durée déterminée, taux de chômage élevé, etc.) ainsi que des rentes partielles AVS ou AI insuffisantes. En raison du coût élevé de la vie en Suisse, une rente partielle (AVS ou AI) ne suffit souvent pas à couvrir les besoins de base, ce qui peut conduire à une détérioration progressive de la situation économique des migrants et à une dépendance de l'aide sociale. Cela étant, les personnes qui touchent l'aide sociale ne sont pas toutes au bénéfice d'une rente AI ou AVS. Dans de nombreux cas, le revenu d'une activité lucrative ne suffit pas à assurer l'entretien du ménage. De ce fait, les migrants sont surreprésentés dans la catégorie des travailleurs pauvres (working poor) (OFS 2009).

Pour en savoir plus

Commission des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA) (2008). Statistique des accidents LAA, édition 2008. Lucerne : c/o Suva.

Fibbi, Rosita (2005). Mesures de lutte contre les discriminations à l'embauche. Etude 40 du SFM. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fibbi, Rosita ; **Kaya**, Bülent et **Piguet**, Etienne (2004). Nomen est omen : Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence. PNR n° 43, Programme national de recherche Formation et emploi. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Gilgen, Denise ; **Maeusezahl**, Daniel ; **Salis Gross**, Corina ; **Battegay**, Edouard ; **Tanner**, Marcel ; **Weiss**, Mitchell G. et **Hatz**, Christoph (2003). Epidémiologie clinique et culturelle des problèmes sanitaires ambulatoires rencontrés par les migrants de Turquie et de Bosnie, dans : Wicker, H.R. ; Fibbi, R. ; et Haug, W. (éd.) : Les migrations et la Suisse. Zurich: Seismo.

Girard, Paul-Henri ; **Fiore**, Fabio et **Posset**, Stephane (2005). Etudes sur la population en recherche de l'emploi. Chômage et nationalité. Lausanne : ORTE, Service de l'emploi.

Loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI) (état : 1er juin 2009), www.admin.ch.

Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (état : 1er juin 2009), www.admin.ch

Office fédéral de la statistique (OFS) (2009). La statistique de l'aide sociale – Résultats 2007 (2009). Neuchâtel : www.bfs.admin.ch

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2009). Statistique de l'AI 2008. Berne : Office fédéral des assurances sociales.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2008a). Statistique de l'AVS 2008, Berne : www.bfs.admin.ch

5.6 Relations sociales et réseaux

En bref

- Il règne généralement une forte cohésion sociale entre les migrants originaires de Turquie. Les réseaux soudés qu'ils forment représentent tant des ressources qu'une source de contrôle social.
- La première génération, en particulier, n'a guère de contacts avec les Suisses. Plus le niveau de formation et le statut socio-économique d'une personne ou d'une famille sont élevés, plus la probabilité qu'elle entretienne des contacts avec des Suisses est grande.
- La répartition des rôles et les relations entre les sexes dépendent fortement de la région d'origine, de la confession, du niveau de formation, de l'appartenance sociale, du degré de politisation ainsi que du vécu personnel.
- En Turquie, le modèle familial traditionnel est de type patriarcal, la hiérarchie étant définie par le sexe et l'âge.
- Les conflits de générations découlent souvent d'une opposition de valeurs, de modes et de projets de vie, qui peut conduire les enfants de la deuxième génération à se sentir tiraillés entre deux cultures.
- L'attachement aux traditions existantes en Turquie est variable. Tandis que la première génération continue généralement à leur conférer une grande importance, les deuxième et troisième générations se considèrent soit suisses

avant tout, soit des deux cultures, soit prioritairement de la culture d'origine de leurs parents.

- La tendance générale est à une ouverture des réseaux, ainsi que le prouve, entre autres, la multiplication des mariages et des relations mixtes parmi les deuxième et troisième générations. Reste que les unions arrangées n'ont pas disparu et permettent souvent à un membre éloigné de la famille d'immigrer en Suisse.

Ce chapitre se propose de décrire certains aspects tendanciellement caractéristiques du mode de vie des résidents en provenance de Turquie, étant précisé que l'étude portera principalement sur les modèles plutôt traditionnels, sans s'intéresser à l'ensemble des styles de vie susceptibles d'être retenus par les migrants originaires de Turquie. Malgré une généralisation nécessaire, il s'agit moins de cataloguer ou d'étiqueter ces groupes que de rappeler que les aspects mentionnés sont en perpétuelle évolution tant en Turquie que dans les cercles de ressortissants de Turquie établis en Suisse.

Réseaux

La responsabilité collective revêt souvent un rôle central pour les migrants originaires de Turquie. La solidarité, le sentiment d'appartenance communautaire et les liens, en particulier, sont très forts entre les membres de la famille, cette dernière incluant les parents vivant en Turquie et, le cas échéant, la communauté villageoise. Tantôt vecteurs de soutien et de protection, tantôt sources de pression sociale, ces réseaux sont souvent essentiels à la survie des migrants, surtout avant leur départ et à leur arrivée en Suisse. En effet, en plus d'offrir stabilité, aide et orientation et de constituer une base pour l'échange d'informations (emploi, logement, contacts avec les autorités, etc.), ils jouent un rôle économique non négligeable, notamment pour le financement des mariages ou des enterrements.

Si les réseaux réunissent principalement des proches, des membres de la famille et de la

communauté villageoise, ils naissent aussi d'une communauté d'intérêts tels que le sport, la religion, la politique ou la culture.

Par contre, le besoin de s'informer et de se faire conseiller ne crée qu'une base de confiance et un lien faibles entre les conseillers et leurs clients, avec pour conséquence que les centres de conseil restent le vecteur de mise en réseau le moins efficace. Pour ces derniers, il importe donc d'atteindre les personnes en provenance de Turquie établis en Suisse par l'intermédiaire d'autres réseaux (cercle d'amis et membres de la famille des clients) et d'instaurer une relation de confiance par cet autre moyen.

Les membres de la première génération, en particulier, entretiennent plus ou moins de contacts avec des Suisses selon leur niveau de formation et leur statut socio-économique. Plus ils sont élevés, plus la probabilité d'une ouverture aux autres est grande ; à l'inverse, plus ils sont faibles, plus le risque de voir les contacts se limiter à des personnes de même origine ou issues de la migration est élevé. Les relations avec les Suisses se tissent avant tout dans le cadre professionnel et scolaire ou de par le partage de loisirs ou d'intérêts.

Relations entre les sexes / répartition des rôles

La répartition des rôles et les relations entre les sexes dépendent fortement de la région d'origine, de la confession, du niveau de formation, de l'appartenance sociale, du degré de politisation ainsi que du vécu personnel. Les migrantes qui exerçaient une activité politique et qui ont fuit leur



pays ont souvent un niveau de formation élevé et essaient de se perfectionner. La migration de ces femmes indépendantes procède d'une motivation personnelle. Il en va tout autrement pour de nombreuses femmes qui, selon les spécialistes interrogés, ont rejoint leur mari dans le cadre d'un regroupement familial, généralement pour des raisons économiques ou politiques. Souvent, ces dernières ont été arrachées à leur environnement, ne se sentent guère à l'aise en Suisse et entretiennent des relations avec des personnes de même origine.

Selon la répartition traditionnelle des rôles en Turquie, la mère est responsable en priorité de l'éducation des enfants, du ménage et de la gestion du budget, tandis que le père exerce une activité lucrative et sub-

vient financièrement aux besoins de sa famille. Si le partage de l'autorité est possible au sein de la famille, l'image donnée à l'extérieur de la cellule familiale est celle d'un modèle patriarcal, dans lequel le père est le chef de famille et le décideur.

En règle générale, la première génération a une conception des rôles plutôt traditionnelle. Au contraire les deuxième et troisième générations de même que les personnes qui ne sont pas issues de la migration sont plus ouvertes à une diversité de scénarios, qui vont de l'égalité des droits des hommes et des femmes à une différenciation des rôles par sexe assortie d'un pouvoir de décision et d'action pour les hommes et les femmes.

Famille et relations intergénérationnelles

Dans les familles de migrants, les conflits qui opposent d'une manière générale les parents aux enfants sont accentués par les expériences culturelles propres à chaque génération qui, souvent, présentent des divergences considérables. Nombreuses sont les personnes de Turquie établies en Suisse qui sont originaires de régions rurales, dans lesquelles le système scolaire est médiocre et les possibilités d'ascension sociale par le biais de la formation quasi inexistantes. Souvent, les relations entre les parents et les enfants sont fortement hiérarchisées, le respect des aînés revêtant une grande importance. Au sein du modèle familial traditionnel, la priorité est donnée à l'honneur de la famille et des femmes, que la famille se doit de garder intact afin de ne pas compromettre son statut social et sa réputation. Aussi les femmes, en particulier les femmes jeunes et célibataires, sont-elles souvent placées sous le contrôle de leurs proches. En cas de mariage, il appartient à la famille de l'époux de veiller à son honneur. La jeune mariée quitte le domicile de ses parents pour s'installer chez son mari (Schiffauer 1983).

Dans le modèle familial traditionnel, les fils se voient inculquer l'indépendance et l'autorité, les filles, par contre, le dévouement et la loyauté (Fuhrer et Uslucan 2005).

Si les personnes de Turquie établies en Suisse ne s'appuient de loin pas tous sur un modèle traditionnel, il reste que la famille en tant qu'institution joue un rôle clé. 45 % des migrants originaires de Turquie vivent

dans un ménage de quatre personnes ou plus, contre 19 % environ des Suisses. Notons à cet égard que la taille du ménage est également un indicateur des différences de revenus.

De l'avis des spécialistes, les tensions entre parents et enfants apparaissent surtout dans les familles organisées selon un modèle traditionnel, au sein desquelles l'écart entre les références culturelles des uns et des autres est particulièrement marqué. Les enfants vivant dans un contexte suisse et partageant d'autres points de vue et valeurs apprennent aussi à les défendre, ce qui peut les conduire à remettre fondamentalement en question les traditions et le système de valeurs de leurs parents. Or, dans une structure patriarcale et traditionaliste, il n'est pas aisé de discuter des problèmes et de négocier les règles. Face à ces décalages, les enfants optent souvent pour une double vie, respectant les valeurs culturelles de leurs parents à la maison, tout en adhérant aux normes locales qui prévalent à l'école, au travail ou avec des amis qui ne sont pas originaires de Turquie.

Le contrôle social n'est pas forcément exercé par les parents, mais aussi par des connaissances, des proches ou, le cas échéant, la communauté villageoise à laquelle sont rattachés les parents. Au pire, il arrive que ces conflits dégèrent en violences. D'une manière générale, l'UE constate et déplore la persistance, en Turquie, de la violence conjugale et des meurtres d'honneur. Selon des sources officielles, 220 meurtres de cette nature y ont été commis en 2007 (Commission eu-

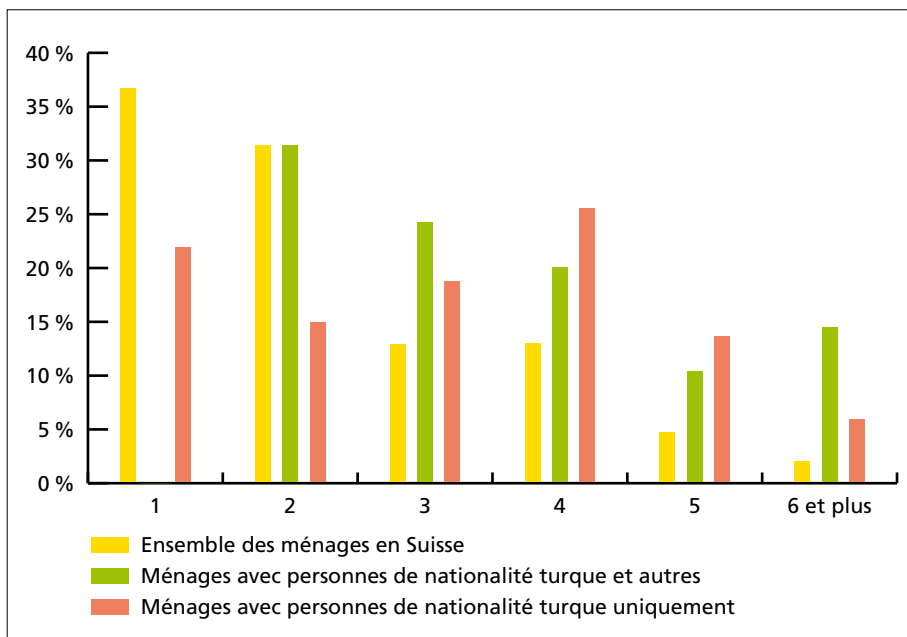


Illustration 21 : Nombre de personnes dans le ménage, 2000 (en %)

Source : Recensement fédéral de la population 2000

ropéenne 2008). Aucune donnée chiffrée n'est disponible pour la Suisse ; seuls des cas isolés sont rapportés dans les médias.

Il convient de préciser ici que la violence, loin d'être spécifique aux personnes de Turquie ou à une couche sociale, touche tous les groupes de la population en Suisse. L'ampleur des conflits et leur résolution intergénérationnelle dépendent en grande partie, d'une part, du niveau de formation des parents et, d'autre part, de l'intérêt qu'ils portent (et de leur participation) au parcours social et scolaire de leurs enfants en Suisse.

Il n'est pas rare que les conflits politiques que les parents ont fui survivent aux générations : les enfants grandissent en partie avec des conflits qu'ils n'ont pas vécus et les reproduisent indirectement (p. ex. conflit kurde, question du génocide arménien, etc.).

Les membres de la première génération politiquement engagés ont parfois du mal à accepter que leurs enfants ne puissent plus s'identifier aussi intensément à la culture ou aux combats politiques de leurs parents ou encore qu'ils le fassent différemment. A noter enfin le cas des jeunes qui découvrent leur identité culturelle en Suisse et rejoignent des groupements politiques, alors que leurs parents ont mis fin

à leur engagement politique ou cherchent à protéger leurs enfants contre des activités politiques liées à leur pays d'origine.

Témoignage

« Pour nous autres de la première génération, la première source de conflit tient à notre vécu. La génération née ici en a hérité à travers nous, mais n'y a pas été personnellement exposée. C'est bien là l'une des difficultés. Lorsqu'on élève ses enfants dans un pays comme la Suisse et qu'on leur raconte qu'à l'époque, il était interdit de parler sa langue, ils ont du mal à le comprendre. D'autant plus qu'ici, ils peuvent parler toutes les langues qu'ils veulent et qu'il existe quatre langues nationales soutenues par l'Etat. »

Spécialiste du travail social et de la santé

Attachement aux traditions

Selon les spécialistes interrogés, le respect des traditions fait apparaître trois types de comportements chez les deuxième et troisième générations. Il y a d'abord les jeunes qui préfèrent se détacher de la culture d'origine de leurs parents et qui se considèrent comme des Suisses. Ensuite, il y a ceux qui évoluent dans le respect des deux cultures. Enfin, d'autres reviennent à la culture de leurs parents et tendent à rejeter le mode de vie suisse. Certains jeunes de deuxième génération réussissent à concilier les valeurs et traditions de leurs parents et celles de la Suisse, tandis que d'autres se sentent tiraillés entre les deux cultures. L'adolescence – période de recherche identitaire par excellence – est une étape décisive dans la construction du rapport à la culture d'origine des parents et à l'environnement

local. Or les jeunes assimilent souvent leur culture d'origine aux traditions que leurs parents leur ont transmises, ce qui peut en donner une image réductrice.

La culture et les traditions sont des éléments identitaires fondamentaux, raison pour laquelle nombre de migrants de la première génération accordent tant d'importance à leur préservation au sein de la diaspora. Souvent, le processus migratoire renforce l'attachement aux traditions et à leur respect (p. ex. dans le domaine de la religion). Selon les spécialistes interrogés, le maintien des traditions importées plusieurs décennies auparavant est parfois tel qu'elles s'inscrivent en décalage avec celles observées dans le pays d'origine, où elles se caractérisent souvent par une grande dynamique et une mutation rapide.

Pour les groupes ethniques comme les Kurdes, les Arméniens et les Suryoye-Assyriens, la conservation de certaines traditions et leur transmission aux générations suivantes (cf. chapitre 6.2) revêtent une importance capitale.

De par les traditions qui les entourent, le choix du partenaire et le mariage sont souvent au cœur des conflits qui opposent les deuxième et troisième générations et leurs parents. Ainsi, tandis que ces derniers privilégient les unions intracommunautaires, les enfants souhaitent pouvoir choisir librement leur partenaire. Le conflit est particulièrement marqué dans le cas d'un mariage arrangé. Celui-ci vise généralement à permettre l'immigration en Suisse d'un parent éloigné vivant en Turquie ou obéit à des

intérêts financiers ou familiaux. D'après les spécialistes interrogés, les mariages arrangés entre des migrantes établies en Suisse et des hommes nouvellement arrivés de Turquie sont souvent voués à l'échec. En effet, le sentiment d'infériorité que ces derniers peuvent ressentir vis-à-vis de leurs épouses qui ont grandi en Suisse (connaissances linguistiques déficientes, difficulté à trouver un emploi, etc.) peut conduire à un conflit de rôles tant au sein du couple qu'à l'extérieur.

Précisons à cet égard que les spécialistes interrogés faisaient généralement référence aux mariages arrangés. Or force est de constater que les frontières entre mariages arrangés et unions forcées sont perméables et qu'il n'est guère possible de les distinguer. A noter aussi que les mariages forcés et le sens de l'honneur exacerbé sont principalement caractéristiques des personnes peu instruites, issues de régions rurales et de couches sociales inférieures, vivant dans des structures familiales fortement patriarcales et dont les perspectives de participation et d'ascension sociales sont faibles (Toprak 2005). Enfin, les unions arrangées et forcées concernent les deux sexes.

Le rapport du Conseil fédéral sur les mariages forcés constate l'absence, en Suisse, de données fiables concernant le nombre de mariages forcés ou arrangés (OFAS 2008b). L'unique étude qui a tenté de mesurer statistiquement ce phénomène avance le chiffre de 17 000 unions forcées. S'il est admis que les mariages arrangés et forcés y concernent avant tout des mi-

grants, rien ne permet de conclure qu'ils sont le fait d'un milieu culturel spécifique ou d'une religion donnée. Parmi les communautés susceptibles d'être touchées par ce phénomène figurent les Tamouls, les Suryoye-Assyriens, les Kosovars, les Juifs, les Turcs et les Kurdes.

S'agissant du choix du partenaire de leurs enfants, les spécialistes consultés constatent toutefois que les parents originaires de Turquie font globalement preuve d'ouverture, car ils sont devenus plus conscients de la liberté de choix revendiquée par leurs enfants. Bien qu'ils tendent à privilégier un partenaire issu de la même communauté à même de garantir la survie de la diaspora, la plupart des parents acceptent que le choix de leurs enfants porte sur une personne de culture différente.

Témoignage

« Je dirais que les parents essaient d'inciter leurs enfants à épouser une personne d'origine turque ou tout du moins de religion musulmane. Comme j'ai pu le constater dans mon entourage, le conflit éclate lorsque les jeunes en décident autrement. Il ne faut pas oublier que ces enfants ont grandi ici et interagissent avec leur environnement local. Rencontrer des partenaires non turcs est donc inévitable. Faute de pouvoir s'y opposer, cette réalité est acceptée. Car c'est la culture dans laquelle nous vivons ; les traditions et la législation sont claires, et chacun de nous vivant ici doit l'accepter. »

Spécialiste de la migration et de l'intégration

La plupart des familles trouvent des compromis satisfaisants sur les questions ayant trait au mode de vie des enfants (sexes avant le mariage, emménagement en couple, vie en solo, etc.). Souvent, les traditions sont préservées par respect pour les parents. Tandis que les parents laissent informellement leurs enfants libres de leurs choix, ces derniers respectent officiellement les valeurs culturelles qui leur ont été transmises.

Pour en savoir plus

Commission des Communautés européennes (2008). Turkey 2008 Progress Report. Bruxelles.

Fuhrer, Urs et **Uslucan**, Haci-Halil (2005). Familie, Akkulturation und Erziehung : Migration zwischen Eigen- und Fremdkultur. Stuttgart : Kohlhammer.

Hämmig, Oliver (2000). Zwischen zwei Kulturen : Spannungen, Konflikte und ihre Bewältigung bei der zweiten Ausländergeneration. Dissertation à l'Université de Zurich auprès de Hoffmann-Nowotny 1999/2000. Opladen : Leske + Budrich.

Kugler, Andrea (2008). Métissage – deutsch-türkische Lebenswelten. Mit einer Filmanalyse von Fatih Akins « Gegen die Wand ». Travail de licence présenté à l'Université de Berne.

Ossipow, Laurence et **Waldis**, Barbara (2002). Terrains croisés : réseaux et couples turco-suisse à Berne et à Neuchâtel. (37), 2, p. 283–294.

Saller, Vera (2002/2003). Wanderungen zwischen Ethnologie und Psychoanalyse : psychoanalytische Gespräche mit Migrantinnen aus der Türkei. Thèse présentée à l'Université de Zurich. Tübingen : édition diskord.

Sancar-Flückiger, Annemarie (1997). « La famille turque » : un exemple des risques et enjeux de la culturalisation des familles immigrées, dans : Béday-Hauser, Pier-

rette et Bolzman, Claudio (éd.). On est né quelque part, mais on peut vivre ailleurs. Familles, Migrations, Cultures et Travail social, Genève : Les éditions ies, p. 395–414.

Schiffauer, Werner (1983). Die Gewalt der Ehre : Erklärungen zu einem türkisch-deutschen Sexualkonflikt. Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp.

Toprak, Ahmet (2005). Das schwache Geschlecht – die türkischen Männer : Zwangsheirat, häusliche Gewalt, Doppelmoral der Ehre. Fribourg-en-Brisgau : Lambertus-Verlag.

Sources Internet

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2008b). Rapport du Conseil fédéral sur les mariages forcés. 1/2008. Berne : Office fédéral des assurances sociales.

SURGIR. www.surgir.ch



6 Formes d'organisation et d'expression religieuses, sociales, culturelles et politiques

En bref

- La diversité sociale de la Turquie se retrouve parmi les migrants de Turquie en Suisse, avec une présence plus forte et plus visible des communautés turque et kurde, suivies de groupes ethniques plus petits tels que les Suryoye-Assyriens, les Arméniens, les Tcherkesses, les Lazes et les Arabes. Si les musulmans sunnites sont majoritaires, les alévis sont également nombreux en Suisse.
- Les musulmans de Turquie vivent leur religion de manière très différente en Suisse. Ainsi, tandis que la première génération a tendance à perpétuer les traditions de son pays d'origine, les deuxième et troisième générations accordent une importance moindre à la pratique religieuse – mais non pas à la foi. Le ramadan semble constituer la pratique religieuse la plus suivie en Europe occidentale.
- Parmi les organisations musulmanes, il convient d'opérer une distinction entre celles qui bénéficient du soutien de l'Etat turc et celles qui désignent elles-mêmes leurs imams. La Fondation islamique turque pour la Suisse coordonne la présence des vingt imams dépêchés en Suisse par la Turquie. S'agissant des alévis, qui sont rattachés aux musulmans dans les statistiques, il faut préciser que l'alévisme se définit comme une confession à part entière dotée de structures propres.
- L'Eglise joue un rôle social et unificateur important pour les groupes chrétiens orthodoxes comme les Suryoye-Assyriens ou les Arméniens, notamment en assurant la cohésion de la diaspora. Leurs organisations s'engagent souvent politiquement en faveur de la reconnaissance du génocide par la Turquie et par la communauté internationale et/ou sont actifs sur le plan culturel.
- Les organisations et associations kurdes de Suisse s'engagent à la fois sur le front politique, pour sensibiliser leur propre communauté et l'opinion suisse à leur cause, et sur le front culturel, pour défendre leur langue et leur culture. La majorité des associations culturelles de Suisse sont affiliées à la Fédération des associations kurdes en Suisse (FEKAR). Les personnes qui fréquentent ces associations sont souvent favorables aux buts poursuivis par le PKK.

A l'image de la diversité qui caractérise la Turquie, les personnes de Turquie établies en Suisse présentent une grande hétérogénéité en termes culturels, religieux, sociaux et politiques. Les Turcs et les Kurdes forment les communautés les plus nombreuses et les plus visibles, suivies de groupes ethniques plus petits tels que les Suryoye-Assyriens, les Arméniens, les Tcherkesses, les Lazes, les Arabes, les Yézides et les Zazas (étant précisé que ces deux derniers groupes sont souvent rattachés aux Kurdes). Du point de vue de la religion, la majorité des personnes de Turquie sont d'obédience musulmane sunnite. À noter que la Suisse compte, par ailleurs, un nombre relativement élevé d'Alévis turcs et, en particulier, kurdes. Quant aux Suryoye-Assyriens et aux Arméniens, ils appartiennent pour la plupart à des églises chrétiennes orthodoxes.

Loin de pouvoir être considérées comme stables, les frontières ethniques sont tributaires des évolutions sociales. Le contexte et les intérêts peuvent inciter des individus à se prévaloir d'une autre ethnie. Des études ont ainsi montré que les membres d'une même famille ne revendiquent pas forcément la même appartenance ethnique. À titre d'exemple, la mère peut se considérer kurde, le père turc, la fille Alévie kurde et le fils à la fois kurde et suisse. De la même manière, les identités sont multiples et fluctuantes. Par exemple, une personne peut être à la fois zaza, kurde, sunnite, ressortissante de Turquie, suisse ou autre. Selon la situation, elle valorisera peut-être l'une ou l'autre facette de son identité (Ammann 2001).

Les groupes religieux, sociaux, culturels et politiques présentés ci-après ainsi que leurs formes d'organisation et d'expression doivent permettre de se faire une idée de cette diversité. Précisons d'emblée qu'il n'est pas rare de constater une interaction entre les aspects et les activités d'ordre culturel, social et politique.

6.1 Formes d'organisation et d'expression religieuses

Musulmans de Turquie

Selon le recensement de la population réalisé en 2000, le nombre de musulmans vivant en Suisse dépasse les 310 000 personnes, 20 % d'entre eux environ étant originaires de Turquie (Beyeler et Suter 2008). Comme le montre l'illustration 22, les migrants originaires de Turquie sont pour la plupart musulmans – tout du moins sur le papier. En 2000, plus de 75 % des ressortissants de Turquie établis en Suisse se sont déclarés musulmans.

Aujourd'hui, les musulmans vivent principalement dans des cantons urbains et forment la troisième plus grande communauté religieuse de Suisse derrière les religions nationales. L'arrivée en Suisse des musulmans est plutôt récente à la différence d'autres États européens. Leur présence s'est concrétisée par la construction, dans les années 1960, de la première mosquée sur sol suisse (Beyeler et Suter 2008).

La plupart des musulmans en Suisse appartiennent à la branche sunnite qui, avec quelque 800 millions de fidèles dans le

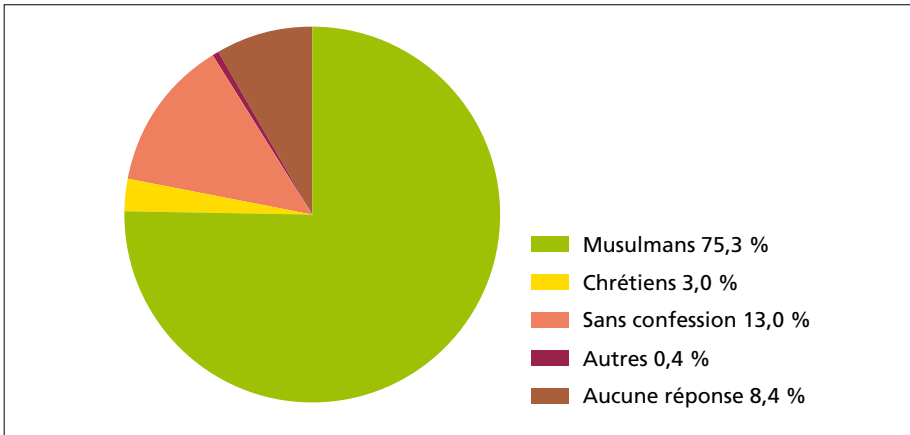


Illustration 22 : Population résidente de nationalité turque selon la religion, 2000 (n=83312)

Source : Recensement fédéral de la population 2000

monde, est la plus importante de l’Islam. Selon le recensement de la population réalisé en 2000, les alévis sont assimilés aux minorités musulmanes, ce qui n’est pas forcément en phase avec la définition qu’ils donnent d’eux-mêmes (Beyeler et Suter 2008) (voir paragraphe consacré aux alévis).

La communauté musulmane originaire de Turquie est très jeune par rapport à d’autres groupes religieux, la tranche d’âge la plus représentée étant celle des 25 à 45 ans. Environ 80 % des membres de cette confession ont moins de quarante ans, contre 50 % seulement dans les Eglises chrétiennes. Nombre de ces jeunes musulmans sont nés en Suisse, y ont grandi et/ou y ont suivi leur scolarité (Widmer et Strebel 2008).

Pratique religieuse

La théologie islamique prend appui sur le Coran, la parole d’Allah révélée au pro-

phète Mahomet. La pratique de l’islam repose sur cinq obligations fondamentales (Widmer et Strebel 2008), qui correspondent aux « cinq piliers de la foi », à savoir l’attestation de foi, la prière, le jeûne (ramadan), l’aumône aux pauvres et le pèlerinage (Khoury 2001).

Prononcée régulièrement, la profession de foi est destinée à confirmer sa dévotion à l’islam. La prière consiste en cinq prières quotidiennes que les fidèles accomplissent en se tournant vers La Mecque. L’on distingue les prières individuelles, que les musulmans sont en principe libres de faire en tout lieu, de la prière collective du vendredi après-midi et des jours fériés, laquelle est célébrée à la mosquée. A l’instar des juifs et de certains chrétiens, les musulmans se doivent de jeûner. A noter toutefois que cette obligation ne s’applique pas aux femmes enceintes ou allaitantes, aux malades, aux femmes indisposées, aux personnes âgées et aux voyageurs. Le jeûne du ramadan

est observé au cours du neuvième mois du calendrier lunaire musulman qui, se déplaçant chaque année dans le calendrier occidental, ne tombe pas toujours à la même saison, ce qui rend le jeûne plus ou moins difficile physiquement et psychologiquement (Khoury 2001). Le jeûne consiste en la privation de toute nourriture et boisson ainsi qu'en l'abstention de toute relation sexuelle du lever au coucher du soleil (Widmer et Strebel 2008). Il a pour but de renforcer la patience et la volonté qui permettront de faire face aux aléas de la vie. Le ramadan est aussi un mois de réconciliation et de solidarité avec les pauvres, qui se matérialise par l'aumône, notamment lors de la fête qui marque la fin du jeûne. Le Coran ne définit pas précisément le montant de l'aumône aux pauvres, se contentant de dire qu'il convient de donner « le superflu ». Quant au pèlerinage à La Mecque, il a pour but de ramener les fidèles aux origines de l'islam, sur le lieu même où le Coran a été révélé aux hommes. Il prend fin par le sacrifice d'animaux et par la « fête du sacrifice » (Khoury 2001). Tout musulman est censé accomplir ce pèlerinage une fois dans sa vie, mais les fidèles qui n'ont pas les moyens de s'y rendre ou qui ne peuvent pas déléguer leurs responsabilités en sont dispensés (Widmer et Strebel 2008).

Aspect important de la vie religieuse, les fêtes constituent des moments de rencontre privilégiés avec le divin, au cours desquels les fidèles nourrissent un espoir particulièrement fort quant au déploiement de sa puissance en leur faveur. Les principaux jours fériés du calendrier lunaire sont la naissance du prophète, son ascen-

sion au ciel, la nuit du destin (nuit du 27^e jour du ramadan), la rupture du jeûne (deuxième fête la plus importante de l'islam) et la fête du sacrifice (fête la plus importante) (Khoury 2001). Tout comme le ramadan, ces fêtes religieuses ne tombent pas toujours aux mêmes dates de notre calendrier.

L'islam prescrit par ailleurs toute une série d'autres obligations et interdits qui, à la différence des cinq piliers, sont moins répandus et/ou revêtent un caractère moins contraignant.

Prenons l'exemple des règles régissant l'alimentation. Il est fait une distinction entre ce qui est pur et permis (halal) et ce qui est impur et interdit (haram). Considérée comme impure, la viande de porc entre dans cette dernière catégorie, au même titre que l'alcool, dont les méfaits priment les bienfaits. Enfin, les animaux sont abattus selon des règles très claires, l'objectif étant qu'ils soient vidés de leur sang.

La question du port du voile ou du foulard n'est pas abordée de manière très explicite dans le Coran, ce qui ouvre la voie à diverses interprétations, notamment en ce qui concerne le voile intégral, dont le port est tantôt imposé, tantôt peu usuel. C'est pourquoi le voile ou le foulard peut être considéré comme un signe religieux, mais aussi culturel (Widmer et Strebel 2008) (*cf. aussi chapitre 6.3 et 2.3*).

En Suisse, la religion musulmane est pratiquée et vécue de manière très différente selon les individus, ce qui rend toute tentative de généralisation difficile (Widmer et Stre-

bel 2008). D'une manière générale, toutefois, on observe que la première génération a tendance à respecter les traditions de son pays d'origine, tandis que les deuxième et troisième générations les appliquent moins. La majorité des jeunes originaires de Turquie ne semblent guère accorder d'importance à la pratique religieuse mais non pas à la foi (Widmer et Strebel 2008). Selon un sondage, un tiers des musulmans établis en Suisse ne prient jamais en dehors des cultes et/ou font preuve d'une assiduité à la prière comparable à celle des chrétiens. Pour les musulmans qui travaillent, deux à trois des cinq prières quotidiennes en moyenne tombent pendant le temps de travail. La possibilité ou non d'accomplir les prières dépend du bon vouloir de l'employeur. La prière du vendredi est généralement faite collectivement à la mosquée autour de midi. Toutefois, compte tenu de la longue distance à parcourir jusqu'à la mosquée la plus proche – souvent située dans des centres industriels en périphérie – les fidèles ne peuvent pas toujours s'y rendre (Widmer et Strebel 2008).

Le ramadan semble constituer la pratique religieuse la plus importante en Europe occidentale et la plus suivie à l'étranger (Widmer et Strebel 2008).

S'agissant de l'aumône aux pauvres, nombre de musulmans établis à l'étranger la versent au titre d'une taxe facultative à l'association de migrants à laquelle ils appartiennent (Widmer et Strebel 2008).

L'enterrement selon le rite de l'islam revêt une importance capitale. « Selon le rite

musulman du deuil, la crémation et l'exhumation sont prohibées, la tombe doit être orientée en direction de La Mecque et les tombes doivent être regroupées » (Widmer et Strebel 2008).

La possibilité de respecter ces prescriptions reste limitée en Suisse. Dans 90 % des cas, les corps des musulmans défunts, en particulier de la première génération, sont rapatriés dans leur pays d'origine, en réponse au souhait formulé de leur vivant ou par leurs proches.

Institutions

« La plupart des groupes religieux ont besoin de lieux de culte dignes. Parallèlement au manque de moyens financiers des communautés musulmanes, ces dernières sont tenues au respect d'un important dispositif normatif en matière de construction ou de réaffectation de bâtiments » (Widmer et Strebel 2008). C'est la raison pour laquelle les fidèles se réunissent dans des logements privés ou des usines désaffectées, par exemple, dont l'extérieur ne laisse pas deviner l'existence d'un lieu de culte. Au début des années 1990, l'on estimait à 60 le nombre de centres musulmans en Suisse. Aujourd'hui, leur nombre dépasse largement la centaine, étant précisé que la plupart des centres en question ne sont dotés d'aucune infrastructure officielle et sont hétérogènes en termes ethniques, religieux, nationaux, linguistiques et politiques. A noter enfin que de nombreuses associations, loin d'avoir uniquement une vocation religieuse, assument également des tâches sociales et culturelles, par exemple en faisant office de lieu de rencontre pour les femmes

et en proposant un service de garderie ou des cours d'apprentissage d'une langue nationale ou de l'alphabet arabe.

Depuis quelques années, différents groupements musulmans de Suisse multiplient les interventions publiques pour faire connaître leurs revendications et cherchent à collaborer avec les autorités. Des organisations faïtières regroupent des associations de toute langue et de toute origine comme VIOZ (Vereinigung der Islamischen Organisationen in Zürich) et UMMA (Organisation faïtière des associations musulmanes bernoises). Parmi leurs principales revendications figurent l'enseignement de l'islam dans les écoles publiques, l'aménagement de cimetières islamiques, la mise en place d'infrastructures religieuses représentatives et la reconnaissance de droit public. (Beyeler et Suter 2008). A l'instar d'autres religions, l'islam ne jouit actuellement dans aucun canton du statut de droit public reconnu aux Eglises catholique et protestante (nationales).

S'agissant des organisations musulmanes suisses destinées aux fidèles de Turquie, il convient de faire une distinction entre celles qui travaillent en collaboration avec l'Etat turc et l'instance gouvernementale chargée des questions religieuses (Diyamet İşleri Başkanlığı) et celles qui, en privilégiant leur indépendance, ne bénéficient d'aucun soutien financier et désignent elles-mêmes leurs imams. De l'avis de spécialistes, la Fondation Said-i-Nursi à Bâle ou les associations relevant du mouvement nationaliste Milli-Görüş entrent dans cette seconde catégorie.

Précédemment confiés aux associations privées, le recrutement et le financement des imams s'inscrivent dans le cadre du suivi de l'activité religieuse opérée en Suisse par le gouvernement turc depuis 1985. Il semble qu'à cette époque, des membres des Loups gris, un groupement issu des rangs de la droite radicale, aient planifié des actes terroristes sous couvert de telles associations religieuses au début des années 1980. Déterminées à combattre ces pratiques, les autorités suisses ont décidé de suspendre le traitement de toutes les requêtes émanant de responsables religieux de nationalité turque ou autre jusqu'à ce que la question des imams soit résolue. En 1983, le gouvernement turc a ainsi dépêché en Suisse un conseiller d'ambassade en lui confiant la mission de régler l'encadrement des fidèles pour le compte du ministère turc des affaires religieuses, ce qui a abouti, deux ans plus tard, à la conclusion entre la Suisse et la Turquie d'une réglementation générale sur l'envoi d'imams. Ces derniers doivent justifier d'une formation pédagogique et être titulaires d'un diplôme universitaire en théologie et en culture (Tezgören 2008). Depuis 1985, les autorités suisses limitent à 20 le nombre d'imams envoyés par la Turquie. La formation et la rémunération de ces derniers relèvent de la compétence de l'organe étatique turc Diyanet.

La Fondation islamique turque pour la Suisse (TISS) est une organisation faïtière regroupant actuellement 21 associations musulmanes de Turquie actives en Suisse. A une exception près (canton de Vaud), ces dernières sont toutes établies en Suisse alémanique. Il convient de relever aussi



qu'elles collaborent de manière sporadique avec quatorze communes suisses sur le territoire desquelles est implantée une mosquée. Selon les spécialistes interrogés, il incombe à la Fondation islamique turque pour la Suisse de favoriser la construction de mosquées, de garantir le recrutement d'imams sur place dans le respect des directives applicables et de s'assurer que les principes de l'Etat laïc turc soient observés, ce qui implique, par exemple, que les imams s'abstiennent de prendre position sur des questions politiques en public ou lors de la prière du vendredi.

La fondation coordonne la présence des imams – pour une durée de quatre ans – en les affectant dans les différentes associations. Cette situation ne donne pas toujours satisfaction aux musulmans établis en Suisse, lesquels déplorent notamment que l'imam qui, de fait, n'a pas grandi en Suisse, ne maîtrise généralement aucune

langue nationale et ne connaît pas suffisamment le contexte local et/ou les difficultés auxquelles ils sont confrontés. En plus de satisfaire aux critères relatifs au marché du travail, les personnes assurant un encadrement religieux doivent disposer, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers le 1^{er} janvier 2008, de connaissances en langue nationale parlée. En effet, elles doivent avoir l'équivalent du niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues édicté par le Conseil de l'Europe. Cette règle s'applique à toutes les communautés religieuses. Si cette condition n'est pas réunie, l'autorisation de séjour ne peut leur être octroyée que si elles s'engagent à remplir un contrat d'intégration établi par le canton (art. 7 de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers [OIE]).

Enfin, la Fondation islamique turque pour la Suisse met à disposition un fonds pour l'in-

humation, dont l'objectif est de permettre aux proches d'un musulman de Turquie qui décède en Suisse de rapatrier le corps du défunt dans son pays d'origine, afin qu'il puisse y être enseveli. Les coûts sont entièrement pris en charge par la fondation. Les familles, dont le nombre avoisine actuellement les 8500, versent chaque année 63 francs au fonds, qui profite ainsi à plus de 30 000 personnes.

Les alévis de Turquie

Si les alévis considèrent souvent leur confession comme une religion à part entière, indépendante de l'islam, ils n'apparaissent, en Suisse, dans aucune statistique officielle comme groupe distinct de population. Force est de constater qu'ils sont néanmoins surreprésentés dans la population de Turquie (entre 30 et 40 %), ce qui s'explique par le fait que les migrants du travail sont majoritairement originaires des régions orientales, notamment des provinces anatoliennes, qui abritent une communauté alévie importante. Les alévis sont vraisemblablement surreprésentés aussi parmi les réfugiés. En effet, non seulement ils font partie d'une minorité discriminée, mais ils sont aussi nombreux à être d'origine kurde et, en partie, membres de partis de gauche, dont la plupart sont interdits en Turquie. Quelque 30 000 à 40 000 alévis vivent en Suisse, la majorité d'entre eux étant établis dans le Plateau (cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, Argovie et Zurich) (Beyeler et Suter 2008). Statistiquement, ils représentent environ 23 % des musulmans en Suisse (Widmer et Strebel 2008).

En Turquie comme dans la diaspora, les alévis se sont longtemps efforcés de dissimuler leur appartenance religieuse et de ne pas apparaître comme un groupe distinct, une attitude qui s'explique par des siècles d'oppression au cours desquels ils ont été taxés de « mécréants », tant sous l'Empire ottoman que dans la République turque. Ce n'est que dans les années 1980 qu'ils ont commencé à dénoncer la discrimination dont ils faisaient l'objet et à revendiquer plus fortement leur identité alévie, tant en Turquie qu'à l'étranger (Sökefeld 2008).

Pratique religieuse

Nombreux sont les alévis à considérer l'alévisme non pas comme une pratique religieuse, mais comme une philosophie ou une culture. Cette perception repose sur l'image spécifique de l'Homme et de Dieu qui est à la base de cette confession, à savoir que Dieu n'est pas un être surhumain, mais doit être cherché en l'Homme même. Le respect de la création et l'égalité de tous les hommes découlent d'un postulat selon lequel Dieu et la création forment une unité (Sökefeld 2008).

La croyance alévie (tout comme chiite) est basée sur la foi en Ali, le gendre du prophète Mahomet, qui est considéré comme le successeur de ce dernier – ce qui n'est pas le cas dans la croyance sunnite. Pour les alévis, Ali est l'incarnation de la lumière divine (Ammann 2001). Influencé à la fois par le chiisme, le soufisme, le protochristianisme et le chamanisme, l'alévisme accorde une importance moindre aux rituels. Certains des cinq piliers de l'islam, comme

les cinq prières quotidiennes, le jeûne du ramadan (les alévis suivent un jeûne de douze jours) et le pèlerinage à La Mecque n'y ont par ailleurs aucun caractère contraignant (Beyeler et Suter 2008 ; Sökefeld 2008).

Le Cem est au cœur de la pratique religieuse. Cette prière, dont le nom signifie rond ou cercle, désigne un rassemblement et/ou un rituel social et religieux qui a lieu environ une fois par an. Le chef spirituel, dont le rôle est de diriger les cérémonies, de contrôler le respect des normes sociales et morales ainsi que de transmettre la religion, est le dede (Sökefeld 2008 : 12). Hommes et femmes participent ensemble aux rituels, assis en cercle, mais ne sont pas tournés vers La Mecque, à la différence des sunnites. La musique, la poésie, la prière et la danse sont des composantes clés du rituel, qui s'achève systématiquement par le partage d'un repas auquel les uns et les autres contribuent souvent (Beyeler et Suter 2008 ; Sökefeld 2008).

Sur le plan alimentaire, les alévis, contrairement aux sunnites, ont le droit de consommer de l'alcool et de la viande de porc. Par contre, ils ne mangent généralement pas de lapin. La plupart des femmes ne portent pas le voile ou se contentent d'un foulard traditionnel qu'elles nouent négligemment ; de la même manière, elles ne portent aucun vêtement spécifique manifestant une appartenance religieuse ou culturelle (Ammann 2001).

Institutions

Les associations et organisations alévis ne sont pas rattachées aux organisations faïtières musulmanes. Seuls 4000 alévis environ sont membres d'une association. En Suisse, les associations alévis ont vu le jour dans le sillage des premières organisations apparues en Allemagne dans les années 1980, la première remontant à 1992. L'on en dénombre actuellement une quinzaine. La création de nouvelles associations résulte, d'une part, de désaccords religieux ou politiques, d'autre part, de problèmes relationnels et de divergences d'intérêts.

A l'instar des associations fondées par d'autres groupes de population et minorités de Turquie victimes d'oppression, les associations alévis sont fortement influencées par les évolutions en Turquie, ce qui se reflète souvent dans leurs activités. A titre d'exemple, citons le cas de la première association alévie créée à Bâle, qui entendait mettre à l'index les dysfonctionnements en Turquie et faire connaître l'alévisme au grand public (Beyeler et Suter 2008). En 1993, un incendie survenu dans un hôtel de la ville turque de Sivas et causant la mort de 37 personnes (pour l'essentiel des intellectuels alévis) a particulièrement contribué à la création d'une identité. « Considéré comme une atteinte directe aux alévis, cet incident a provoqué une prise de conscience soudaine au sein de la communauté » (Ammann 2001).

Plutôt que de mettre l'accent sur leur vocation religieuse, la plupart des associations se définissent comme des organisations culturelles ou politiques. Seule exception,

l'association de Langenthal, que les statuts désignent explicitement comme une communauté religieuse (Beyeler et Suter 2008). Les associations proposent des cours de musique (p. ex. de saz, un instrument à cordes traditionnel), mais aussi de langues et d'informatique. Sans oublier les cours qui s'adressent spécifiquement aux femmes, tels que ceux d'alphabétisation et d'allemand (Relinfo, 21 décembre 2009).

Fondée en 1998, l'organisation faïtière des communautés aléviées de Suisse (IABF) apporte son soutien aux associations locales et s'engage en faveur de la reconnaissance des organes faïtières aléviés (Beyeler et Suter 2008).

Les groupes chrétiens de Turquie (Suryoye-Assyriens et Arméniens)

L'Eglise syriaque orthodoxe est l'organe religieux des Suryoye-Assyriens en Suisse. Selon ses statistiques, le nombre de familles suryoye-assyriennes vivant en Suisse s'élève actuellement à 1280, la majorité d'entre elles étant établies en Suisse alémanique (surtout dans les cantons de Saint-Gall, de Zurich, de Schwyz, de Soleure, de Berne, d'Argovie, de Thurgovie et de Glaris), plus de 300 dans le Tessin et quelques-unes en Suisse romande. A la différence des musulmans, une part importante de la population Suryoye-Assyriens a acquis la nationalité suisse dans l'intervalle (Ucan 2008).

Les Suryoye-Assyriens se démarquent clairement des autres ethnies ou peuples et ne se considèrent pas comme turcs. Parmi les éléments constitutifs de leur identité figurent la langue et l'Eglise syriaque ortho-

doxe, l'idée d'une descendance commune, le rattachement à un territoire commun ainsi que la conscience collective du génocide (cf. chapitre 2.1 et 2.4).

L'Eglise joue un rôle social et unificateur clé dans la communauté assyrienne-suryoye, d'autant plus qu'au sein de la diaspora, cette dernière est politiquement divisée en raison de divergences quant à la désignation et à l'origine du peuple.

L'Eglise syriaque orthodoxe a favorisé l'émergence d'une forte unité entre la religion et l'appartenance au groupe ; en garantissant cette cohésion, l'Eglise a exercé une influence considérable dans tous les domaines de la société suryoye-assyrienne. Aujourd'hui encore, l'Eglise syriaque orthodoxe assume une fonction intégrative parmi les migrants.

Riche d'un long passé, **la diaspora arménienne** dans le monde est née au III^e siècle. Les Arméniens de la diaspora actuelle sont originaires de régions aujourd'hui situées dans le centre et le sud-est de la Turquie, en Syrie et en Iran. En fait, moins de la moitié des plus de sept millions d'Arméniens vivent en Arménie (Hofmann 1993). C'est aux Etats-Unis et en France que la diaspora arménienne est la plus présente (respectivement 500 000 et 400 000 environ) (Ludwig 1995). En Suisse, l'on estime le nombre d'Arméniens à 6000 (Seismograf, 21 décembre 2009), étant précisé que la plupart d'entre eux ne sont pas originaires de Turquie. Tandis que les Arméniens d'immigration récente en Suisse se sont installés, pour l'essentiel, en Suisse alémanique,



ceux installés de plus longue date vivent majoritairement en Suisse romande.

En dépit de la diversité des dialectes et des confessions, la langue commune, le rattachement à l'Eglise arménienne apostolique ainsi que la prise de conscience de la communauté de destin et d'histoire, en particulier, sont autant d'aspects qui ont contribué au développement d'une cohésion et d'un sentiment d'appartenance.

Avec les coptes, les Ethiopiens et les chrétiens syriaques orthodoxes, les Arméniens se rattachent aux Eglises préchalcédoniennes et n'appartiennent pas aux Eglises orthodoxes orientales autocéphales au sens strict.

Fondée il y a 17 siècles, l'Eglise arménienne n'a rien d'un organe monolithique et fermé et reste caractérisé par des structures fortement décentralisées (Hofmann 1993).

Pratique religieuse

Précepte essentiel de **l'Eglise syriaque orthodoxe**, le jeûne, en tant qu'acte de privation, est une pratique préchrétienne. Il a pour objectif de conduire l'esprit à la méditation par une réduction de l'activité des organes des sens. La renonciation qu'il implique vise à favoriser l'harmonie entre le corps et l'esprit. Dans l'Eglise syriaque orthodoxe, le jeûne ne consiste pas en la privation de toute nourriture, mais uniquement des aliments provenant d'animaux à sang chaud (viande, œufs, produits laitiers). Le jeûne est pratiqué six fois par an. Les jours de semaine, les syriaques orthodoxes

effectuent trois prières quotidiennes ; le dimanche, ils célèbrent l'eucharistie. Leur langue rituelle reste l'araméen (Jakob et Sefere 2005).

Enfin, à l'instar des autres Eglises orthodoxes, l'Eglise syriaque orthodoxe fête Pâques selon le calendrier julien et donc pas toujours en même temps que les Eglises catholique et protestante.

Le « grand jeûne » précédant Pâques est également l'un des temps forts du calendrier religieux de **L'Eglise apostolique arménienne**. La liturgie est célébrée selon la tradition grecque et/ou byzantine.

Le purgatoire et la vengeance du jugement dernier sont des notions qui n'existent pas, pas plus que celle d'indulgence pour les défunts. En revanche, des cérémonies à la mémoire des défunts et des messes pour le repos de l'âme sont organisées. En plus des 40 jours de jeûne précédant Pâques, l'Eglise apostolique arménienne préconise de ne pas consommer de viande pendant dix autres semaines, ainsi que le mercredi et le vendredi (Hofmann 1993).

Institutions

L'Eglise syriaque orthodoxe est une institution de droit privée dont le financement est assuré par les membres. A la différence des Eglises nationales – catholique, protestante, catholique-chrétienne – et du judaïsme, elle n'est pas reconnue comme une confession officielle en Suisse, ce qui suppose que les dignitaires doivent être entretenus financièrement par les Suryoye-Assyriens. Compte tenu du faible nombre

de fidèles, la communauté syriaque orthodoxe de Suisse n'a pu faire l'acquisition d'une église propre – l'ancien monastère capucin de Saint-Eugène à Arth dans le canton de Schwyz – qu'en 1996, grâce notamment aux nombreux dons récoltés et à l'obtention d'un crédit (Ucan 2008).

En Suisse, la communauté **suryoye-assyrienne** compte cinq prêtres et un archevêque. Dans la communauté suryoye-assyrienne de Suisse, le monastère est un centre spirituel et culturel où vivent en permanence plusieurs moines et religieuses, un diacre ainsi que l'archevêque.

En dehors de ce monastère, il n'existe en Suisse aucune église syriaque orthodoxe, si bien que dans les communes abritant des Suryoye-Assyriens, des messes se tiennent le dimanche dans des églises catholiques romaines et réformées.

Comme dans toutes les anciennes Eglises d'Orient, le clergé de **L'Eglise apostolique arménienne** compte trois rangs : diacre, prêtre, archevêque. Le clergé ordonné (qui forme les rangs supérieurs) est tenu au célibat. En revanche, dans les communes, les ecclésiastiques désignés sont habituellement des hommes mariés (Hofmann 1993). Genève compte une église arménienne et un prêtre. L'évêque est en France. En l'absence de lieu de culte propre, la plupart des fidèles participent aux services religieux de l'Eglise catholique.

6.2 Formes d'organisation et d'expression sociales, culturelles et politiques

Le rôle des associations de migrants

Si l'on ignore le nombre exact d'associations de migrants originaires de Turquie, certains services cantonaux d'intégration tiennent des listes. Ainsi, le canton de Saint-Gall recense plus de 20 associations de migrants et groupements en lien avec la Turquie.

Outre leurs activités religieuses (présentées ci-dessus), les associations de migrants assument aussi des tâches sociales, culturelles et politiques, ces trois volets étant souvent indissociables dans la vie associative.

Pour les nouveaux arrivés, ces associations sont autant un lieu d'accueil que d'aide et de conseil pour s'intégrer dans leur nouvel environnement. Pour les personnes établies en Suisse de longue date, elles perdent en partie de leur importance, d'une part du fait de l'élargissement de leur cercle de connaissances, d'autre part, par une certaine « lassitude » qui s'installe face aux responsabilités que suppose un engagement dans de telles associations (contributions financières, tâches honorifiques, etc.).

Selon les spécialistes interrogés, les associations de migrants originaires de Turquie ne se distinguent pas fondamentalement d'autres associations.

Questions structurelles

Les associations rencontrent souvent des problèmes de financement et ne trouvent pas toujours des locaux adaptés à l'exercice de leurs activités. Par ailleurs, le travail est souvent effectué sur une base volontaire, non rémunérée. Malgré l'important besoin d'agir, les ressources en temps et en personnel sont de ce fait très limitées, en particulier parce que les engagements se font en règle générale en dehors du travail et de la famille. De plus, il n'est pas rare que les responsables jouent un rôle clé (non rémunéré) en matière d'intégration. Au fil du temps, l'ampleur des tâches honorifiques mène à une certaine démotivation et sepercute négativement sur la continuité des prestations proposées par les associations. Sachant que seule une partie des migrants sont organisés en associations, force est de constater que ces associations n'atteignent que certains groupes et qu'elles ne peuvent pas informer tous les migrants.

Témoignage

« Il s'agit de canaux de financement minimaux. Il y a, bien sûr, les cotisations des membres, mais elles ne peuvent pas être trop élevées. Elles dépendent de la situation socio-économique des membres. De ce fait, les financements transversaux via des projets sont relativement importants. Mais il existe parfois de tels obstacles bureaucratiques à surmonter en la matière. Se pose aussi la question du temps, puisque tout cela est pris sur les loisirs. Et puis, la composition du comité change d'année en année et tous n'ont pas les compétences nécessaires pour remplir les formulaires. Cela dépend aussi du niveau de formation.

Je n’y verrais pas toujours uniquement un problème de langue. »

Spécialiste des sciences sociales et du droit

Pour la quasi-totalité des associations, la participation des jeunes est une question centrale. Des efforts substantiels sont faits pour les impliquer mais, selon les spécialistes, souvent sans grand succès. Les jeunes de la deuxième et troisième génération semblent plutôt se désintéresser des activités culturelles et traditionnelles proposées par ces associations. Du fait de leurs meilleures connaissances linguistiques, ils ont la possibilité d’aller voir ailleurs et, à l’instar des jeunes indigènes, ils s’intéressent plutôt aux manifestations ou aux offres destinées spécifiquement à la jeunesse. De ce fait, le rôle des associations tend à perdre de son importance.

Activités culturelles et politiques

L’analyse et la catégorisation des organisations de migrants de Turquie établies en Suisse constituent une tâche difficile au vu des chevauchements fréquents des questions et des activités ethniques, religieuses, culturelles et politiques. Le spectre des organisations politiques se déploie de l’extrême gauche à l’extrême droite, avec une forte dispersion des forces en présence. Il semble qu’en Suisse, l’on retrouve, à échelle réduite, tout l’éventail de l’opposition turque, si ce n’est tout le paysage – complexe – des partis politiques en Turquie (Sancar-Flückiger 1995).

Ainsi, il est des associations turques proches de l’idéologie kémaliste, tandis que d’autres soutiennent plutôt la politique du

parti actuellement au pouvoir en Turquie. Selon les spécialistes sondés, il existe par ailleurs des associations d’extrême droite qui défendent l’idéologie des Loups gris, alors que d’autres associations turques ne se préoccupent guère des questions politiques turques, préférant se concentrer sur l’intégration en Suisse.

Une association faitière des organisations turques (non religieuses) nommée « Türkische Gemeinschaft Schweiz » (TGS) s’est également constituée, qui souhaite recenser les problèmes et les besoins des Turcs en Suisse et, conjointement avec des organisations suisses, trouver des solutions pour relever le niveau de formation de la deuxième et troisième génération jusqu’au niveau suisse, favoriser la communication et les échanges entre les communautés suisse et turque et contribuer à la compréhension de la culture et des traditions turques. Les principales fêtes non religieuses célébrées par la plupart des associations turques sont le 19 mai (fête de la jeunesse et du sport), le 29 octobre (jour anniversaire de la fondation de la République turque) et le 10 novembre (jour de commémoration de Mustafa Kemal Atatürk).

A gauche, l’on trouve pour l’essentiel des associations qui défendent une idéologie communiste, avec ses différents courants (marxiste, léniniste, maoïste).

En ce qui concerne l’action politique, il convient de noter ici qu’une majorité des immigrés et en particulier les jeunes – à l’instar de la jeunesse suisse – ne semblent



guère s'intéresser à la politique, ni à s'engager politiquement.

Parmi les organisations actives sur le plan politique, tout particulièrement celles de groupes défavorisés en Turquie, le lobbying et le travail de sensibilisation auprès de leurs propres membres, des concitoyens et des Suisses ainsi qu'auprès des autorités et institutions européennes représentent un domaine d'activité très important. Les réfugiés en particulier considèrent souvent qu'il est de leur devoir, en tant que membres de la diaspora, de soutenir leurs groupements en Turquie dans le cadre de structures associatives légales (Sancar-Flückiger 1995), en sensibilisant par exemple à la problématique de leur propre peuple et en appelant au soutien de leur cause. Ces associations bénéficient souvent de l'engagement actif

de personnes qui ont été persécutées politiquement et – en partie – torturées en Turquie. Il s'agit d'anciens activistes qui continuent, en Suisse, à s'engager pour la défense de leur cause (*cf. chapitre 7*).

Activités sociales

Si les associations assument des tâches d'intégration, elles s'opposent aux efforts d'assimilation déployés par les autorités et la population suisses. Elles font clairement la distinction entre intégration et assimilation. L'intégration est comprise comme un processus réciproque qui exige un engagement de la part des migrants ainsi que de la population et des autorités helvétiques. Parmi les mesures d'intégration prises par les associations, il y a avant tout la diffusion d'informations pertinentes pour la vie en Suisse (informations juridiques, relatives

à la formation et à la psychologie du développement, p. ex. sur le thème de l'adolescence, etc.).

Depuis les années 1980, l'on a assisté à l'émergence de groupes d'entraide ou de services de conseil mis sur pied par des personnes originaires de Turquie, en particulier des réfugiés (Sancar-Flückiger 1995).

Un exemple actuel et réussi en la matière est l'association Beraber, fondée en 2000 par un groupe d'étudiants originaires de Turquie. Beraber a pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'intégration en Suisse d'enfants et d'adolescents ayant des racines étrangères au travers de cours d'appui individuels. Aujourd'hui, l'association regroupe des étudiants aux origines les plus diverses qui proposent ces cours d'appui avant tout à Bâle, à Zurich et à Berne. Elle veille à ce que les étudiants soient issus d'un environnement culturel et linguistique similaire à celui des enfants, afin qu'ils puissent aussi traduire pour les parents et que ces derniers puissent se familiariser avec le système scolaire suisse. Par ailleurs, les « enseignants » de Beraber jouent un important rôle de modèle pour les enfants et les parents étrangers.

Une autre tâche importante qu'assument les associations « pour ne pas oublier leur propre culture », comme le soulignent les spécialistes interrogés, est l'organisation de cours de langue d'origine, d'instruments traditionnels, de danse et de folklore, de théâtre, etc. Elles veillent à ce que les enfants, en particulier, apprennent à connaître et entretiennent leur culture d'origine,

pour leur permettre de prendre confiance et les soutenir dans leur recherche d'identité. Les associations s'estiment en outre responsables de sortir leurs membres de leur quotidien et de favoriser les contacts entre eux.

Les associations jouent aussi en partie un rôle d'intermédiaire ou de passerelle, p. ex. entre l'ambassade turque (concerne uniquement les associations turques proches du gouvernement), les migrants et les services d'intégration cantonaux ou municipaux. A ce titre, le rôle des associations de parents d'élèves est considéré comme très important, puisqu'elles servent de médiateur entre personnel enseignant/autorités scolaires et parents/enfants.

Tandis que certaines associations jugent qu'il relève aussi de leur responsabilité de conseiller leurs membres ou de jouer le rôle de médiateur en situation de conflit (à l'instar de certaines associations kurdes), d'autres estiment qu'elles ne sont pas compétentes en la matière et/ou ne disposent pas des ressources nécessaires.

Nombre d'associations intègrent aussi une composante sportive dans leurs activités, et il existe aussi des clubs sportifs de migrants. Pour les personnes turques, le football joue en partie un important rôle social et identitaire qui renforce l'identité nationale turque. L'institutionnalisation du football en Turquie remonte à l'époque de la fondation du kémalisme, lorsque l'appropriation de ce jeu de balle, symbolique de l'« English Way of Life », était valorisée en Turquie comme un signe de modernité sociale

et politique. Dans le sillage de la migration des travailleurs vers l'Europe occidentale, le football a acquis un statut de bien culturel au service de la préservation de l'identité turque dans un environnement étranger, tout en devenant un moyen d'ascension sociale. Ainsi, dès les années 1970, l'on a assisté en Suisse à la fondation de clubs de football turcs, parmi lesquels le FC Istanbulspor Burgdorf (fondé en 1970), le Türkische FC Olten et le FC Bosphorus Bern. Ce mouvement initial s'est renforcé dans les années 1980, qui ont vu l'éclosion d'innombrables nouveaux clubs. Depuis la fin des années 1980, l'équipe nationale suisse de football compte aussi un nombre croissant de joueurs « seconds », dont certains sont d'origine turque (Kubilay Türkyilmaz, Hakan et Murat Yakin, Gökhan Inler, Eren Derdiyok). Fait intéressant, la « Nati » est ainsi devenue un thème alimentant les débats sur la politique migratoire (Koller 2008).

Témoignage

« La jeune génération de joueurs originaires de Turquie évolue aussi souvent dans des clubs de football mixtes. Beaucoup s'essaient aussi à d'autres sports, comme le taekwondo ou d'autres arts martiaux asiatiques, où ils se retrouvent soudain confrontés à des univers culturels tout autres. »

Spécialiste de l'emploi et de la formation

Les Kurdes en Suisse

La diaspora kurde, disséminée dans l'ouest de la Turquie, en Europe, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Australie, est devenue très importante (Van Bruinessen

1999). Les estimations chiffrent à un million le nombre de Kurdes vivant en Europe. Si la Suisse ne dispose d'aucune statistique sur les Kurdes, l'ODM estimait, en 2009, leur nombre à environ 70 000, originaires de Turquie (pour la plupart), d'Irak, de Syrie et d'Iran. L'on observe, dans certains cas, la présence à l'étranger des membres de lignées familiales ou de villages entiers. « Les migrants parlent souvent de centaines, voire parfois de plus d'un millier de proches en Europe » (Ammann 2001). En Suisse, l'on estime que près de la moitié des Kurdes originaires de Turquie sont des réfugiés. Ils résident principalement en Suisse alémanique, pour l'essentiel dans les cantons de Zurich, d'Argovie et de Bâle-Ville, ce dernier comptant environ 12 000 Kurdes. La plupart des Kurdes vivant en Suisse sont originaires des régions de Maraş, Pazarçık et Erzincan (Ammann 2001).

Si les immigrés de la première vague en Europe se qualifiaient avant tout de Turcs, les membres de la diaspora ont pu, au fil du temps, vivre et souligner davantage leur identité kurde, un processus renforcé par l'arrivée en Europe, dans les années 1980, de Kurdes essentiellement jeunes et politisés (en quête d'asile), lesquels ont favorisé la reconnaissance identitaire kurde. La deuxième génération qui a grandi en Europe, loin de toute répression, montre, elle aussi, un intérêt grandissant pour l'identité et la politique kurdes, cette quête d'identité ayant encore été consolidée par la présence du PKK et le début du conflit armé avec les forces turques (Van Bruinessen 1999).

La langue et les médias kurdes, interdits en Turquie durant près de 80 ans (aujourd'hui encore, il n'est pas possible aux Kurdes d'effectuer leur scolarité dans leur langue), ont également été encouragés par la diaspora. Par exemple, l'Institut kurde de Paris, fondé en 1983, a joué un rôle important dans le développement de la langue kurde. C'est surtout en Allemagne, en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède que l'on a assisté à la publication de revues et de livres en kurde. Les cours en langue kurde proposés dans les pays d'accueil sont aussi un vecteur important pour préserver et encourager cette langue. En 1995, la diaspora a fondé la première chaîne de télévision kurde ; celle-ci peut être captée par satellite au Moyen-Orient, mais aussi en Europe occidentale et en Asie (Van Bruinessen 1999). Elle diffuse un programme mixte comprenant des films, des documentaires, des émissions de langue et pour enfants, des forums de discussion, des nouvelles et une programmation musicale. Elle s'est vu reprocher à maintes reprises de servir de porte-voix au PKK, d'où ses fermetures répétées. Aujourd'hui, la diffusion est assurée sous le nom de Roj-TV, en parallèle à plusieurs autres chaînes de télévision kurdes au sein de la diaspora et dans le nord de l'Irak. Internet offre par ailleurs diverses possibilités d'échanges qui participent à la préservation et au développement de l'identité et de la langue kurdes. Il existe ainsi entre les membres de la diaspora et les personnes vivant dans des régions kurdophones d'importants échanges personnels, mais aussi largement organisés (Ammann 2001).

Les symboles kurdes et les couleurs nationales (rouge-jaune-vert) ainsi que la fête du Newroz ont connu un regain d'intérêt au sein de la diaspora surtout après leur interdiction en Turquie (Ammann 2001). Newroz est une fête du Nouvel-An ou du printemps également célébrée en Iran, les festivités se déroulant chaque année le 21 mars. Cette fête revêt une importante fonction sociale – elle est souvent l'occasion de revoir de vieilles connaissances – mais aussi politique, en ce sens qu'elle adresse un « signal au grand public » et qu'elle est l'expression de l'identité kurde. En Suisse, l'atomisation des organisations kurdes est souvent à l'origine de la tenue de plusieurs fêtes du Newroz dans différentes villes du pays (Ammann 2001).

En résumé, l'on peut dire que nombre d'activités culturelles et politiques des Kurdes (et de nombreux sous-groupes) sont, du fait de l'émigration massive et de la plus grande liberté d'expression culturelle, nées davantage sous l'impulsion de la diaspora, d'Internet ou d'autres médias que dans leur bassin d'origine (avant tout en Turquie). Aujourd'hui, l'on observe toutefois dans les grandes villes de Turquie l'émergence d'une vie sociale active au sein de la communauté kurde.

Organisations kurdes en Suisse

Selon les spécialistes consultés, la plupart des associations kurdes dans le pays sont affiliées à l'organisation faitière FEKAR (Fédération des associations kurdes en Suisse). Les personnes qui fréquentent ces associations sont souvent favorables aux buts poursuivis par le PKK. Il existe par ailleurs

plusieurs petites associations kurdes, par exemple celles de l'organisation faïtière KOMKAR (Association des travailleuses et travailleurs du Kurdistan), qui poursuit une idéologie communiste. Si les associations de FEKAR sont présentes dans la plupart des grandes villes de Suisse, KOMKAR l'est essentiellement à Zurich, à Bâle et à Lausanne. A noter la quasi-absence de collaboration entre ces organisations. Une tâche importante des associations kurdes est de créer des possibilités de rencontre pour les Kurdes et de leur offrir sécurité et soutien dans une société individualiste. Elles ont pour vocation de renforcer les liens entre les Kurdes vivant en Suisse et d'entretenir la langue, les coutumes, l'histoire, la littérature et les valeurs culturelles du peuple kurde. Pour elles, il est important que leurs membres connaissent bien le contexte suisse mais aussi les éléments de leur culture d'origine, afin qu'ils puissent vivre et trouver leurs repères dans différents contextes.

Les associations kurdes s'engagent principalement dans le domaine culturel et politique et, pour des motifs idéologiques, distinguent souvent les activités politiques des affaires religieuses. Les événements politiques dans le pays d'origine sont suivis de très près. Cependant, les possibilités et la marge de manœuvre d'un engagement politique au sein de la diaspora sont souvent considérées comme relativement limitées, au point que l'on perçoit une certaine résignation. Des manifestations et des actions de protestation sont organisées, ou l'on s'emploie à faire du lobbying auprès de l'UE, de l'ONU, du Parlement suisse,

etc. L'engagement politique ne se limite pas aux problèmes du pays d'origine mais concerne aussi le pays d'accueil. Ainsi, les associations militent par exemple en faveur du droit de vote et d'éligibilité des migrants en Suisse, lequel a déjà été introduit dans plusieurs cantons et/ou communes. Différentes associations s'efforcent par ailleurs de sensibiliser leurs membres aux thèmes d'actualité dans le but de leur faciliter la vie en Suisse, par exemple en mettant sur pied des manifestations d'information sur les thèmes de la violence envers les femmes, de l'adolescence, du système scolaire helvétique, etc.

Le rôle du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) en Suisse

Si le PKK poursuit ses actions armées avant tout depuis le nord de l'Irak, il mène en Europe occidentale des activités culturelles et politiques. Le PKK a été interdit en Allemagne et en France en 1993, et figure depuis 2001 sur la liste des organisations terroristes tenue par l'UE. Tel n'est pas le cas en Suisse, mais il fait l'objet d'une surveillance étroite par l'Etat. Fin 2008, le Conseil fédéral a édicté un catalogue de mesures qui prévoit notamment l'interdiction de procéder à des collectes de fonds à des fins non humanitaires lors des rassemblements kurdes (DFJP, 5 novembre 2008).

Malgré sa large interdiction, le PKK s'est établi comme la principale force politique au sein de la diaspora kurde (Ammann 2001).



Témoignage

« En Allemagne, le PKK est considéré comme une organisation terroriste. Chez nous, ce n'est heureusement pas le cas, ce qui représente une grande chance de tranquillité. Les gens peuvent ainsi se développer un peu, regarder un peu comment les choses fonctionnent en Suisse, sortir un peu de leur coquille. C'est très utile pour s'ouvrir, pour s'intégrer. »

Spécialiste du travail et de la formation

« La diaspora réagit immédiatement et de manière très sensible aux développements politiques dans la région d'origine » (Ammann 2001), comme ce fut le cas, par exemple, en 1988, après l'attaque au gaz toxique qui a dévasté la ville kurde de Halabja, dans le nord de l'Irak. Aujourd'hui encore, des manifestations de commémoration

sont organisées chaque année à la date anniversaire de cet événement.

Les réactions actuelles de la diaspora kurde en Suisse s'expliquent par l'aggravation continue du conflit kurde. Ainsi, en février 2008, l'armée turque a lancé dans le nord de l'Irak la plus grande offensive terrestre contre le Parti des travailleurs du Kurdistan depuis une décennie. Parallèlement, les attaques aériennes contre les combattants kurdes se sont intensifiées dans cette même région. De ce fait, des personnes proches du PKK et des associations kurdes se sont efforcées, au travers d'actions de protestation, d'attirer l'attention sur la situation dans la zone de conflit et sur le maintien en détention du chef de file Abdullah Öcalan. L'on assiste régulièrement à des manifestations, à des grèves de la faim ou au rasage de cheveux en public pour sensibiliser à

la situation endurée par le peuple kurde (Tagblatt, 14 octobre 2008). S'y ajoutent parfois des altercations et des bagarres mineures entre Kurdes et Turcs de différentes orientations politiques (Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse 2008).

Aujourd'hui, les Kurdes suivent avec attention les derniers développements en Turquie, qui laisseraient entrevoir une ouverture sur la question kurde. La diaspora manifeste un grand intérêt à une participation du PKK à la vie sociale et politique en Turquie.

Activités des groupes chrétiens originaires de Turquie

Les **Suryoye-Assyriens** originaires de Turquie sont organisés au sein de différentes associations aux intérêts divers. Outre les institutions religieuses évoquées précédemment, il existe des associations poursuivant des objectifs politico-nationaux, souvent organisées de manière transnationale, ainsi que des associations sportives et culturelles. Pour mettre en réseau leurs membres et consolider la cohésion intracommunautaire en Suisse, les associations organisent par exemple des tournois sportifs, des concerts, des fêtes de la jeunesse, des expositions d'art, des commémorations de martyres, des conférences, etc. (Ucan 2008). Les locaux associatifs, indépendamment de leur orientation politique, jouent un important rôle social pour les Suryoye-Assyriens, qui s'y retrouvent au-delà des frontières cantonales, par exemple en cas de décès, afin d'exprimer leurs condoléances selon la coutume.

Comme pour les autres associations non turques, la transmission de la langue maternelle revêt un aspect clé, mais il est souvent très difficile de trouver des enseignants qui maîtrisent bien la langue et qui disposent des connaissances nécessaires pour assurer sa transmission.

Comme pour d'autres groupes de diaspora, les médias constituent pour les Suryoye-Assyriens un important vecteur d'identité ethnique mais aussi de cohésion et de collaboration transnationales. Les Suryoye-Assyriens originaires de Turquie exploitent deux chaînes de télévision (Suroyo TV et Suryoyo SAT), toutes deux basées en Suède – qui compte une diaspora suryoye-assyrienne relativement importante – ainsi que des chaînes de radiodiffusion et différents magazines et revues. A travers la retransmission quotidienne de nouvelles sur les événements politiques au Proche-Orient, l'on s'emploie à encourager l'engagement politique et économique et à sensibiliser le public.

Le lobbying constitue un volet important du travail des associations à vocation politique. La reconnaissance comme génocide des massacres de chrétiens sous l'Empire ottoman pendant la Première Guerre mondiale (*cf. chapitre 2.2*) figure au centre de leur activité de lobbying et fait régulièrement l'objet de débats politiques dans les parlements à l'échelle fédérale et cantonale (Ucan 2008). L'une des principales dates de l'année pour les Suryoye-Assyriens – comme pour les Arméniens – est le 24 avril, jour de commémoration des victimes de 1915, à l'occasion duquel l'on s'emploie

à attirer l'attention sur la nécessité d'une reconnaissance du génocide et auquel sont souvent conviées des personnalités suisses.

Sur le plan politique, les Suryoye-Assyriens cherchent par ailleurs à exercer une influence sur le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE, en sensibilisant le monde politique à des préoccupations spécifiques telles que la question de la propriété foncière du monastère Mor Gabriel, situé dans le sud-est de la Turquie.

En raison de la division des associations suryoye-assyriennes en Suisse, ces dernières poursuivent différentes vocations, et la collaboration entre elles est limitée. L'Union syrienne d'Europe (European Syriac Union) s'engage d'une part en Europe et dans le monde entier pour la défense de la cause des Suryoye-Assyriens. Une sous-organisation, le Comité central des Suryoye-Assyriens, réunit des groupements suryoye-assyriens locaux implantés en Suisse (Union of the Syriac Associations in Switzerland), notamment à Baden, Zoug, Locarno, Lugano, Oberentfelden et Granges.

Le mouvement assyrien participe d'autre part au service social et d'information des Assyriens à Schwyz, qui est géré par les associations assyriennes et qui a pour vocation d'informer sur la situation des Suryoye-Assyriens et de faciliter la vie communautaire en Suisse. Enfin, il existe une association des étudiants assyriens en Suisse périodiquement très active, qui accomplit également un travail de sensibilisation.

Les **associations arméniennes** regroupent non seulement des personnes originaires de Turquie mais aussi la plupart des membres de la diaspora arménienne. L'association arménienne scolaire et familiale à Oberentfelden est l'une des rares associations très actives en Suisse alémanique, fréquentée avant tout par des Arméniens originaires de Turquie. Sans vocation politique, elle s'engage plutôt au niveau culturel et local pour la vie communautaire du village. L'Association arménienne de Zurich (Armenischer Verein Zürich) est une association active regroupant des adolescents et des jeunes adultes, qui a mis sur pied à Zurich différents projets comme une école en langue arménienne, des manifestations sportives régulières, une émission de radio en arménien, diverses festivités, etc.

L'Association Suisse-Arménie (ASA) est la principale organisation politique arménienne active en Suisse. L'ASA a pour but de cultiver et d'encourager les relations culturelles et économiques entre la Suisse et l'Arménie, ainsi que de fortifier la mémoire historique et la culture arménienne. Elle s'engage pour l'essentiel en faveur de la reconnaissance, par la Suisse, du génocide des Arméniens. Depuis l'entrée en vigueur du nouvel article contre le racisme en 1995, diverses actions ont été entreprises dans ce sens à l'échelle de la Confédération et des cantons. Le Parlement suisse a finalement reconnu le génocide arménien en 2003 (postulat Vaudroz, 02.3069), tout en rejetant parallèlement de justesse une intervention parlementaire qui demandait la reconnaissance du génocide des Suryoye-Assyriens (motion de la Commis-

sion de politique étrangère CN [02.2012] Minorité Stump, [03.3254]).

6.3 L'image des migrants originaires de Turquie

La crainte d'une surpopulation étrangère et, en particulier les questions de l'accès à l'emploi et du salaire, occupent une place croissante dans le débat politique suisse depuis les années 1960. Tandis qu'elle n'a guère suscité de préoccupations en période d'essor économique, la main-d'œuvre étrangère a été perçue comme une concurrence pendant les années de crise. Cette crainte et ce rejet sont par ailleurs exacerbés par l'image négative que les médias véhiculent sur les requérants d'asile et les étrangers, ces derniers devenant les boucs émissaires de divers problèmes sociaux ou économiques. Ainsi, l'on observe un regain d'hostilité à l'endroit des étrangers depuis les années 1980 (Sancar-Flückiger 1995).

A l'instar d'autres migrants, les ressortissants de Turquie établis en Suisse souffrent de ces stéréotypes et de ces généralisations. Dans les pays européens qui les accueillent, ils sont souvent perçus comme conservateurs, religieux, pauvres, nationalistes, violents, mal intégrés, etc. (Kaya et Kentel 2005).

A l'heure actuelle, les médias et l'opinion publique se focalisent sur la progression du nombre de musulmans (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance 2009 ; OSCE 2007). Tandis que leur nationalité turque constituait le trait

caractéristique majeur des migrants de la première heure, elle a été supplantée dans les années 1990 par leur rattachement à l'islam. L'intégration, la conciliation entre les valeurs occidentales et celles de la communauté musulmane ainsi que les dangers potentiels associés aux mouvements radicaux étaient alors au cœur du débat. La critique s'est fait plus vive au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'islam étant très souvent associé au terrorisme. La représentation de l'islam en tant que communauté religieuse homogène semble aujourd'hui être communément ancrée dans les esprits et fait obstacle à une conception plurielle des modes de vie musulmans (Di Simone 2008 ; Beyeler et Suter 2008). Reste que, selon les spécialistes interrogés, l'évolution historique de l'islam en Turquie diffère grandement de celle observée dans d'autres pays musulmans tels que l'Arabie saoudite. En Turquie, l'islam repose sur une tradition modérée, qui s'inspire des ordres mystiques (*cf. chapitre 2.4*).

Parmi les thèmes récurrents dans l'opinion publique et les médias lorsqu'il est question de cohabitation avec la communauté musulmane figurent le port du voile et la construction de minarets.

Au début, le port du voile ne semblait pas soulever de polémique majeure et la tendance dominante en Suisse était à la tolérance. A compter de 1990, toutefois, les réactions contre le port du voile se sont multipliées. Cette même période a été caractérisée par des cas de licenciement et des débats sur la question de savoir si une femme musulmane avait le droit de porter



le voile sur une photo d'identité. Depuis 2000 environ, sous l'influence des partis de droite et d'organisations publiques, le voile semble symboliser de plus en plus une menace pour la civilisation occidentale/chrétienne. Contrairement aux autorités françaises, par exemple, les autorités suisses font souvent preuve de pragmatisme à l'égard du port du voile en public. Les solutions diffèrent d'une commune à l'autre et d'un canton à l'autre (cf. p. ex. le guide élaboré par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, juin 2009). Dans deux arrêts de principe, le Tribunal fédéral a par ailleurs estimé qu'un refus de naturalisation motivé par le seul port du voile était discriminatoire et contraire aux principes constitutionnels.

Le débat autour de la construction de minarets remonte aux années 1960 et coïn-

cide avec le projet d'ériger une mosquée en ville de Zurich. En 40 ans, la présence de la mosquée – et d'un minaret – dans le quartier n'a donné lieu à aucune protestation ni à aucun problème majeurs. Il en est allé tout autrement du projet de construction d'un minaret proposé par l'association culturelle turque d'Olten, lequel non seulement a connu un large écho médiatique en 2005, mais s'est heurté à la résistance de la population et des partis locaux de droite, qui craignaient en particulier qu'il ne favorise une « infiltration insidieuse de l'islam » et « ne porte atteinte aux valeurs chrétiennes ». La portée symbolique du minaret et la crainte que l'association entretienne des relations avec les milieux d'extrême-droite turcs semblaient être au cœur de la mobilisation des opposants au projet (Di Simone 2008).

Témoignage

« En Suisse, la communauté turque est également victime de la peur de l'islam. Il ne faut pas la sous-estimer. Même si les familles turques qui se conforment strictement au dogme de l'islam sont peu nombreuses, elles font l'objet d'une attention accrue parce que les médias se focalisent sur ce thème. »

Spécialiste de l'emploi et de la formation

Précisons enfin qu'en plus du rejet et de la méfiance auxquels ils doivent faire face dans leur pays d'accueil, les migrants originaires de Turquie sont également confrontés à des stéréotypes dans leur pays d'origine. Les migrants de Turquie vivant en Europe y sont considérés comme des « gurbetçi » (littéralement : qui vit à l'étranger) qui souhaitent vivement retourner dans leur pays. Parfois, il leur est également reproché de nuire à la réputation de la Turquie et d'en donner une fausse image, ce qui s'explique par le fait que la majorité des immigrés sont des paysans sans qualification, formation et ressources. Ces mêmes ressortissants sont également qualifiés « d'almancı », à savoir d'Allemands qui consomment de la viande de porc, sont riches et perdent leur identité turque (Kaya et Kentel 2005). Autant de préjugés et de stéréotypes qui empêchent les migrants d'être acceptés et perçus comme des personnes aux identités multiples et d'évoluer librement dans les différents environnements qui sont les leurs.

6.4 Questions liées à la cohabitation : conflits et dialogue

Au contact de personnes originaires de Turquie ou de leurs associations, il importe d'avoir à l'esprit les conflits latents qui ont été exposés en partie dans les chapitres précédents. Les personnes de Turquie – en particulier les réfugiés – ont souvent un vécu difficile, chargé de conflits, qu'elles transmettent, consciemment ou inconsciemment, aux générations suivantes. Nombre d'entre elles se voient contraintes de vivre avec des conflits et des traumatismes non traités. Sans oublier les événements qui se produisent actuellement en Turquie, qui influencent aussi leur état psychique. Du fait de la pluralité des vécus et des parcours qui caractérisent les personnes provenant de Turquie et de la diversité des groupes politiques, culturels, ethniques et religieux auxquels elles appartiennent, des lignes de conflit se dessinent également en Suisse. La forte ségrégation qui en est le corollaire s'exprime également dans la fragmentation marquée du paysage associatif. Outre la présence d'hostilités, il convient de relever la quasi-absence de collaboration entre les associations et de regroupement, ce qui, de l'avis des spécialistes, n'est pas propre aux associations constituées de ressortissants de Turquie et se retrouve également dans la communauté italienne, par exemple.

Jusqu'ici, les initiatives visant à favoriser la collaboration entre les personnes de Turquie aux passés différents et entre leurs associations n'ont guère abouti.

Il arrive que la coopération entre les autorités, d'une part, et les groupements religieux et politiques, d'autre part, se révèle tout aussi difficile. Les résidents musulmans originaires de Turquie sont souvent confrontés, en Suisse, à la question de leur identité au sein d'une société non islamique. Les réactions sont très hétérogènes, allant du détachement complet des traditions du pays d'origine au rejet fanatique de la société occidentale pour des motifs religieux ou autres. Les groupes et mouvements musulmans très divers qui ont ainsi vu le jour en Europe sont souvent en compétition ou en conflit, ce qui sème parfois l'incertitude parmi les fidèles (Khoury 2001).

Le rapport des musulmans au christianisme est généralement ambivalent. Ainsi, tandis que certains s'estiment très proches des chrétiens de par les points communs qui unissent les deux religions, d'autres mettent l'accent sur les différences. Ces divergences reflètent en partie la diversité des positions du Coran sur le christianisme. En effet, selon le passage auquel l'on se réfère, l'attitude à adopter à l'égard des chrétiens se voudra stricte ou plus ouverte. En conséquence, si certains musulmans, au nom d'un interdit fondé sur le Coran, rejettent tout dialogue et toute relation avec les chrétiens, de nombreux autres sont favorables à un dialogue sans préjugés et à une collaboration avec les fidèles d'autres communautés religieuses. Les visites de mosquées organisées dans des villes suisses attestent de l'ouverture de nombre de groupements religieux et offrent un bon aperçu de la diversité religieuse en Suisse

(p. ex. Zürcher Forum der Religionen). Sans oublier que, pendant le ramadan, les organisations musulmanes invitent souvent à rompre le jeûne ou organisent des voyages en Turquie afin de sensibiliser les personnes intéressées aux spécificités culturelles et religieuses (p. ex. Institut für Interkulturelle Zusammenarbeit und Dialog). Enfin, un dialogue a aussi été institué entre les représentants des mosquées et des Eglises nationales ainsi qu'avec les autorités suisses et les écoles (p. ex. Vereinigung der Islamistischen Organisationen in Zürich).

Cette ambivalence se retrouve au sein de la population suisse, l'islam suscitant très souvent des sentiments de méfiance et d'ignorance. Les craintes et les préjugés à l'endroit des musulmans ou, plus généralement, des ressortissants de pays musulmans se sont multipliés depuis le 11 septembre 2001, ce qui, à son tour, renforce parfois l'attitude défensive des fidèles et la tendance à l'isolement et à la formation de ghettos. Reste qu'en Suisse, les chrétiens et les personnes sans religion sont de plus en plus nombreuses à se prononcer en faveur d'un dialogue et d'une collaboration avec les musulmans (Khoury 2001), ce dont témoigne, entre autres, l'introduction dans plusieurs cantons et certaines villes de « tables rondes des religions », qui offrent une plate-forme d'échanges aux représentants locaux de diverses confessions.

Pour en savoir plus

Ammann, Birgit (2001). Kurden in Europa : Ethnizität und Diaspora. Münster : LIT Verlag.

Beyeler, Sarah et **Suter Reich, Virginia** (2008). Inkorporation von zugewanderten Religionsgemeinschaften in der Schweiz am Beispiel der Aleviten und der Ahmadiyya. Dans : *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle (separatum)*, 102^e année, Fribourg.

Di Simone, Giuseppe (2008). Von Türken und Kurden zu Muslimen? Eine Untersuchung der Berichterstattung in den Schweizer Printmedien über die Einwanderer aus der Türkei, 1960–2006. Travail de licence présenté au Séminaire historique de l'Université de Zurich.

Jakob, Helena et **Sefere, Andreas** (2005). Die syrisch-orthodoxe Kirche im Überblick : die Entwicklung des historischen Erbes. Fribourg : Studentenverein der Christen aus Mesopotamien (SVCN).

Kaya, Bülent et **Baglioni, Simone** (2008). Le transnationalisme en action : le cas des Turcs en Suisse. *REMI, Revue Européenne des Migrations Internationales*, (24) 2, p. 167–191.

Khoury, Adel Th. (2001). Der Islam : sein Glaube, seine Lebensordnung, sein Anspruch. Fribourg-en-Brisgau. Editeur : Herder.

Koller, Christian (2008). Zwischen Secondo-Goalgettern und Kebab-Boycott : Prolegomena zu einer schweizerisch-türkischen Beziehungsgeschichte im Medium des Fussballs. Bâle : Stiftung Forschungsstelle Schweiz-Türkei.

Mutlu, Hassan et **Sancar-Flückiger Annetta** (2004). Stratégies identitaires collectives : dynamiques de restructuration sociale des migrants originaires de la Turquie. Dans : *Cemoti*, n° 30. Les diasporas.

Office fédéral de la police (2009). Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse 2008. Berne : DFJP.
www.fedpol.admin.ch

Sancar-Flückiger, Annetta (1995). Ethnische Grenzen – politische Wirksamkeit : Formen kollektiver Auseinandersetzung von Zwangsmigranten/-innen aus der Türkei im schweizerischen Exil. Berlin : Peter Lang.

Sökefeld, Martin (éd.) (2008). Aleviten in Deutschland : Identitätsprozesse einer Religionsgemeinschaft in der Diaspora. Bielefeld : transcript.

Tezgören, Olivier (2008). Von « Pseudo-Touristen » zu « Pseudo-Asylanten » : die Einwanderung aus der Türkei in die Schweiz 1960–1990 im Fokus der Eidgenössischen Fremdenpolizei. Travail de licence présenté au Séminaire historique de l'Université de Zurich.

Ucan, Isa (2008). Die erste Generation assyrischer/aramäischer Migrierender in der

Schweiz. Travail de diplôme présenté à l'Institut de géographie de l'Université de Zurich.

Van Bruinessen, Martin (1999). The Kurds in Movement : migrations, mobilisations, communications and the globalisation of the Kurdish question. Working paper no. 14, Islamic Area Studies Project, Tokyo.

Widmer, Thomas et Strebel, Felix (2008). Studie zur Stellung der muslimischen Bevölkerung im Kanton Zürich : Bericht zuhanden der Direktion der Justiz und des Innern. Zurich : Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Sources Internet

Armenischer Verein Zürich (Association arménienne de Zurich).
www.hayastan.ch.

Association Suisse-Arménie.
www.armenian.ch

Assyrische Vereinigung.
www.assyrer-schweiz.ch.

Berber.
www.beraber.ch.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (2009). Rapport sur la Suisse (quatrième cycle de monitoring). www.coe.int

Communauté turque de Suisse.
www.itt-tgs.ch.

Département fédéral de justice et police (DFJP). Communiqué : Le Conseil fédéral prend des mesures concernant les activités du PKK en Suisse. (5 novembre 2008). www.ejpd.admin.ch

Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Traditions et symboles religieux : quelle attitude adopter? Juin 2009. www.erz.be.ch

European Syriac Union.
www.esu.cc.

Fondation turco-islamique de Suisse.
www.diyamet.ch.

Institut für Interkulturelle Zusammenarbeit und Dialog.
www.dialog-institut.ch.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe OSCE (2007).
www.edi.admin.ch

Relinfo. Evangelische Informationsstelle. Artikel Aleviten/Alevismus. www.relinfo.ch. (21 décembre 2009) (en allemand uniquement).

Seismograf. Filmprojekte : Das Thema. Armenierinnen und Armenier in der Schweiz. www.seismograf.ch. (21 décembre 2009) (en allemand uniquement).

Tagblatt. St. Galler Kurden sind aktiv. 14 octobre 2008. www.tagblatt.ch (en allemand uniquement).

Vereinigung der islamischen Organisationen in Zürich.

www.vioz.ch.

Zürcher Forum der Religionen.

www.forum-der-religionen.ch.



7 Activités transnationales et retour

En bref

- Les migrants de Turquie en Suisse poursuivent différentes activités transnationales qui créent des liens entre leur pays de séjour, leur pays d'origine et, parfois, un pays tiers (p. ex. l'Allemagne).
- Ces activités transnationales, très diverses et largement développées, peuvent être réparties en trois catégories : économiques, socioculturelles et politiques.
- La grande majorité des activités transnationales ne vont pas à l'encontre d'une participation des migrants originaires de Turquie aux activités de la société suisse. Au contraire, elles exigent souvent une forte participation à la vie en Suisse, car leur réalisation demande certaines connaissances et compétences comme la maîtrise d'une langue locale, l'utilisation d'applications informatiques ou encore l'acquisition de diplômes.
- Dans de nombreux cas, les activités transnationales sont un moyen de surmonter ou de contourner des obstacles ou des discriminations dans la société d'accueil (p. ex. en ce qui concerne l'accès au marché de l'emploi) et, partant, de contribuer à une meilleure intégration.
- Le désir de rentrer au pays est encore assez répandu, en particulier parmi les migrants de la première génération. Force est toutefois de constater que le nombre des retours est en forte baisse. En revanche, les séjours temporaires en Turquie restent d'actualité.

Du fait des flux migratoires internationaux, un nombre croissant de personnes s'établissent dans d'autres pays. Le commerce international ainsi que les progrès en matière de télécommunications et de transports favorisent une multiplication des relations entre les pays de destination et d'accueil des migrants. En sciences sociales, ces différents types de relations sont analysés à travers le concept de « transnationalisme » (Basch et al. 1994).¹

Selon les spécialistes, les activités ou pratiques transnationales des personnes de Turquie établis en Suisse sont très diverses et concernent différents domaines de la vie sociale. De nature économique, socio-culturelle ou politique, elles s'opèrent par le biais des réseaux qui établissent des relations entre le pays d'accueil et le pays d'origine, ainsi que, parfois, un pays tiers (souvent l'Allemagne). Un seul événement peut donner lieu à plusieurs types de pratiques transnationales. Il suffit pour s'en rendre compte de prendre l'exemple d'un mariage : les futurs époux ou le candidat à la recherche d'un conjoint doivent se rendre dans le pays d'origine, suite à quoi le couple s'établit en Suisse pour célébrer le mariage et fonder une famille. La fête de mariage réunit alors convives, groupes de musique et entreprises (chargées de l'organisation des festivités) provenant de la communauté immigrée, de Turquie ou d'un pays tiers. Les membres de la famille restés au pays suivent la fête via une

retransmission en direct diffusée par une entreprise de télévision (Düğün TV).

Les activités **économiques** comprennent les activités « orientées vers la solidarité » comme les transferts d'argent et les dons à des fonds communs, ainsi que des activités « de placement » telles que l'acquisition de biens ou de logements ou la création d'entreprises en Turquie. A noter que les transferts d'argent représentent une source très importante de devises pour l'économie turque depuis les années 1960. Les fonds proviennent principalement d'Allemagne, qui accueille la majorité des migrants originaires de Turquie. Si le total des transferts fluctue quelque peu d'année en année, il a toutefois atteint un record en 1998, avec cinq milliards de dollars envoyés en Turquie. Ces transferts jouent un rôle significatif pour l'équilibre de la balance des paiements de la Turquie (Artukoğlu 2005). Dans les années 1990, ils étaient au moins quatre fois supérieurs aux investissements directs étrangers opérés en Turquie (Sayan et Tekin-Koru 2007).

D'autres activités transnationales économiques concernent les « affaires » au sens classique du terme, à l'exemple de la création de compagnies aériennes, d'agences de voyage et de sociétés d'import-export ou du transfert du capital humain acquis en Suisse vers le pays d'origine. Ces activités peuvent aussi constituer une forme de « business ethnique » selon le modèle transnational, s'agissant par exemple des activités commerciales d'approvisionnement, de vente, de loisirs ou de production via les réseaux transnationaux.

¹ Les informations utilisées ici relatives aux « activités transnationales » des migrants d'origine turque résidant en Suisse se fondent pour l'essentiel sur le travail de pionnier de Bülent Kaya (Kaya et al. 2008 ; Kaya et Baglionni 2008), ainsi que sur les entretiens menés avec des spécialistes.

Les activités transnationales économiques peuvent répondre à une stratégie d'intégration à long terme et préparer l'avenir professionnel, dans la perspective d'une plus grande prospérité. Dans bien des cas, elles découlent de la difficulté d'accéder au marché de l'emploi (manque de qualification ou discrimination), tandis que dans d'autres, elles répondent à un besoin de stabilité professionnelle pour éviter le chômage en Suisse, ou à un désir d'indépendance.

Témoignage

« Les transferts d'argent sont monnaie courante, particulièrement à l'occasion de fêtes ou pendant le ramadan, à titre d'aumône aux pauvres. De nombreux migrants originaires de villages rêvent d'acheter une maison au pays. »

*Spécialiste de la migration
et de l'intégration*

Les activités transnationales **socioculturelles** touchent des aspects très divers de la vie sociale, parmi lesquelles figurent des activités « quotidiennes » comme lire le journal ou suivre des émissions de télévision ou de radio du pays d'origine, des activités « caritatives » comme le soutien financier de projets de diverses natures en Turquie, notamment dans le village d'origine, des activités « de loisirs » comme l'organisation de mariages ou d'événements culturels avec la participation d'artistes provenant de Turquie ou d'autres pays, des activités « intellectuelles » comme l'organisation de conférences ou de débats auxquels sont conviés des journalistes, des intellectuels et des personnalités politiques vivant

en Turquie, ainsi que des activités « religieuses », à l'instar de celles pratiquées par des groupes religieux comme les alévis, par des associations religieuses comme Milli Görüş ou celles de groupements du pays d'origine, comme les pèlerinages organisés à La Mecque.

Ces relations transnationales symbolisent la volonté de préserver les liens avec le pays d'origine. L'instauration de telles relations répond principalement à un fort besoin ressenti par la première génération de vivre conformément aux traditions culturelles et sociales du pays d'origine, de se tenir informé des événements en Turquie, de se montrer solidaire avec les proches restés au pays (familles, voisins, amis, etc.) et de concrétiser un projet individuel de retour. Pour certains membres de la deuxième génération qui se sentent insuffisamment reconnus et valorisés en Suisse, les actes de discrimination et de racisme ainsi que les problèmes d'identité sont souvent le vecteur d'incitation. Ils recherchent alors reconnaissance et valorisation via des activités transnationales sociales comme la création de fondations caritatives ou des activités intellectuelles et artistiques en lien avec leur culture et leur pays d'origine. Enfin, pour certains immigrés, les motivations sont plutôt d'ordre économique, notamment la commercialisation de certaines activités socioculturelles – par exemple l'organisation de soirées musicales ou d'autres manifestations auxquelles participent des artistes venus de Turquie.

Témoignage

« En Suisse romande, il y en a peu (...) on peut voir ce qui se passe en Allemagne (...) On trouve aujourd'hui à Istanbul des personnes qualifiées d'almanci². Ce sont des gens à fort potentiel, qui disposent de moyens mais qui sont aussi très arrogants (...) Ils agissent comme si l'argent coulait à flots. Les gens admirent les almanci, tout en les trouvant arrogants (...) mais il existe aussi beaucoup d'intellectuels et d'artistes qui font des allers et retours (...) Je trouve que, peu à peu, des choses intéressantes se développent (...) »

Spécialiste du travail social et de la santé

Les activités **politiques** englobent principalement les activités « orientées vers le pays d'origine » comme la participation aux élections nationales (aux postes de douane ou dans les aéroports turcs), le soutien aux organisations politiques dont on se sent proche, mais aussi des activités ad hoc à un moment spécifique et sur un lieu déterminé, comme l'opposition à la construction d'un barrage. Les activités politiques comprennent aussi celles « orientées vers le pays d'accueil », la Suisse en l'espèce, pour lesquelles il s'agit principalement de l'engagement des immigrés naturalisés ou de deuxième génération au sein des partis politiques suisses, dans l'intention de s'impliquer dans des thèmes de la société helvétique. A noter, par ailleurs, la contribution apportée par les organisations de migrants au débat sur des questions telles

que la défense des droits des immigrés ou l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les motifs à l'origine de la participation à des activités transnationales politiques sont de deux ordres : d'une part, il y a l'idéologie, d'autre part, l'appartenance à un groupe ethnique ou religieux. L'identification idéologique ou religieuse avec un mouvement ou un parti dans le pays d'origine est la principale raison qui motive l'activisme politique des migrants originaires de Turquie. Les activités en Suisse sont organisées autour de thèmes idéologiques et religieux « importés ». Pour certains, les convictions religieuses et l'identification avec un groupe ethnique (en particulier pour les Kurdes) constituent aussi un important facteur de motivation, tandis que d'autres agissent par désir de transférer l'expérience politique acquise en Suisse vers le pays d'origine ; ils veulent retourner en Turquie pour y entrer en politique.

Il reste à souligner que les immigrés exercent des activités transnationales pour des motifs les plus divers et variés. D'un côté, leur engagement est mû par les circonstances dans le pays d'accueil (ouverture ou fermeture du système politique à l'égard des immigrés, discrimination, chômage, etc.), de l'autre, par les caractéristiques des immigrés (capital social, ressources, réseau social et familial, qualifications, compétences, connaissances linguistiques, etc.).

D'autres facteurs méritent d'être mentionnés, en rapport avec le pays d'origine :

- la proximité géographique de la Turquie ;

² Si, au sens étroit, ce terme désigne les travailleurs originaires de Turquie vivant en Allemagne, il est aussi utilisé pour qualifier les travailleurs de la même origine établis dans toute l'Europe occidentale (sans distinction de pays) (cf. chapitre 6.3).

- les relations économiques, politiques et culturelles entre la Turquie et l'Europe, ainsi que la Suisse ;
- les accords conclus avec la Suisse (double nationalité, accords commerciaux, entre autres) ;
- les caractéristiques de l'économie turque en comparaison de l'économie suisse ; certains migrants sont incités à faire des affaires transnationales du fait des coûts de production plus faibles dans le pays d'origine ;
- le rôle de l'Etat turc qui, pour des raisons économiques ou autres, soutient proactivement l'organisation des « ressortissants établis à l'étranger » ;
- la recherche, par les partis, les organisations politiques ainsi que par les associations et groupes religieux, d'un soutien financier de la part des migrants, ainsi que de leur capacité à organiser des activités de lobbying.

A noter par ailleurs que les activités transnationales se caractérisent par une relation étroite avec le pays d'origine, mais qu'elles servent aussi d'indicateur de la participation active au sein de la société helvétique, car elles offrent souvent une réponse aux défis rencontrés dans le pays d'accueil et s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation. Certaines activités économiques répondent au manque de qualification et au risque de chômage. Il faut relever le nombre d'activités transnationales, y compris les activités culturelles et politiques, exigeant l'acquisition de compétences et de connaissances (notamment linguistiques). Dans la mesure où elles sont commercialisées et institutionnalisées, elles nécessitent

des connaissances linguistiques, un savoir-faire ainsi qu'un contact avec les milieux associatifs et les autorités suisses. Ces activités représentent souvent des « solutions » contre l'exclusion sociale et l'isolement, et répondent au manque de qualification, à la discrimination, aux problèmes d'identité et au racisme. Dans le même ordre d'idées, certaines familles envoient leurs enfants en Turquie lorsqu'elles constatent que ces derniers sont confrontés à des difficultés scolaires en Suisse (problèmes de comportement, échec scolaire ou impression que l'enfant est victime de discrimination). Après l'accomplissement d'une partie de leur scolarité obligatoire en Turquie, les enfants reviennent en Suisse pour y poursuivre leur parcours scolaire.

La question du retour

Dans un premier temps, la migration provenant de Turquie en Suisse a été considérée, tant par les migrants eux-mêmes que par les autorités suisses, comme temporaire. De nombreux migrants sont du reste retournés en Turquie, même si le nombre de retours a diminué ces dernières années. Aujourd'hui, les personnes de la Turquie restent plus longtemps, voire définitivement en Suisse, en particulier les enfants des migrants nés ou scolarisés en Suisse. L'on constate aussi de fréquents allers et retours, même s'il est difficile de chiffrer ce phénomène du fait de l'absence de données. Le retour revêt ainsi des formes de plus en plus diverses.

Départs de migrants de nationalité turque

Depuis le début des années 1990, le nombre d'arrivées de personnes de natio-

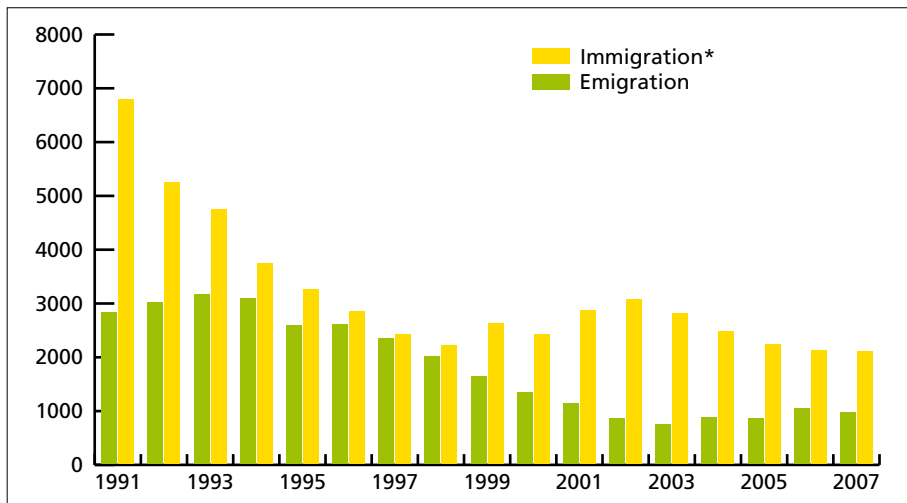


Illustration 23 : Immigration vs. émigration de la population résidente permanente de nationalité turque depuis 1991

Source : PETRA

* Y compris les changements de statut et les sorties du processus d'asile

nalité turque en Suisse excède largement celui des départs. A noter par ailleurs un recul constant des départs.³ Depuis 2001, ce chiffre s'est stabilisé autour de 1000 départs par an, alors qu'il était encore supérieur à 2000 jusqu'en 1997 (cf. Illustration 23).

S'agissant du comportement de retour des personnes de nationalité turque arrivées en Suisse en 1982, l'examen du système d'information central sur la migration (SYMIC) montre que 49 % d'entre elles sont retournées dans leur pays d'origine au cours des 25 années qui ont suivi leur arrivée.⁴ Si cette proportion correspond à peu près à

celle des Italiens venus en Suisse la même année (52 %), elle est sensiblement inférieure à celle des Portugais (70 %). A noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des naturalisés originaires de Turquie. Il est probable qu'une partie d'entre eux sont retournés en Turquie ou qu'ils voyagent fréquemment entre la Suisse et la Turquie. Néanmoins, comme évoqué précédemment, le nombre des départs de Suisse est en net recul.

Expériences diverses en matière de retour

Parmi les migrants de la première génération, le mythe du retour en Turquie perdure ; personne ne dit qu'il ne rentrera pas. Le désir de rentrer s'explique par le mal du pays ou les difficultés rencontrées dans la vie en Suisse, en particulier les expériences

³ L'on peut partir du principe que la plupart des départs de Suisse sont associés à un retour en Turquie, même s'il n'existe pas de statistique pour le confirmer.

⁴ Les pourcentages ont été calculés par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) à Neuchâtel.

de discrimination. Cependant, dans les faits, ce vœu est rarement réalisé. Selon la génération, le sexe, la situation socio-économique et le degré d'intégration en Suisse, l'on observe différents comportements et expériences.

Le désir de rentrer est proportionnellement très fort parmi les personnes de la première génération, mais force est de constater que même les retraités de cette génération hésitent à franchir le pas. Selon les spécialistes, leur hésitation tient à diverses raisons, dont le temps passé en Suisse. Depuis que ces personnes ont quitté la Turquie, le pays s'est fortement transformé, de sorte qu'elles sont plus familières avec le mode de vie en Suisse. Elles savent par exemple mieux comment accéder au système de santé en Suisse. Par ailleurs, leur famille, leurs enfants et leurs petits-enfants vivent en Suisse, et elles souhaitent vivre à proximité de leurs proches. D'un autre côté, de nombreux migrants de la première génération n'ont pas obtenu le passeport suisse, si bien qu'elles sont conscientes qu'en cas de problème dans le pays d'origine, elles ne pourront pas revenir en Suisse. Sans oublier qu'au fil des années, elles ont tissé des liens étroits avec leur pays d'accueil.

Si les départs définitifs de Suisse ne sont pas légion, les séjours et les visites temporaires au pays permettent de maintenir une relation tant avec la Suisse qu'avec la Turquie.

Témoignage

« Je connais des gens qui sont à la retraite et qui vivent six mois ici et six mois là-bas.

Ils n'ont pas le courage de rentrer, car ils se disent que leurs enfants et leurs petits-enfants sont ici (...) Ils ne parviennent pas à rompre les liens familiaux et à rentrer définitivement. Je connais par exemple une personne à Berne qui a acheté une petite maison au bord de la mer. Chaque année, elle revient pendant quelques semaines pour voir ses enfants. Elle préfère passer le reste du temps là-bas, car le climat et la cuisine y sont meilleurs... »

Spécialiste de la migration et de l'intégration

Le désir de retourner en Turquie et de s'y établir est nettement moins fort chez les deuxième et troisième générations. Les spécialistes soulignent que ces personnes ont grandi en Suisse ou dans d'autres pays européens et qu'elles ne parviennent que difficilement à s'adapter au mode de vie en Turquie. A noter toutefois que celles qui disposent des moyens nécessaires et qui peuvent mettre à contribution leurs qualifications et leurs compétences en Turquie y effectuent des séjours temporaires.

A l'instar des observations faites à propos d'autres groupes de migrants (Bolzman et al. 2006), au sein des familles, ce sont souvent les hommes qui veulent retourner, tandis que les femmes préfèrent rester auprès de leurs enfants et petits-enfants. Les spécialistes interrogés rappellent que pour les femmes, un retour au pays présente aussi le risque de perdre des acquis obtenus en Suisse, comme une certaine autonomie financière et personnelle. Réduites à nouveau au seul rôle de femme au foyer,

elles considèrent un retour comme une régression dans leur vie.

perçu comme l'échec d'un projet de vie qui consistait à s'établir en Suisse.

Selon les spécialistes, le retour après un départ à la retraite prend deux formes : il y a d'une part les migrants non qualifiés qui rentrent au pays dans l'intention de retrouver leur village d'origine et leur cadre de vie original. Et d'autre part, ceux qui disposaient dès le départ d'une formation et qui ont pu exercer une activité lucrative qualifiée en Suisse, qui souhaitent s'installer dans un nouveau lieu, pour l'essentiel dans le sud de la Turquie, et y reproduire les conditions de vie connues en Suisse.

Témoignage

« Ils ne veulent pas retourner au village, ils travaillent pour trouver de meilleures conditions à leur retour : ils essaient donc de s'établir quelque part dans le sud de la Turquie, par exemple à Bodrum, avec des amis dont ils partagent les valeurs, le mode de vie, les conceptions, les points de vue, les problèmes, etc. Pour eux, le retour est synonyme de reproduction, là-bas, d'une petite Suisse. »

*Spécialiste de la migration
et de l'intégration*

Enfin, les spécialistes soulignent qu'un retour peut aussi être involontaire. En règle générale, un tel retour est lié à des mauvaises expériences et est souvent ressenti comme un nouveau déracinement. D'une part, les personnes concernées ont passé de nombreuses années en Suisse et sentent qu'elles n'ont plus leur place dans le pays d'origine, d'autre part, le retour est

Pour en savoir plus

Artukoğlu, Oğuzhan Sökmen (2005). Yurtdışı İşçi Tasarruflarının Türkiye Cumhuriyet Merkez Bankası, Banka Sistemi ve Türkiye Ekonomisi Üzerine Etkileri, Ankara, Türkiye Cumhuriyet Merkez Bankası İşçi Dövizleri Genel Müdürlüğü. www.tcmb.gov.tr

Basch, Linda ; **Glick-Schiller**, Nina et **Szanton-Blanc**, Cristina (1994). Nations Unbound : Transnationalized Projects and the Deterritorialized Nation-State. New York : Gordon & Breach.

Bolzman, Claudio ; **Fibbi**, Rosita et **Vial**, Marie (2006). What To Do After Retirement? Elderly Migrants and the Question of Return. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, (8) 32, p. 1359–1375.

Fibbi, Rosita et **D'Amato**, Gianni (2008). Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits. REMI, Revue Européenne des Migrations Internationales, (24) 2, p. 7–22.

Glick-Schiller, Nina ; **Basch**, Linda et **Szanton-Blanc**, Cristina (éd.) (1992). Towards a Transnational Perspective on Migration : Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered. New York : New York Academy of Sciences.

Kaya, Ayhan et **Kentel**, Ferhat (2005). Euro-Turks : A Bridge or a Breach between Turkey and the European Union? A Comparative Study of German-Turks and French-Turks. Bruxelles : Centre d'étude politiques européennes.

Kaya, Bülent et **Baglioni**, Simone (2008). Le transnationalisme en action : le cas des Turcs en Suisse, REMI, Revue Européenne des Migrations Internationales, (24) 2, p. 167–191.

Kaya, Bülent ; **Baglioni**, Simone ; **Fibbi**, Rosita et **D'Amato**, Gianni (2008). Immigrants' Transnational Practices in Switzerland : the Case of the Turkish and Portuguese Community. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM).

Sayan, Serdar et **Tekin-Koru**, Ayca (2007). Remittances, Business Cycles and Poverty : The Recent Turkish Experience. MPRA Paper No. 6029, novembre 2007. <http://mpra.ub.uni-muenchen.de>



8 Annexes

Annexe I : Bibliographie

Akkaya, Çiğdem ; **Özbek**, Yasemin et **Sen**, Faruk (1998). *Länderbericht Türkei*. Darmstadt : Primus.

Ammann, Birgit (2001). *Kurden in Europa : Ethnizität und Diaspora*. Münster : LIT.

Andrews, Peter (1989). *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*. Wiesbaden : Reichert.

Artukoğlu, Oğuzhan Sökmen (2005). *Yurtdışı İşçi Tasarruflarının Türkiye Cumhuriyet Merkez Bankası, Banka Sistemi ve Türkiye Ekonomisi Üzerine Etkileri*, Ankara, Türkiye Cumhuriyet Merkez Bankası İşçi Dövizleri Genel Müdürlüğü.
www.tcmb.gov.tr

Balthasar, Hugues ; **Jeannin**, André ; **Benninghoff**, Fabienne et **Spencer**, Brenda (2004). *Demande d'interruption volontaire de grossesse dans le canton de Vaud : analyse des données 2002*. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive (Raison de santé, 94).

Basch, Linda ; **Glick-Schiller**, Nina et Szanton-Blanc, Cristina (1994). *Nations Unbound : Transnationalized Projects and the Deterritorialized Nation-State*. New York : Gordon & Breach.

Beyeler, Sarah et **Suter Reich**, Virginia (2008). *Inkorporation von zugewanderten Religionsgemeinschaften in der Schweiz am Beispiel der Aleviten und der Ahma-*

diyya, dans : *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle (separatum)*, 102^e année, Fribourg.

Bezwan, Naif (2008). *Türkei und Europa : Die Staatsdoktrin der Türkischen Republik, ihre Aufnahme in die EU und die kurdische Nationalfrage*. Baden-Baden : Nomos.

Bolzmann, Claudio ; **Fibbi**, Rosita et **Vial**, Marie (2006). *What To Do After Retirement? Elderly Migrants and the Question of Return*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, (8) 32, p. 1359–1375.

Bozarlan, Hamit (2007). *Histoire de la Turquie contemporaine*. Paris : La Découverte.

Brizic, Katharina (2007). *Das geheime Leben der Sprachen : gesprochene und verschwiegene Sprachen und ihr Einfluss auf den Spracherwerb in der Migration*. Münster, New York, Munich, Berlin : Waxmann.

Commission des Communautés européennes (2008). *Turkey 2008 Progress Report*. Bruxelles.

Commission des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA) (2008). *Statistique des accidents LAA, édition 2008*. Lucerne : c/o Suva.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (2009). *Rapport sur la Suisse (quatrième cycle de monitoring)*. www.coe.int

De Coulon, Augustin et al. (2003). Analyse des différences de salaires entre la population suisse et étrangère, dans : Wicker, Hans-Rudolf ; Fibbi, Rosita et Haug, Werner (éd.). Les migrations et la Suisse. Résultats du programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo, p. 275–301.

De Tapia, Stéphane (2007). Migrations et diasporas turques. Paris : Maisonneuve et Larose.

Di Simone, Giuseppe (2008). Von Türken und Kurden zu Muslimen? Eine Untersuchung der Berichterstattung in den Schweizer Printmedien über die Einwanderer aus der Türkei, 1960–2006. Travail de licence présenté au Séminaire historique de l'Université de Zurich.

Département fédéral de justice et police (DFJP). Communiqué : le Conseil fédéral prend des mesures concernant les activités du PKK en Suisse. (5 novembre 2008). www.ejpd.admin.ch

Deschner, Günther (2003). Die Kurden : Volk ohne Staat, Geschichte und Hofnung. Munich : Herbig.

Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Traditions et symboles religieux : quelle attitude adopter? (juin 2009). www.erz.be.ch

Dorfmüller-Karpusa, Käthi (1993). Kinder zwischen zwei Kulturen : soziolinguistische Aspekte der Bikulturalität. Wiesbaden : Deutscher Universitäts-Verlag.

Evrensel, Ayse Y. (1984). Ausländische Arbeiter in der Einwanderungsgesellschaft : am Beispiel türkischer Arbeiter in der Stadt Zürich. Thèse présentée à l'Université de Zurich.

Fibbi, Rosita (2005). Mesures de lutte contre les discriminations à l'embauche. Etude du SFM-40. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fibbi, Rosita et **D'Amato**, Gianni (2008). Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits. REMI, Revue Européenne des Migrations Internationales, (24) 2, p. 7–22.

Fibbi, Rosita ; **Kaya**, Bülent et **Piguet**, Etienne (2004). Nomen est omen : Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence. PNR n° 43, Programme national de recherche Formation et emploi. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fibbi, Rosita ; **Kaya**, Bülent et **Piguet**, Etienne (2003). Le passeport ou le diplôme? Etude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fleury, François et **Cuah**, Madeleine (2001). Derrière chaque mot, il y a encore des mots qui évoquent des maux, texte présenté au Congrès international de l'interprétation en milieu social ou la complexité d'une profession, tenu à Montréal du 22 au 26 mai 2001. www.criticallink.org.

Flückiger, Yves et **Ramirez**, José (2003). Positions hiérarchiques et ségrégation par origine en Suisse, dans : Wicker, Hans-Rudolf ; Fibbi, Rosita et Haug, Werner (éd.). Les migrations et la Suisse. Résultats du programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo, p. 290–319.

Focus Migration. Türkei Länderprofil. www.focus-migration.de.

Fuhrer, Urs et **Uslucan**, Haci-Halil (2005). Famille, Akkulturation und Erziehung : Migration zwischen Eigen- und Fremdkultur. Stuttgart : Kohlhammer.

Gabadinho, Alexis ; **Wanner**, Philippe et **Dahinden**, Janine (2007). La santé des populations migrantes en Suisse : une analyse des données du GMM. Etude 49 SFM, Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Gilgen, Denise ; **Maeusezahl**, Daniel ; **Salis Gross**, Corine ; **Battegay**, Edouard ; **Tanner**, Marcel ; **Weiss**, Mitchell G. et **Hatz**, Christoph (2003). Epidémiologie clinique et culturelle des problèmes sanitaires ambulatoires rencontrés par les migrants de Turquie et de Bosnie, dans : Wicker, H.R. ; Fibbi, R. ; et Haug, W. (éd.) : Les migrations et la Suisse. Zurich : Seismo.

Girard, Paul-Henri ; **Fiore**, Fabio et **Posset**, Stephane (2005). Etudes sur la population en recherche de l'emploi. Chômage et nationalité. Lausanne : ORTE, Service de l'emploi.

Glick-Schiller, Nina ; **Basch**, Linda et **Szanton-Blanc**, Cristina (éd.) (1992). Towards a Transnational Perspective on Migration : Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered. New York : New York Academy of Sciences.

Gögen, Candan (2004). Ein Bericht über die Migration in die Schweiz und deren Migrationspolitik. Im Fokus : die türkischen Migrantinnen und Migranten. Travail de diplôme, Haute école pédagogique BL/BS.

Grin, François ; **Rossiaud**, Jean et **Kaya**, Bülent (2003). Langues de l'immigration et formation professionnelle en Suisse, dans : Wicker, Hans-Rudolf ; Fibbi, Rosita et Haug, Werner (éd.). Les migrations et la Suisse. Résultats du programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo.

Güngör, Kenan ; **Salis Gross**, Corina ; **Gilgen**, Denise et **Hatz**, Christoph (2000). Gesundheitsrelevante Netzwerke türkeistämmiger MigrantInnen in der Schweiz. Rapport final au Fonds national suisse. Bâle : Institut tropical suisse.

Haeberlin, Urs ; **Imdorf**, Christian et **Kronig**, Winfried (2004). Chancengleichheit bei der Lehrstellensuche : der Einfluss von Schule, Herkunft und Geschlecht. PNR 43, Programme national de recherche Formation et emploi. Berne/Argovie : Fonds national suisse.

Hämmig, Oliver (2000). Zwischen zwei Kulturen : Spannungen, Konflikte und ihre Bewältigung bei der zweiten Ausländergeneration. Thèse présentée à l'Université de Zurich auprès de Hoffmann-Nowotny 1999/2000. Opladen : Leske + Budrich.

Hofmann, Tessa (1993). Die Armenier : Schicksal, Kultur, Geschichte. Nuremberg : DA Verlag Das Andere.

Horrocks, David et **Kolinsky**, Eva (1996). Turkish Culture in German Society Today. Oxford : Berghahn Books.

Hurriyet. 2009' da özel hastane sayisi artacak. 3 septembre 2008.

Jakob, Helena et **Sefere**, Andreas (2005). Die syrisch-orthodoxe Kirche im Überblick : die Entwicklung des historischen Erbes. Fribourg : Studentenverein der Christen aus Mesopotamien (SVCM).

Juhasz, Anne et **Mey**, Eva (2001). Die zweite Ausländergeneration erzählt : zur Lebenssituation der zweiten Generation im Kanton Zürich, dans : Hoffmann-Nowotny, Hans-Joachim (éd.). Das Fremde in der Schweiz. Zurich : Seismo, p. 208–228.

Karayel, Ayfer et **Math**, Antoine (2007). Le système des retraites en Turquie : vers un processus de réformes sans fin, dans : Chronique internationale de l'IRES, n° 108, septembre 2007, p. 40–60.

Kaya, Ayhan et **Kentel**, Ferhat (2005). Euro-Turks : A Bridge or a Breach between Turkey and the European Union? A Com-

parative Study of German-Turks and French-Turks. Bruxelles : Centre d'études politiques européennes.

Kaya, Bülent et **Baglioni**, Simone (2008). Le transnationalisme en action : le cas des Turcs en Suisse, REMI, Revue Européenne des Migrations Internationales, (24) 2, p. 167–191.

Kaya, Bülent ; **Baglioni**, Simone ; **Fibbi**, Rosita et **D'Amato**, Gianni (2008). Immigrants' Transnational Practices in Switzerland : the Case of the Turkish and Portuguese Community. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Khoury, Adel Th. (2001). Der Islam : sein Glaube, seine Lebensordnung, sein Anspruch. Fribourg-en-Brisgau. Verlag Herder.

Kieser, Hans-Lukas et **Plozza**, Elmar (2006). Der Völkermord an den Armeniern, die Türkei und Europa. Zurich : Chronos.

Koller, Christian (2008). Zwischen Secondo-Goalgettern und Kebab-Boycott : Prolegomena zu einer schweizerisch-türkischen Beziehungsgeschichte im Medium des Fussballs. Bâle : Stiftung Forschungsstelle Schweiz-Türkei.

Konrad-Adenauer-Stiftung. AKP-Verbotsantrag und Ermittlungen gegen den « tiefen Staat » stellen die Türkei vor Zerreißprobe. 31 mars 2008. www.kas.de.

Kreiser, Klaus et **Neumann**, Christoph K. (2008). *Kleine Geschichte der Türkei*. Stuttgart : Philipp Reclam jun.

Kugler, Andrea (2008). *Métissage – deutsch-türkische Lebenswelten*. Mit einer Filmanalyse von Fatih Akins « Gegen die Wand ». Travail de licence à l'Université de Berne.

Kuster, Jürg et **Cavelti**, Guido (2003). Le recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Effets des règlements du droit des étrangers et du droit d'asile, dans : Wicker, Hans-Rudolf ; Fibbi, Rosita et Haug, Werner (éd.). *Les migrations et la Suisse*. Résultats du programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo, p. 259–274.

Lischer, Rolf (2003). Qui choisit quelle formation? Dans : *Terra Cognita*. Berne, 2. p. 42–43.

Loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI) (état : 1^{er} juin 2009), www.admin.ch.

Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (état : 1^{er} juin 2009), www.admin.ch.

Mahnig, Hans et **Piguet**, Etienne (2003). La politique suisse d'immigration de 1948 à 1998 : évolution et effets, dans : Wicker, Hans-Rudolf ; Fibbi, Rosita et Haug, Werner (éd.). *Les migrations et la Suisse*. Résultats du programme national de recherche

« Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo, p. 65–108.

Manço, Altay (2004). *Turquie : Vers de nouveaux horizons migratoires?* Paris : L'Harmattan.

Massicard, Elise (2005). *L'autre Turquie*. Paris : Presses Universitaires de France.

Moser, Brigitte et **Weithmann**, Michael (2008). *Landeskunde Türkei : Geschichte, Gesellschaft und Kultur*. Hambourg : Helmut Buske.

Mutlu, Hassan et **Sancar-Flückiger**, Annemarie (2004). Stratégies identitaires collectives : dynamiques de restructuration sociale des migrants originaires de la Turquie, dans : *Cemoti*, n° 30. Les diasporas. <http://cemoti.revues.org>.

Neue Zürcher Zeitung (NZZ). Erdogans Partei wird nicht verboten. 31 juillet 2008. www.nzz.ch.

NZZ am Sonntag. Die grosse Chance für die Türkei. Ein Ende des Kurdenkonflikts scheint greifbar - wenn Regierungschef Erdogan will. 9 août 2009. www.nzz.ch.

Oberdiek, Helmut (2008). *Türkei-Update : Aktuelle Entwicklungen*. Organisation suisse d'aide aux réfugiés (www.osar.ch).

Office fédéral de la police (2009). *Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse 2008*. Berne : DFJP. www.ejpd.admin.ch.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2009). La statistique de l'aide sociale – résultats 2007 (2009). Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2009). Statistique de l'AI 2008. Berne : Office fédéral des assurances sociales.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2008a). Statistique de l'AVS 2008, Berne : www.bfs.admin.ch.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2008b). Rapport du Conseil fédéral sur les mariages forcés. 1/2008. www.bsv.admin.ch.

Office fédéral des migrations (2006). Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identification des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration. Berne : Office fédéral des migrations.

Office fédéral des réfugiés (2001). Asyl in der Schweiz : ein Überblick über den Asyl- und Flüchtlingsbereich. Berne : Office fédéral des réfugiés.

OMS (2009). Rapport sur la santé dans le monde, 2008. Les soins de santé primaires. Rapport annuel de l'OMS.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe OSCE (2007). www.edi.admin.ch.

OSSIPow, Laurence et **WALDIS**, Barbara (2002). Terrains croisés : réseaux et couples turco-suisse à Berne et à Neuchâtel. (37), 2, p. 283–294.

Piguet, Etienne (2005). L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires. Zurich : Seismo.

Piguet, Etienne (2004). Einwanderungsland Schweiz : fünf Jahrzehnte halb geöffnete Grenzen. Berne : Haupt.

PNUD (2008). Human Development Report : Youth in Turkey. PNUD : Ankara.

Quantara.de. Dossier Türkei und EU. 16 juillet 2006. <http://de.quantara.de>.

Quantara.de. Geheimbund « Ergenekon » in der Türkei : die Schattenmänner. 24 février 2009. <http://de.quantara.de>.

Relinfo. Evangelische Informationsstelle. Artikel Aleviten/Alevismus. www.relinfo.ch. (21 décembre 2009).

Roy, Olivier (dir.) (2004). La Turquie aujourd'hui : un pays européen? Paris : Universalis.

Salis Gross, Corina (2002). Trauma und Medikalisierung : Die Flüchtlingserfahrung in der Schweiz, dans : Dossier « Experiencing Medical Power and the State », Guest Editors Salis Gross, Corina and Del Vecchio Good, Mary-Jo. *tsantsa* 7 :22.30 (revue de la Société Suisse d'Ethnologie).

Saller, Vera (2002/2003). Wanderungen zwischen Ethnologie und Psychoanalyse : Psychoanalytische Gespräche mit Migrantinnen aus der Türkei. Thèse présentée à l'Université de Zurich. Tübingen : édition diskord.

Sancar-Flückiger, Annemarie (1997). La famille turque : un exemple des risques et enjeux de la culturalisation des familles immigrées, dans : Bédary-Hauser, Pierrette et Bolzman, Claudio (éd.). On est né quelque part mais on peut vivre ailleurs. Familles, Migrations, Cultures et Travail social, Genève : Les éditions ies, p. 395–414.

Sancar-Flückiger, Annemarie (1996). ZwangsmigrantInnen aus der Türkei in der Schweiz : Formen kollektiver Auseinandersetzungen im schweizerischen Exil, dans : Wicker, Hans-Rudolf et al. (éd.). Das Fremde in der Gesellschaft : Migration, Ethnizität und Staat. Zurich : Seismo, p. 93–105.

Sancar-Flückiger, Annemarie (1995). Ethnische Grenzen – politische Wirksamkeit : Formen kollektiver Auseinandersetzung von ZwangsmigrantInnen aus der Türkei im schweizerischen Exil. Berlin : Peter Lang.

Sayan, Serdar et **Tekin-Koru**, Ayca (2007). Remittances, Business Cycles and Poverty : The Recent Turkish Experience. MPRA Paper No. 6029, novembre 2007.

Schader, Basil et **Haenni Hoti**, Andrea (2004). Potenziale mit Entwicklungsbedarf : zu den verborgenen Früchten des albanisch-deutschen Sprachkontakts und

zu Determinanten des Schulerfolgs albanischsprachiger Schülerinnen und Schüler. vpod bildungspolitik vol. 138, p. 20–27.

Schiffauer, Werner (1983). Die Gewalt der Ehre : Erklärungen zu einem türkisch-deutschen Sexualkonflikt. Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp.

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (2006). Etrangers, étrangères, chômage et assurance maladie. Synthèse d'un projet de recherche mené dans le cadre de l'évaluation de l'impact des mesures de marché du travail de l'assurance-chômage. Octobre 2006. www.seco.admin.ch.

Seismograf. Filmprojekte : Das Thema. Armenierinnen und Armenier in der Schweiz. www.seismograf.ch/Bibliothek/Filmprojekte/armenier.htm (21 décembre 2009).

Sen, Faruk et **Goldberg**, Andreas (1994). Türken in Deutschland : Leben zwischen zwei Kulturen. Munich : C. H. Beck.

Seufert, Günter (2008). Islam und Politik in der Türkei von 2008. Stiftung Forschungsstelle Schweiz-Türkei (www.sfst.ch).

Sieg, Christa (éd.) (1990). Reise der Hoffnung : Flucht, Schleppertum und schweizerische Asylpolitik – ein Dokumentarband zum Thema des Films von Xavier Koller. Zurich : Werd.

Sökefeld, Martin (éd.) (2008). Aleviten in Deutschland : Identitätsprozesse einer Religionsgemeinschaft in der Diaspora. Bielefeld : transcript.

Steinbach, Udo (2007). Geschichte der Türkei. Munich : C.H. Beck.

Tagblatt. St. Galler Kurden sind aktiv. 14 octobre 2008. www.tagblatt.ch.

Tezgören, Olivier (2008). Von « Pseudo-Touristen » zu « Pseudo-Asylanten » : die Einwanderung aus der Türkei in die Schweiz 1960–1990 im Fokus der Eidgenössischen Fremdenpolizei. Mémoire de licence présenté à l'Université de Zurich.

Toprak, Ahmet (2005). Das schwache Geschlecht – die türkischen Männer : Zwangsheirat, häusliche Gewalt, Doppelmoral der Ehre. Fribourg-en-Brigau : Lambertus-Verlag.

Truniger, Markus (1998). Annexe 6 : Zum Unterricht in Migrationssprachen (Nicht-Landessprachen) innerhalb eines Gesamtsprachenkonzepts. In Sprachkonzept Schweiz <http://sprachenkonzept.franz.unibas.ch>.

Ucan, Isa (2008). Die erste Generation assyrischer/aramäischer Migrierender in der Schweiz. Travail de diplôme présenté à l'Institut de géographie de l'Université de Zurich.

Van Bruinessen, Martin (1999). The Kurds in Movement : migrations, mobilisations, communications and the globalisation of the Kurdish question. Working paper no. 14, Islamic Area Studies Project, Tokyo.

Van Gent, Amalia (2008). Leben auf Bruchlinien : Die Türkei auf der Suche nach sich selbst. Zurich : Rotpunktverlag.

Vuilleumier, Marc (1992). Immigrés et réfugiés en Suisse : aperçu historique. Zurich : Pro Helvetia.

Wanner, Philippe (2004). Migration et intégration. Populations étrangères en Suisse. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.

Weiss, Regula (2005). Macht Migration krank? Eine transdisziplinäre Analyse der Gesundheit von Migrantinnen und Migranten. Zurich : Seismo.

Wicker, Hans-Rudolf (éd.) (1993). Türkei in der Schweiz? Lucerne : Caritas.

Wicker, Hans-Rudolf ; **Fibbi**, Rosita et Haug, Werner (éd.) (2003). Les migrations et la Suisse. Résultats du programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles ». Zurich : Seismo.

Widmer, Thomas et **Strebel**, Felix (2008). Studie zur Stellung der muslimischen Bevölkerung im Kanton Zürich : Bericht zuhanden der Direktion der Justiz und des Innern. Zurich : Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Wottreng, Willi (2000). Ein einzig Volk von Immigranten : die Geschichte der Einwanderung in die Schweiz. Zurich : Orell Füssli.

Zarcone, Thierry (2004). La Turquie moderne et l'Islam. Paris : Flammarion.

Annexe II : Adresses utiles

Il existe en Suisse d'innombrables associations et organisations de la diaspora turque. Ainsi, pour le seul canton de Saint-Gall, le service cantonal d'intégration a recensé officiellement plus de 20 associations. Dans ce chapitre, nous avons réuni une sélection d'adresses utiles en Suisse romande et en Suisse alémanique. Non exhaustive, cette liste contient avant tout des organisations faitières, lesquelles peuvent communiquer les adresses d'autres lieux et contacts dans les différents cantons et communes.

Les données sont classées par organisations religieuses, par organisations sociales, culturelles et politiques, ainsi que par permanences et lieux de conseils ayant des connaissances spécifiques de la situation des migrants originaires de Turquie. A noter que nombre d'associations et d'organisations mènent à la fois des activités religieuses, sociales, culturelles et politiques.

Du fait d'un paysage associatif en constante évolution, l'actualité des informations ne peut pas être garantie.

1. Organisations religieuses

Centre Islamique et Culturel Turc de Lausanne et Environs

35, avenue du Tir Fédéral
1024 Ecublens
Tél. 021 691 40 38
eyupsultanmescidi@bluewin.ch

Consulat général de Turquie

Attaché aux affaires religieuses
Weinbergstrasse 65
8006 Zurich
Tél. 044 368 29 00
info@baskosolosluk.ch
www.baskosolosluk.ch

Eglise Apostolique arménienne de Suisse Saint Hagop

Rev. P. Dr. Abel Manoukian
64, route de Troinex
1256 Troinex
Tél. 022 741 24 33

Rev. P. Shnork Yenovk Tchekidjian

Case postale 83
8105 Regensdorf
Tél. 044 840 28 24
dershnork@hispeed.ch

Föderation der Alevitischen Gemeinden in der Schweiz (FAGS)

Case postale 8066
8046 Zurich
info@iabf.ch
www.iabf.ch
La FAGS est l'organisation faitière d'environ 10 communautés aléviées en Suisse.

Institut für Interkulturelle Zusammenarbeit und Dialog

Stampfenbachstrasse 157
8006 Zurich
Tél. 44 350 07 63
cebrail.terlemez@dialog-institut.ch
www.dialog-institut.ch
L'institut favorise le dialogue interculturel et une approche constructive de la diversité culturelle.

Kloster St. Avgin à Arth

Klosterstrasse 10
6415 Arth
Tél. 041 855 12 70
kaspar.michel@sz.ch
www.kloster-st-avgin.ch/
Le monastère de Saint-Eugène (Mor Avgin) relève de l'Eglise syriaque orthodoxe d'Antioche.

Lozan Anadolu Aleviliği Kültür Merkezi Centre Culturel des Alevs Anatoliens de Lausanne

57, rue de Lausanne
1020 Renens
Tél. 021 634 91 53
lozan-alevi-dernegi@hotmail.com

Said-i Nursi-Stiftung

Islamisches Bildungszentrum für türkische und kurdische Muslime
Kleinhünigenstrasse 199
Case postale 4016
4016 Bâle

Türkische Islamische Stiftung für die Schweiz (TISS)

Schwamendingenstrasse 102

8050 Zurich

Tél. 044 242 77 47

info@diyanet.ch

www.diyamet.ch

Cette fondation a notamment pour vocation de permettre aux musulmans turcs vivant en Suisse de pratiquer leur religion et de mettre à la disposition de la commune un délégué aux questions religieuses.

2. Organisations sociales, culturelles et politiques

Armenischer Verein Zürich

Case postale 858

8052 Zurich

andy@hayastan.ch

www.hayastan.ch

Association Suisse-Arménie (ASA)

Case postale 497

3000 Berne 14

asa@armenian.ch

www.armenian.ch

Centre kurde des droits de l'homme

Maison Des Associations

15, rue des Savoises

1205 Genève

Tél. 022 328 19 84

info@kurd-chr.ch

www.kurd-chr.ch

Cette association a pour but d'informer les populations suisse et européenne sur les violations des droits de l'homme commis à l'encontre des Kurdes et de les sensibiliser à cette question.

FEKAR

Föderation kurdischer Vereine

Freiburgstrasse 139 C

3008 Berne

fekarswisra@gmail.com

www.fekar.ch

KOMKAR

ArbeiterInnenverein aus Kurdistan
Case postale 8674
8036 Zurich
Tél. 079 217 60 54
komkar@gmx.ch
www.komkar.eu

KOMKAR

Associations des Travailleurs du Kurdistan
Case postale 252
1020 Renens
komkar@bluemail.ch

Kurdisch-Türkisch-Schweizerischer Kulturverein (KUTÜSCH)

Breitenrainplatz 27
3014 Berne
kutuesch@gmail.com
<http://kutuesch.blogspot.com/>
Cette association a pour but de favoriser les échanges culturels, la solidarité mutuelle et les rencontres entre les Kurdes, les Turcs et les Suisses.

Sozial- und Informationsdienst der Assyrer

Case postale 6
6431 Schwytz
Le service social et d'information des Assyriens en Suisse est géré par les associations assyriennes établies en Suisse.

Türkischer Frauenhilfsverein Schweiz (TFS)

Case postale 2461
8401 Winterthour
Tél. 076 245 20 56
tfs@turk-frauenverein.ch
www.turk-frauenverein.ch

Türkische Gemeinschaft Schweiz (TGS)

Sumatrastrasse 25
8006 Zurich
Tél. 044 363 85 25
tgs.itt@bluewin.ch
www.itt-tgs.ch
La TGS est l'organisation faitière des associations turques (non religieuses).

Union der Suryoye-Vereine in der Schweiz

Kirchweg 22
Case postale 124
8102 Oberengstringen
www.esu.cc

Verein Regenbogen

Klybeckstrasse 95
4057 Bâle
Tél. 061 691 12 00
regenbogen@nonlimit.ch
Cette association est un lieu de rencontre et de formation situé dans le quartier du Petit-Bâle et ouvert aux personnes germanophones, turcophones et kurdophones.

3. Permanences et lieux de conseils

Association Suisse-Turquie

Case postale 2029
1211 Genève 2
Tél. 026 402 09 00

Association des Avocats et des Juristes Turcs

10, rue St-Pierre
Case postale 822
1701 Fribourg
info@staj.ch

Association des Médecins Turcs

75, rue de Lyon
1203 Genève
Tél. 022 345 11 75

Association des parents d'élèves kurdes

15, rue des Savoises
1205 Genève
Tél. 022 328 19 84

BAFFAM

Beratungsstelle für Ausländerfrauen und ihre Familien

Bollwerk 39
3011 Berne
Tél. 031 312 04 00
baffam@bluewin.ch
www.vbgbern.ch/standorte/von-a-z/baffam/ueber-uns.html

Le BAFFAM offre aux femmes et aux familles issues de la migration domiciliées en ville de Berne ou dans l'une des communes de l'Association de la région de Berne (VRB) diverses prestations de conseil et d'information.

Beraber

basel@beraber.ch
zuerich@beraber.ch
bern@beraber.ch
www.beraber.ch

Cette association regroupe des étudiants qui proposent des cours d'appui aux élèves issus de la migration, dans le but de les aider à surmonter leurs difficultés individuelles et à contribuer ensemble à la réussite de leur parcours scolaire.

Chambre de Commerce et de l'Industrie Suisse-Turquie

1, rue Pédro Meylan
1208 Genève
Tél. 022 700 57 67

Communauté de travail interreligieuse en Suisse (IRAS-COTIS)

Winkelriedplatz 6
4002 Bâle
Tél. 061 361 59 81
info@iras-cotis.ch
www.iras-cotis.ch

HEKS AKEP

HEKS Regionalstelle beider Basel
AKEP
Pfeffingerstr. 41
4002 Bâle
Tél. 061 367 94 04/03
akep@heks.ch

Le projet de scolarisation, d'intégration et de formation de parents d'élèves « Anadilive Kùltür-Eğitim Projesi » (AKEP) géré par l'EPER soutient des familles de réfugiés originaires de Turquie et résidant dans la région bâloise.

**Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft
in der Schweiz (IRAS-COTIS)**

Winkelriedplatz 6
4002 Basel
Tél. 061 361 59 81
info@iras.cotis.ch
www.iras-cotis.ch

**Stiftung Forschungsstelle
Schweiz-Türkei**

Marktgasse 6
4051 Bâle
info@sfst.ch
www.sfst.ch

Cette fondation a pour but d'encourager la recherche académique sur des thèmes touchant aux relations Europe-Turquie et plus particulièrement Suisse-Turquie.

**Vereinigung der Islamischen
Organisationen in Zürich (VIOZ)**

Case postale 1273
8021 Zurich
info@vioz.ch
www.vioz.ch

Zürcher Forum der Religionen

Schienhutgasse 6
8001 Zurich
Tél. 044 252 46 32
office@forum-der-religionen.ch
www.forum-der-religionen.ch

Annexe III : Liste des interlocuteurs

Bayram Bozkurt	Association culturelle Alevi de Genève
Madeleine Cuah	Association Appartenances Lausanne
Christian Deguilhen	Caritas Genève, Pôle Réfugiés, Caritas Genève
Zeynel Demir	Royal Kebap, Winterthour
Garo Destici	Armenischer Schul- und Familienverein, Oberentfelden
François Fleury	Association Appartenances Lausanne
Tarkan Göksu	Avocat, Fribourg
Adi Hadodo	European Syriac Union, Suisse
Renate Haldemann	BAFFAM, Beratungsstelle für Ausländerfrauen und ihre Familien
Fatma Jäggli	Türkischer Frauenhilfsverein Schweiz
Bülent Kaya	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), Neuchâtel
Cafer Küçükyildiz	KOMKAR, Zurich
Heidi Mosimann	Isa Bern, Informationsstelle für Ausländerinnen- und Ausländerfragen
Emre Özdemir	Vereinigung der Islamischen Organisationen in Zürich (VIOZ)
Serpil Sahin	Berber, Bâle
Corina Salis Gross	Institut d'ethnologie, Université de Berne
Barbara Streuli	Volksschulamt Kanton Zürich, Interkulturelle Pädagogik
Virginia Suter	Institut d'ethnologie, Université de Berne
Hüseyin Temel	Conseiller municipal de la Ville de Lancy, Genève
Ismail Türker	Syndicat SIT, Genève
Ismail Varli	Kurdischer Verein Fribourg
Anette Wettstein	K5 Basel, Basler Kurszentrum für Menschen aus fünf Kontinenten
Zeynep Yerdelen	Enseignante, ancienne députée au Grand-Conseil de Bâle-Ville
Hatice Yürütücü	Commission fédérale pour les questions de migration (CFM)

Annexe IV : Liste des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Assurance-invalidité
AKP	Parti de la justice et du développement
ASA	Association Suisse-Arménie
ATS	Association turque en Suisse
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CHP	Parti républicain du peuple
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population
FEKAR	Fédération des associations kurdes en Suisse
SFM	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
IABF	Organisation faïtière des communautés aléviées de Suisse
KOMKAR	Association des travailleurs du Kurdistan en Suisse
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LCO	Langue et culture d'origine
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
ODM	Office fédéral des migrations
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIE	Ordonnance du 13 septembre 2000 sur l'intégration des étrangers
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PETRA	Statistique de la population résidente de nationalité étrangère
PKK	Parti des travailleurs du Kurdistan
PNR	Programme national de recherche
RFP	Recensement fédéral de la population
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
TISS	La Fondation islamique turque pour la Suisse
UE	Union européenne
UMMA	Organisation faïtière des associations musulmanes bernoises
VIOZ	Vereinigung der Islamischen Organisationen in Zürich

